Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 15/07/2025
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Prescription par délibération communautaire du :
22/03/2022
Arrêt par délibération communautaire du :
11/07/2024 et du 12/11/2024
Approbation par délibération communautaire du :
10/07/2025

PLUiH
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL HABITAT

7.4. Annexes – Réseaux sanitaires

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE BABY

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessine par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Verifie par:	D.BOURGEON	ECHELLE: 1/2000	2A	
Approuve par:				

Code plan:	346-77-ACT-01-2A-1

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelles potentiellements constructibles

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Sens de la pente
- Fossé
- Sens des écoulements
- Mare
- Puits d'infiltration –Puisard
- Source
- Zone inondable fréquente
- Zone humide par remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Carte de zonage des eaux usées
Commune de BALLOY



Zone d'assainissement non collectif des eaux usées (limites approxiamtives du POS)

En dehors des zones définies ci-dessus, les parcelles urbanisées devront se munir d'une filière d'assainissement non collectif des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur

balloy14.dwg
Dossier : BAL3131
Mars 2005

Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Av. Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tel : 01.64.13.31.50.
Fax : 01.64.13.31.51

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

LEGENDE

ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)

LES GRANDS CHAMPS
SUR LES PRES DE SARTECOT
LE BOIS VERON
SUR LES PRES DE SARTECOT
LES PRES DE SARTECOT
LE BOIS DE VANNES
LE BOIS VIEAU
LES ROUAGES
LA PLAINE DE SARTECOT
LA PLAINE DES BOULEAUX
LES LARGES PRES
TERRES DE L'HOTEL DIEU
LES BOULEAUX
LES LARRES
LE SAUT BENARD
LA CHASSE AUX PIES
LA GRILLOTERIE
LES GRENOUILLES
LE CLOTEAU
LE MURGER LUTAIRE
LES MARNIERES
LA GUILLOTERIE
LE BOIS JOLIVET
LA MARE DU SOUCI
BOIS JOLIVET
LE BOIS JEAN CLAIR
LE BOIS JEAN CLAIR
LE JARDIN BENARD
LES CHARMES
LE BAS DU MURGER LUTAIRE
LE BRE BOEUF
LA TERRE DU BOIS DES BERGES
CESSOY
Aire
Lavoir
LA PLAINE DE LA BOULDIE
LES COCHERETS
LES LONGUES RAIES
DERRIERE LE PETIT CESSOY
LE PETIT CESSOY
Talus
LA FONTAINE DE CESSOY
LE PONT
Lavoir
LES ROUGES TERRES
LES RENARDS
LE CHAMP MAI
LA FONTAINE BASSE SOUS LE VILLAGE
DERRIERE LE PETIT CESSOY
LE BOIS DES BERGES
PLAINE DU CHEMIN DES MEUNIERS
DERRIERE LE PETIT CESSOY
LA PENTE DES PIERRES
LES EGLINS
LES RENARDS
LES PIERRES
LE MAILLE FER
LES PETITS PRES
LA BUTTE DU FUTEAU
LES PIERRES
LA FONTAINE AUX POIS
LE MAILLE FER
LES PIERRES
L'EPINOTTE
LA BUTTE DU FUTEAU
L'EPINOTTE

CESSOY EN MONTOIS	
titre : ***Zonage des Eaux Usées***	
échelle : 1 / 10000	date : Avril 2018

TEST Ingénierie
Agence "Ile de France"
14, rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
Tél : 01 60 07 07 07
www.testingenierie.fr
e-mail : 77@testingenierie.fr

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

LA CHASSE AUX PIES
LA GRILLOTERIE
LES GRENOUILLES
LES MARNIERES
LA GUILLOTERIE
LE CLOTEAU
LE MURGER LUTAIRE
LE CLOTEAU
LES CHARMES
LE MURGER LUTAIRE
LE BAS DU MURGER LUTAIRE
LE PRE BOEUF
LE JARDIN BENARD
CESSOY
Mairie
Lavoir
LES COCHERETS
LES COCHERETS
LES LONG
PETIT CESSOY
LE PETIT CESSOY
Talus
LA FONTAINE DE CESSOY
LE PONT
LE PONT
Lavoir
LES ROUGES TERRES
LA FONTAINE BASSE SOUS LE VILLAGE
LES RENARDS
DERRIERE LE PETIT CESSOY
DES MEUNIERS
DERRIERE LE PETIT CESSOY
LA PENTE DES PIERRES
LES EGLINS
LES PIERRES
LA BUTTE DU FUTEAU

Fossé
Réseau EP
Rigole

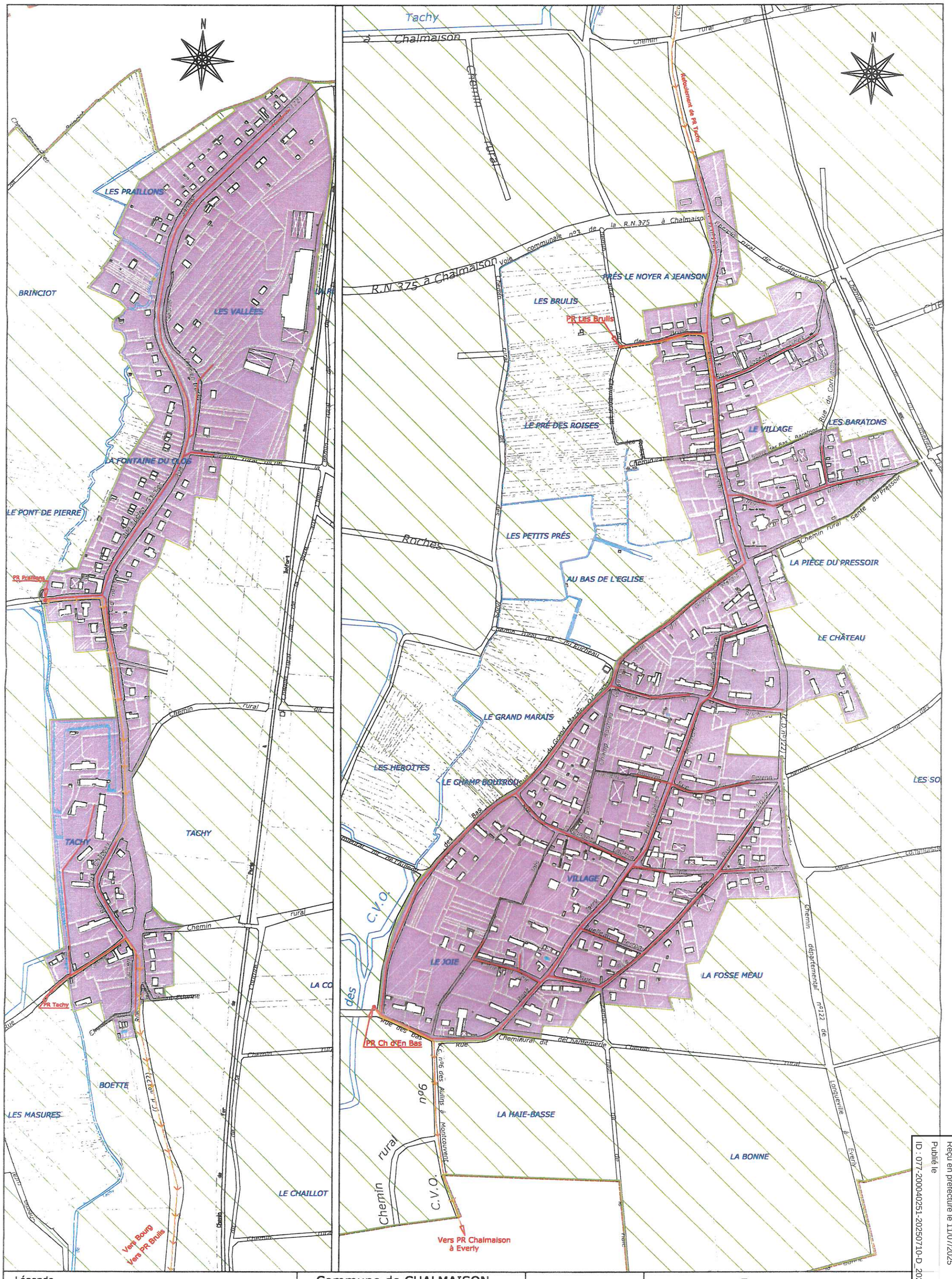
Nota : Le tracé exact des fossés n'est pas connu

CESSOY EN MONTOIS

titre : ***Plan des réseaux EP***

échelle : 1 / 4000 date : Février 2018

TEST Ingénierie
Agence "Ile de France"
14, rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
Tél : 01 60 07 07 07
www.testingenierie.fr
e-mail : 77@testingenierie.fr



Légende

- Réseau d'eaux usées
- Réseau de refoulement
- Réseaux Eaux Pluviales
- Fossés
- Ru et rivière
- Limite communale

Commune de CHALMAISON
Bourg et hameaux

titre : Zonage des Eaux Usées

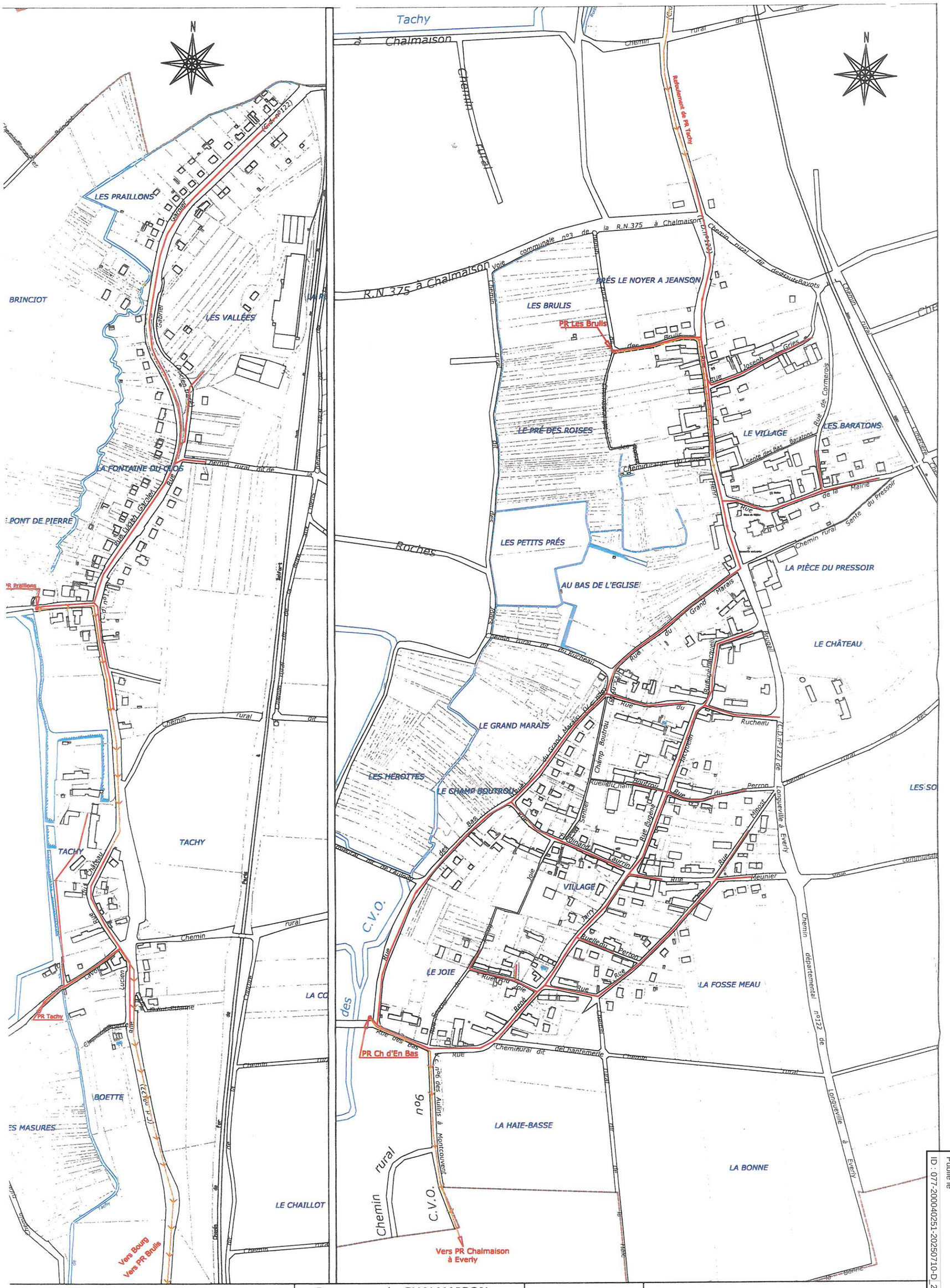
échelle 1 / 5.000e date : Juillet 2007

TEST Ingénierie
14 rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

Zonage

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE


Tachy
à Chalmaison
Chemin rural
Refoulement de PR Tachy
R.N.375 à Chalmaison
Voie communale n°3 de la R.N.375 à Chalmaison
Chemin rural dit des Vallées
Chemin rural dit des Bayots
PRÉS LE NOYER A JEANSON
LES BRULIS
PR Les Brulis
LE PRÉ DES ROISES
LE VILLAGE
LES BARATONS
Rue de Cormerois
Sente des Baratons
Chemin rural dit de la Mairie
Chemin rural Sente du Pressoir
LES PETITS PRÉS
LA PIÈCE DU PRESSOIR
AU BAS DE L'EGLISE
Chemin rural dit du Rucheau
LE CHÂTEAU
LE GRAND MARAIS
LES HEROTTES
LE CHAMP BOUTROU
LES SO
TACHY
VILLAGE
LE JOIE
LA FOSSE MEAU
PR Ch d'En Bas
Chemin départemental n°122 de Longueville à Everly
LA HAIE-BASSE
LA BONNE
C.V.O.
Vers PR Chalmaison à Everly
LES PRAILLONS
BRINCIOT
LES VALLÉES
LA FONTAINE DU CLOS
PONT DE PIERRE
PR Praillons
PR Tachy
BOETTE
LE CHAILLOT
Vers Bourg
Vers PR Brulis
Chemin rural dit de la Fontaine du Clos
Chemin rural dit des Masures
Chemin rural dit de la Fontaine Lucien
Chemin rural dit du Château
Chemin rural dit de la Croix Etienne
Chemin rural dit de la Croix des Auluis à Montcouvent
Chemin rural dit de la Fontaine Lucien (Cadet)
Chemin rural dit de la Fontaine Lucien (Gabriel)
Chemin rural dit de la Fontaine Lucien (Cadet n°122)
Chemin rural dit de la Fontaine Lucien (Gabriel n°122

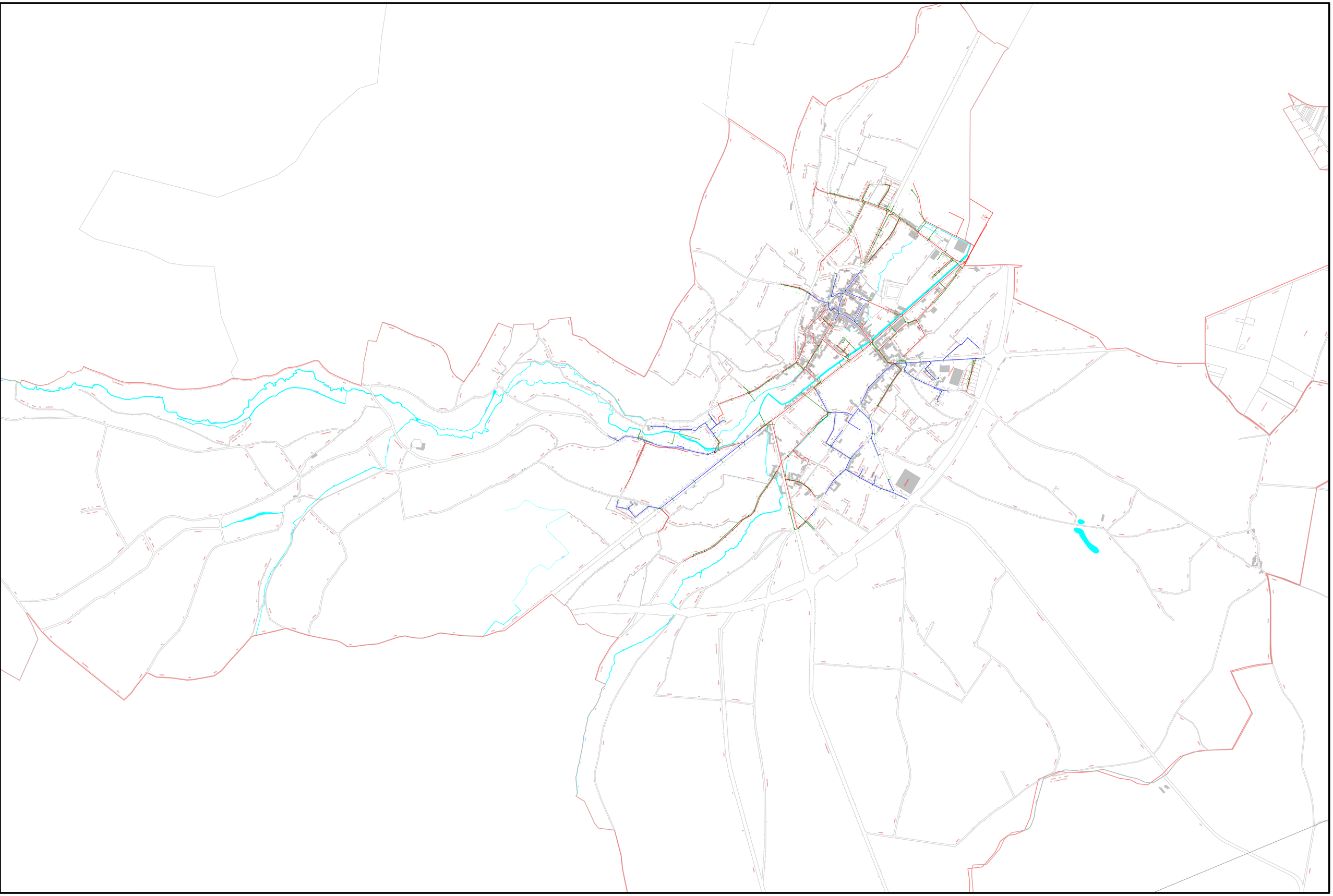
Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

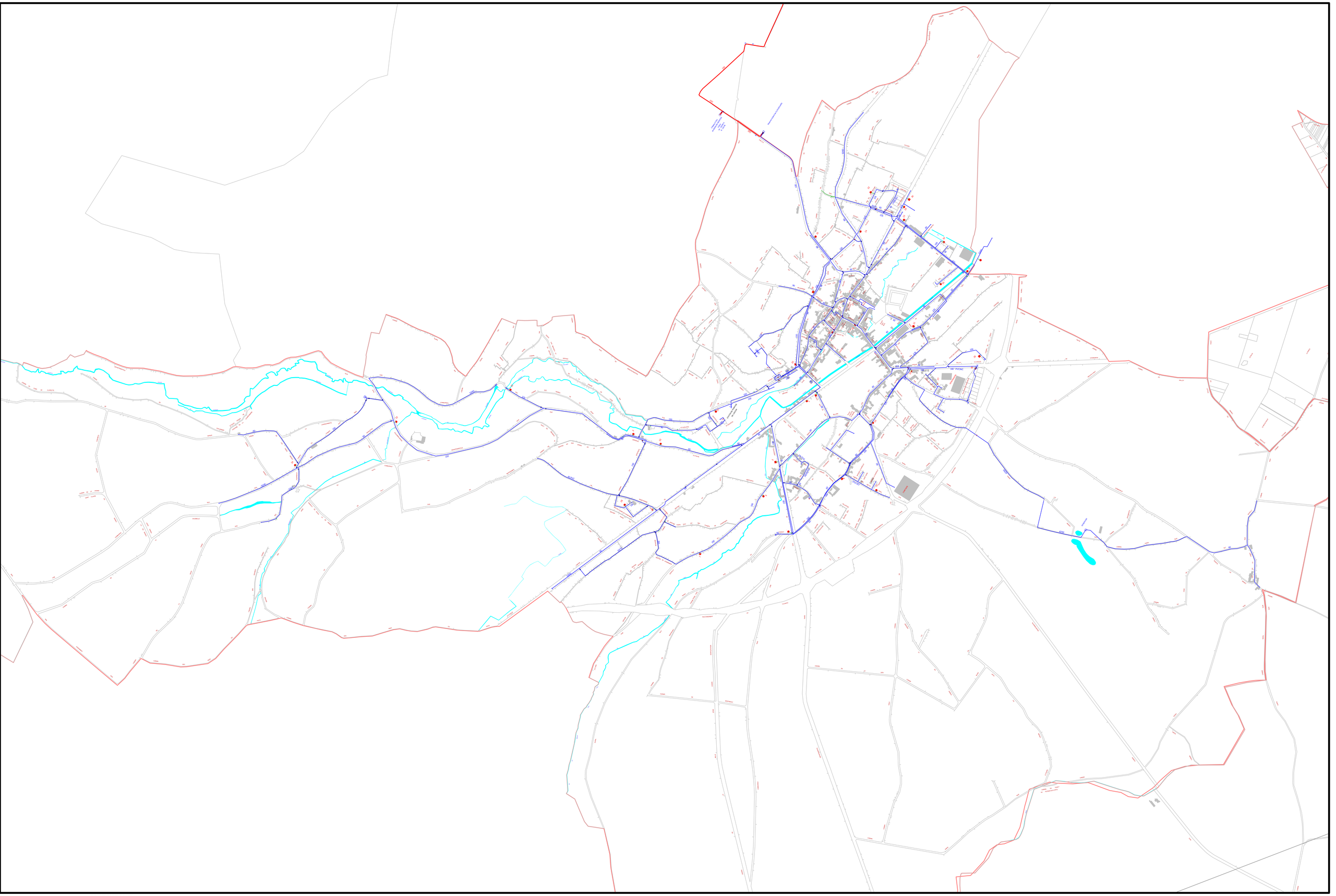


Commune : DONNEMARIE-DONTILLY

Edition du 29/08/2014

1 / 5000

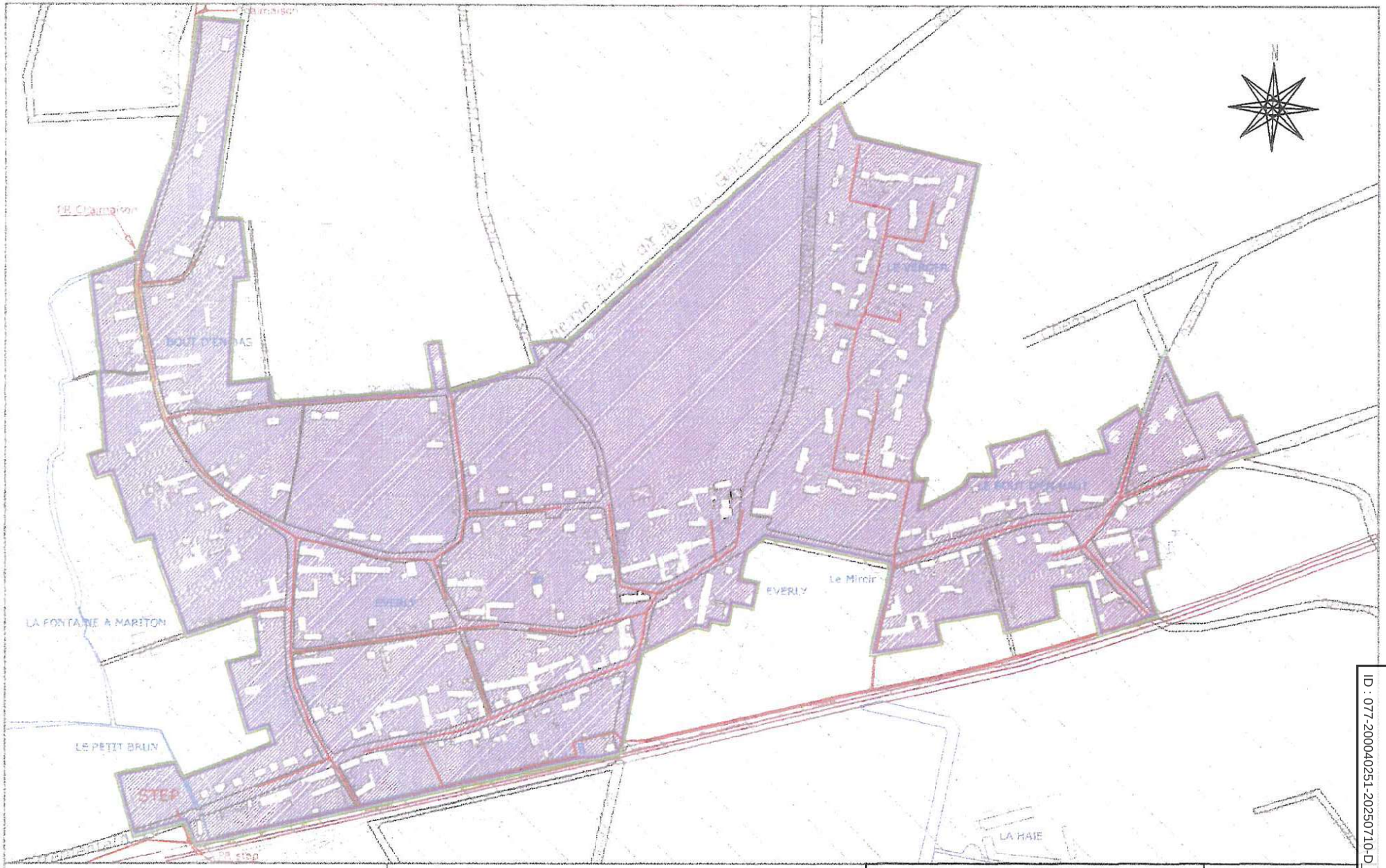
Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Commune : DONNEMARIE-DONTILLY

Edition du 29/08/2014

1 / 5000



Zonage

- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif

Légende

- Réseau d'eaux usées
- Réseau de refoulement
- Réseaux Eaux Pluviales
- Ru et rivière
- Limite communale

Commune d'EVERLY

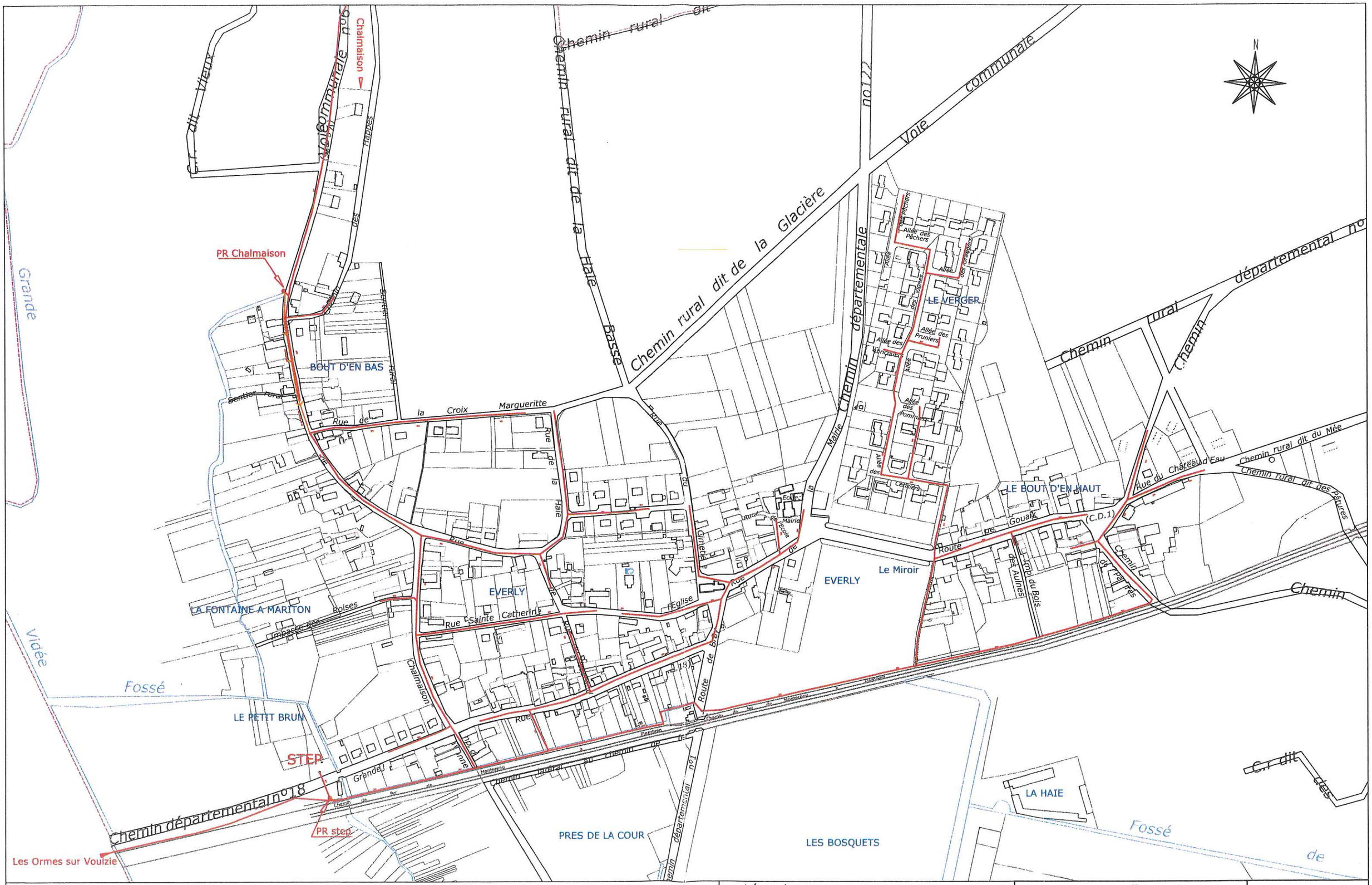
Notice d'Enquête publique

titre : Zonage des Eaux Usées

échelle 1 / 5.000e date : Juin 2007

TEST Ingénierie
14 rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARN
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Légende

- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau de refoulement
- Réseaux Eaux Pluviales
- Ru et rivière
- Limite communale

Commune d'EVERLY

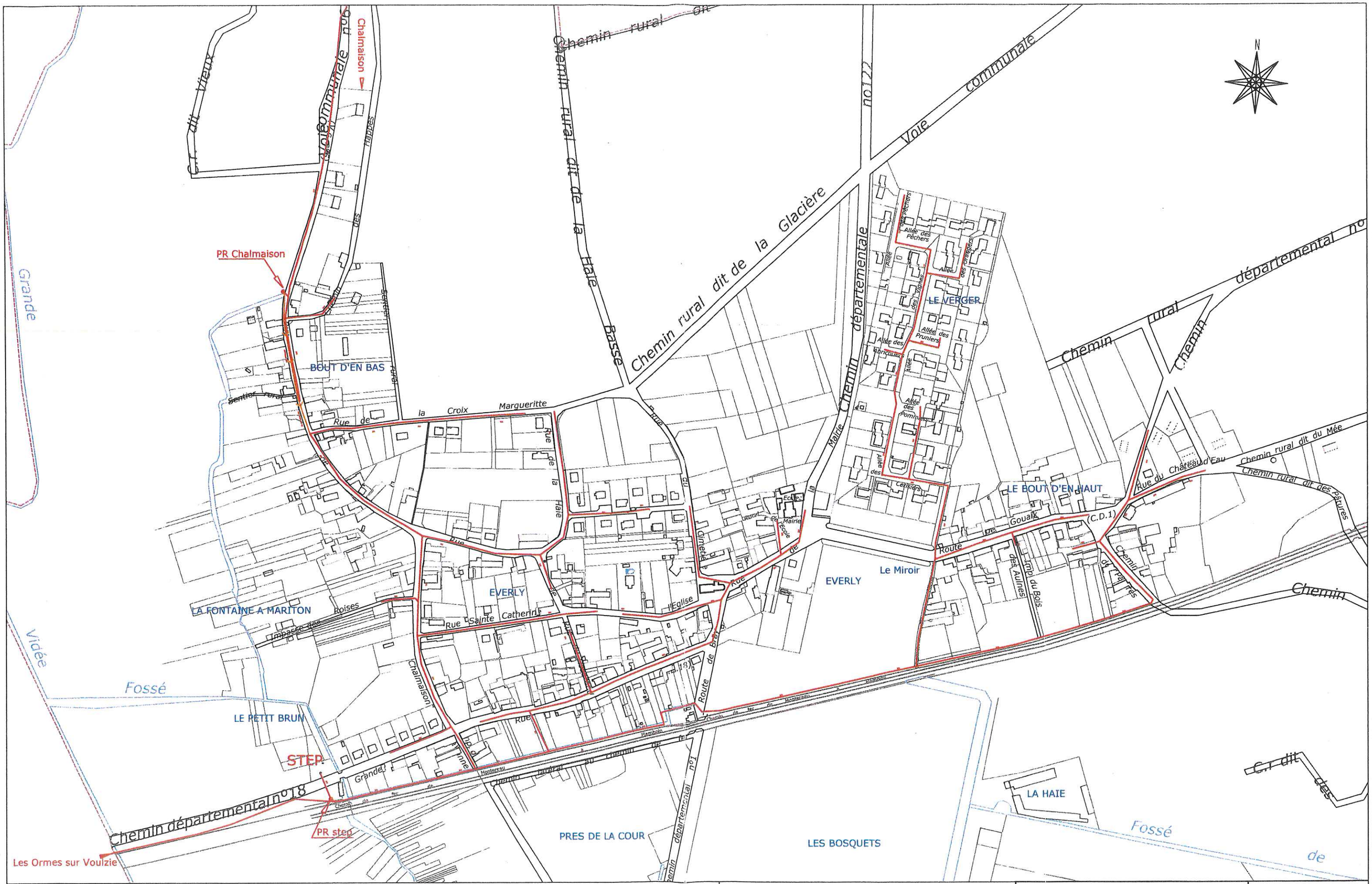
Bourg : réseaux de collecte

titre : **Eaux Usées**

échelle 1/ 4.000e date : Juin 2007

TEST Ingénierie
14 rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Légende

- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau de refoulement
- Réseaux Eaux Pluviales
- Ru et rivière
- Limite communale

Commune d'EVERLY

Bourg : réseaux de collecte

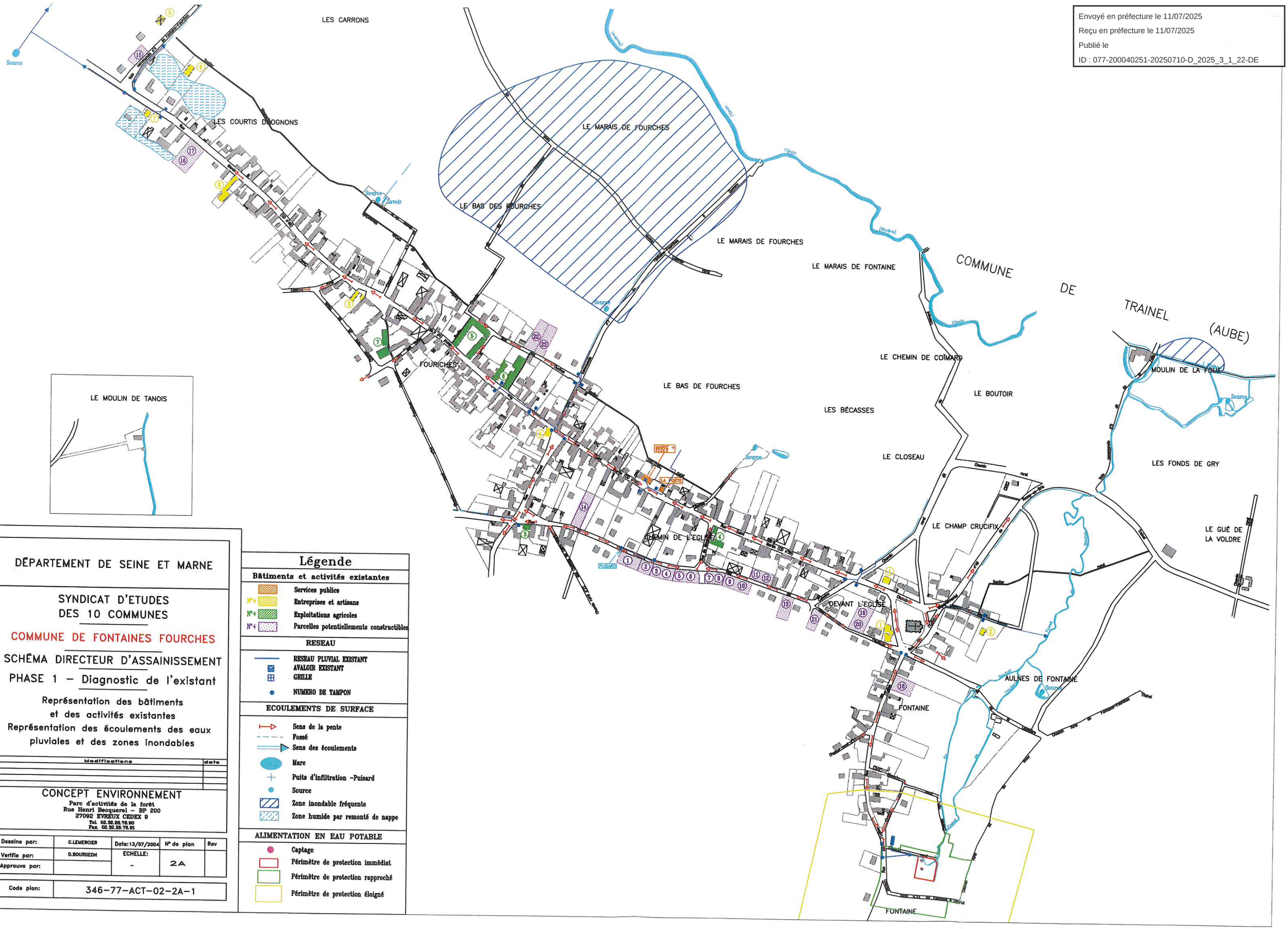
titre : **Eaux Usées**

échelle 1/ 4.000e date : Juin 2007

TEST Ingénierie
14 rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE FONTAINES FOURCHES

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE:	2A	
Approuvé par:		-		

Code plan:	346-77-ACT-02-2A-1

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelles potentiellements constructibles

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Sens de la pente
- Fossé
- Sens des écoulements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable fréquente
- Zone humide par remonté de nappe

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

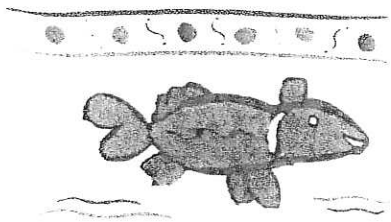
- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

COMMUNE DE GRAVON

- (77) -

CARTE DE ZONAGE DES EAUX USEES



Bureau d'Etudes Vincent RUBY
320, Avenue Blaise PASCAL
77555 MOISSY-CRAMAYEL Cedex
Tél : 01.64.13.31.50
Fax : 01.64.13.31.51
e. mail : bev.ruby@wanadoo.fr

Dossier : BAL 3131 Fichier : Gravon14.dwg Echelle : 1/5000

Indice	Modification	Date	Visa dessinateur	Visa contrôleur
0	1ère édition	03/03/05	C.B.	C.B.
A				
B				
C				
D				

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Zone d'assainissement non collectif des eaux usées (limites approximatives du POS)

En dehors des zones définies ci-dessus, les parcelles urbanisées devront se munir d'une filière d'assainissement non collectif des eaux usées conforme à la réglementation en vigueur

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE GRISY SUR SEINE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessine par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Verifie par:	D.BOURGEON	ECHELLE:	2A	
Approuve par:		au 1/4500		

Code plan:	346-77-ACT-03-2A-1

COMMUNE DE NOYEN-SUR-SEINE

LES PIEUX

LA OUINE

LA FORET

GRISY

LA HEUSE

LES BUCHETTES

LE PARADIS

LE BAS DE LA MONTAGNE

LE TERTRE

LE MOULIN DES HAUTS CHAMPS

Ferme de L'Isle

Mairie

Salle des fêtes

Gîtes

Seine

Chemin Rural d'Isle à Grisy

Rue de la Forêt

Chemin Départemental n°59 de Grisy sur Seine

Chemin Rural n°5 de Villiers-sur-Seine

Chemin Rural n°6

Voie Communale n°2 de Grisy-sur-Seine

Vicinal n°3

Pâtures

Bac

Sentier

Rue

Ruelle

Bornettes

Rue du Tertre

Rue du Lavoir

Rue Grande

Rue du Parc

1955

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- (N°) NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

COMMUNE DE HERMÉ

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27106 VERNEUIL CEDEX 9
Tél. 02.32.23.72.22
Fax. 02.32.23.72.21

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 15/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURDON	ECHELLE: -	2A	
Approuvé par:				

Code plan: 346-77-ACT-HERMÉ-2A-1

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- N° NUMERO-DE-TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

LES GRANDS CHAMPS

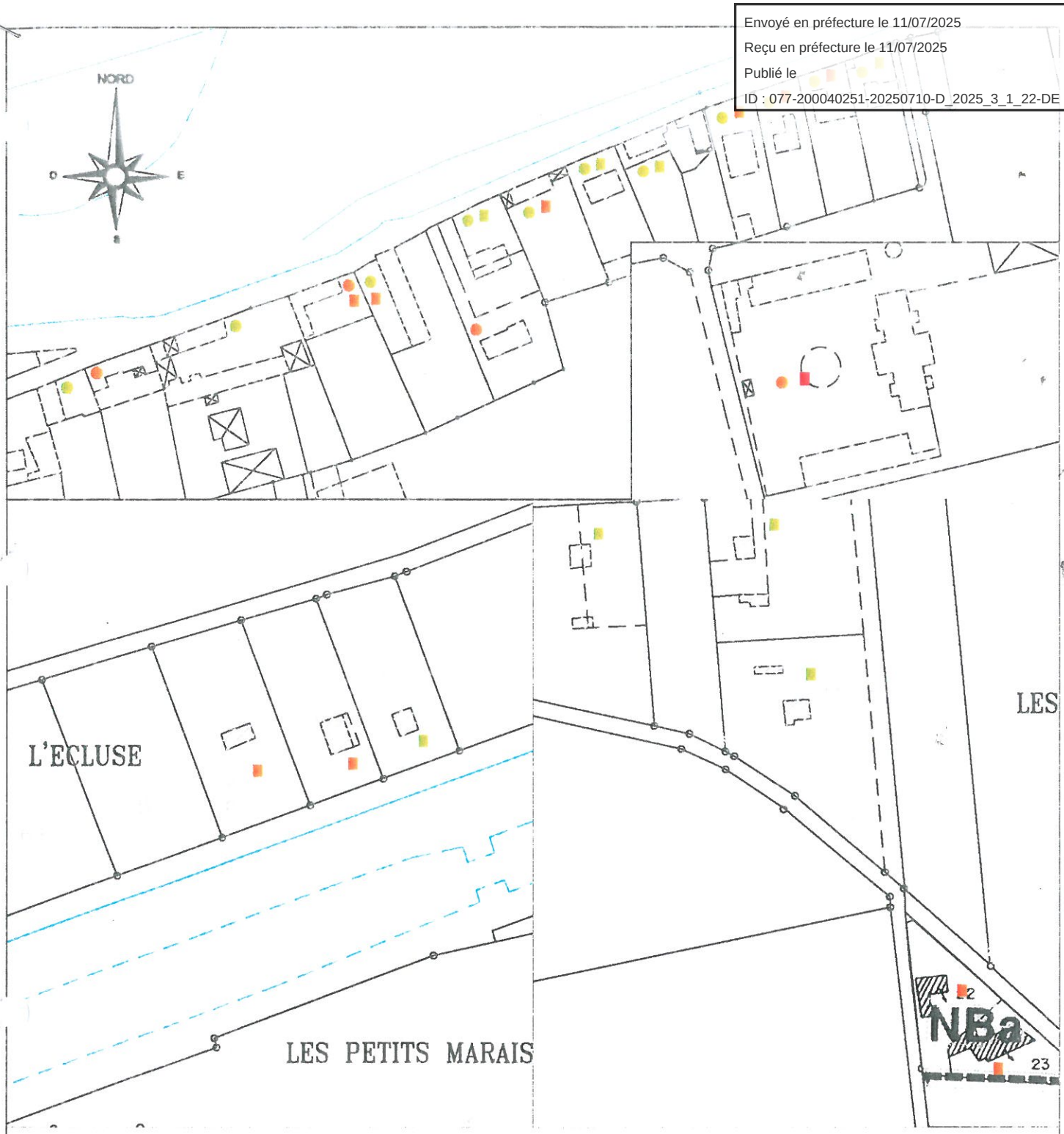
Château d'eau

Ecole - mairie

Salle des fêtes

Ecole maternelle

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



légende :

contraintes vis à vis de l'assainissement COLLECTIF et NON COLLECTIF :

Informations insuffisantes (gris) :

contraintes faibles (vert) :

contraintes moyennes (orange) :

contraintes fortes (rouge) :

COMMUNE DE LA TOMBE

Actualisation du SDA

Typologie de l'habitat

échelle : 1 / 4000 e

date : Février 2007

TEST Ingénierie
14, rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



COMMUNE DE LA TOMBE

Actualisation du SDA

Typologie de l'habitat

échelle : 1 / 4000 e date : Février 2007

TEST Ingénierie
14, rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

légende :

contraintes vis à vis de l'assainissement COLLECTIF et NON COLLECTIF :

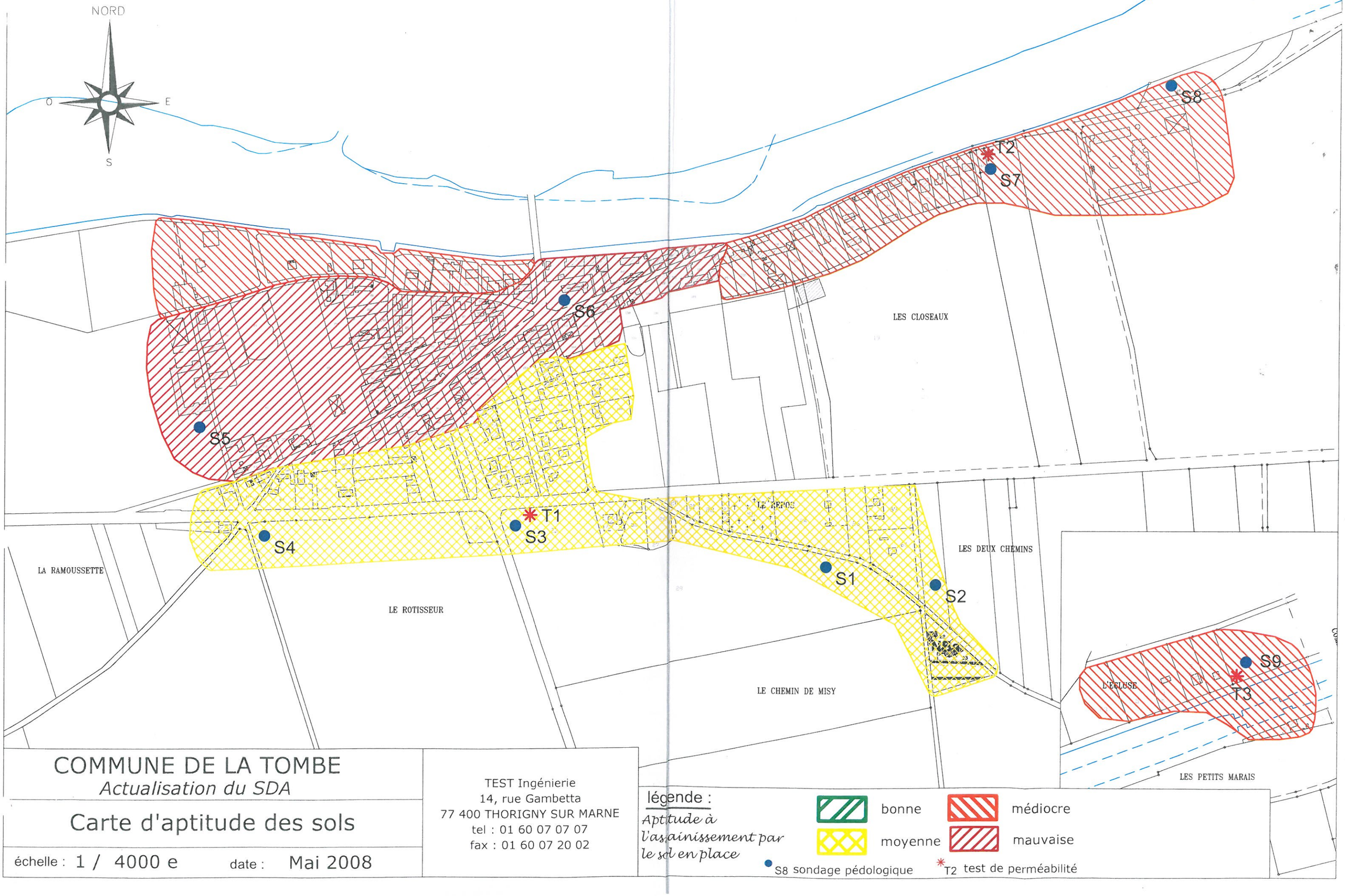
Informations insuffisantes (gris) :

contraintes faibles (vert) :

contraintes moyennes (orange) :

contraintes fortes (rouge) :

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



COMMUNE DE LA TOMBE

Actualisation du SDA

Carte d'aptitude des sols

échelle : 1 / 4000 e date : Mai 2008

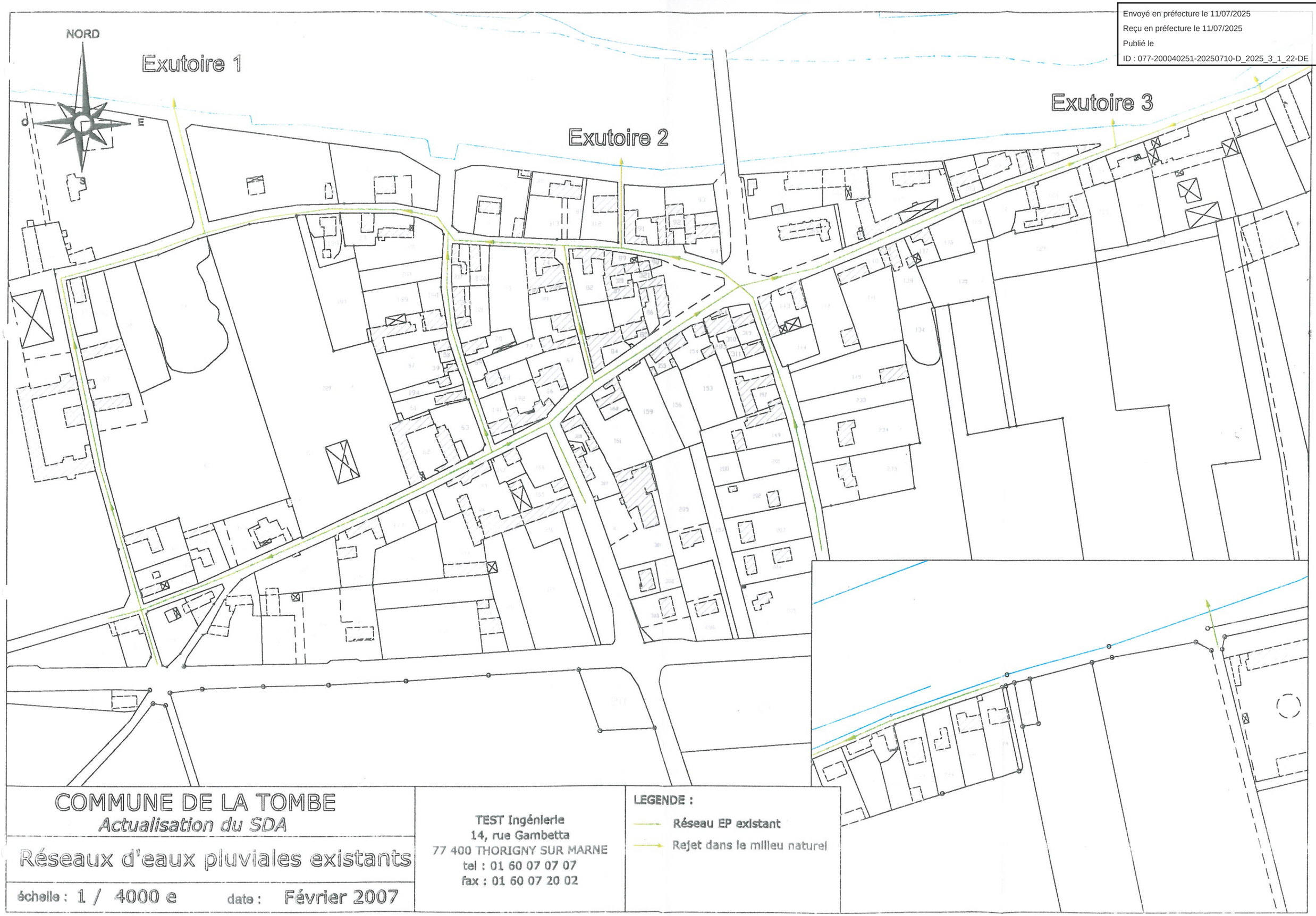
TEST Ingénierie
14, rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

légende :

Aptitude à l'assainissement par le sol en place

- bonne
- moyenne
- médiocre
- mauvaise
- S8 sondage pédologique
- T2 test de perméabilité

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



COMMUNE DE LA TOMBE

Actualisation du SDA

Réseaux d'eaux pluviales existants

échelle : 1 / 4000 e date : Février 2007

TEST Ingénierie
14, rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

LEGENDE :

- Réseau EP existant
- Rejet dans le milieu naturel

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

N

Légende
- Réseau d'eaux pluviales
- Réseau de refoulement
- Réseaux Unitaires
- Réseaux Eaux Pluviales
- Fossés
- Ru et rivière
- Limite communale

Commune des Ormes
Bourg : Réseau d'assainissement

titre : Collecte des Eaux Usées

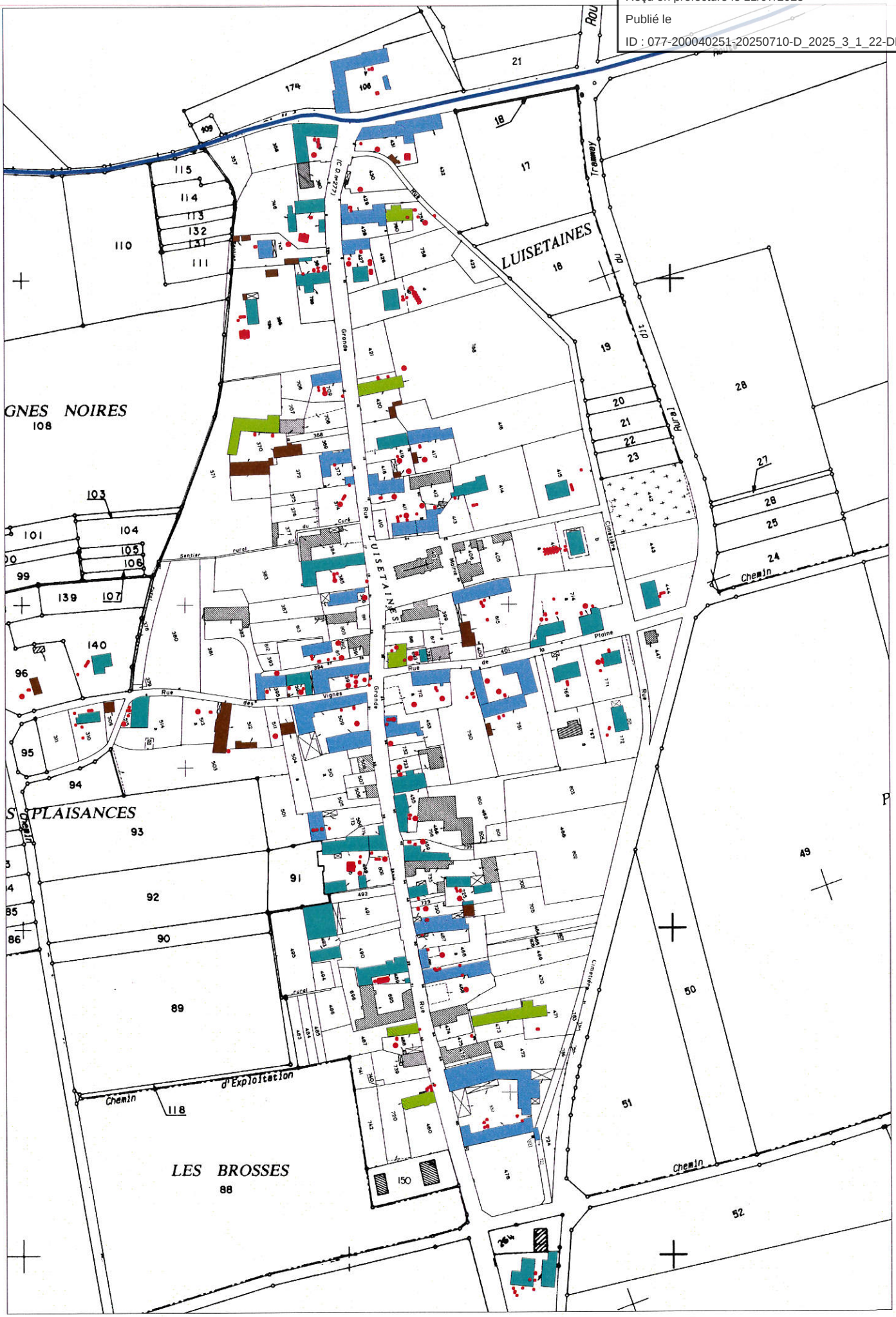
échelle 1 / 5.000e date : Juin 2007

TEST Ingénierie
14 rue Gambetta
77 400 THORIGNY SUR MARNE
tel : 01 60 07 07 07
fax : 01 60 07 20 02

LE HAUT DU MOULIN D'OCLE
PR Moulin d'Ocle
HAMEAU DU MOULIN D'OCLE
LE HAUT DU MOULIN D'OCLE
Ru de
Villenauxe-la-Grande
FRILURE
LA PIECE DU BOURG
LES VIEILLES VIGNES
LES ORMES
LA BERTAUCHE
CHATELOT
COUTURE
PR Gué Bridou
PR St Sauveur
LE BORDEAU
LA PRÊLE
LE PARADIS
LONG-PONT
LES MAISONS BLANCHES
LE TUZEAU DE LA NOUE
COUTON
A MOTTE
Vers

LUISETAINES

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



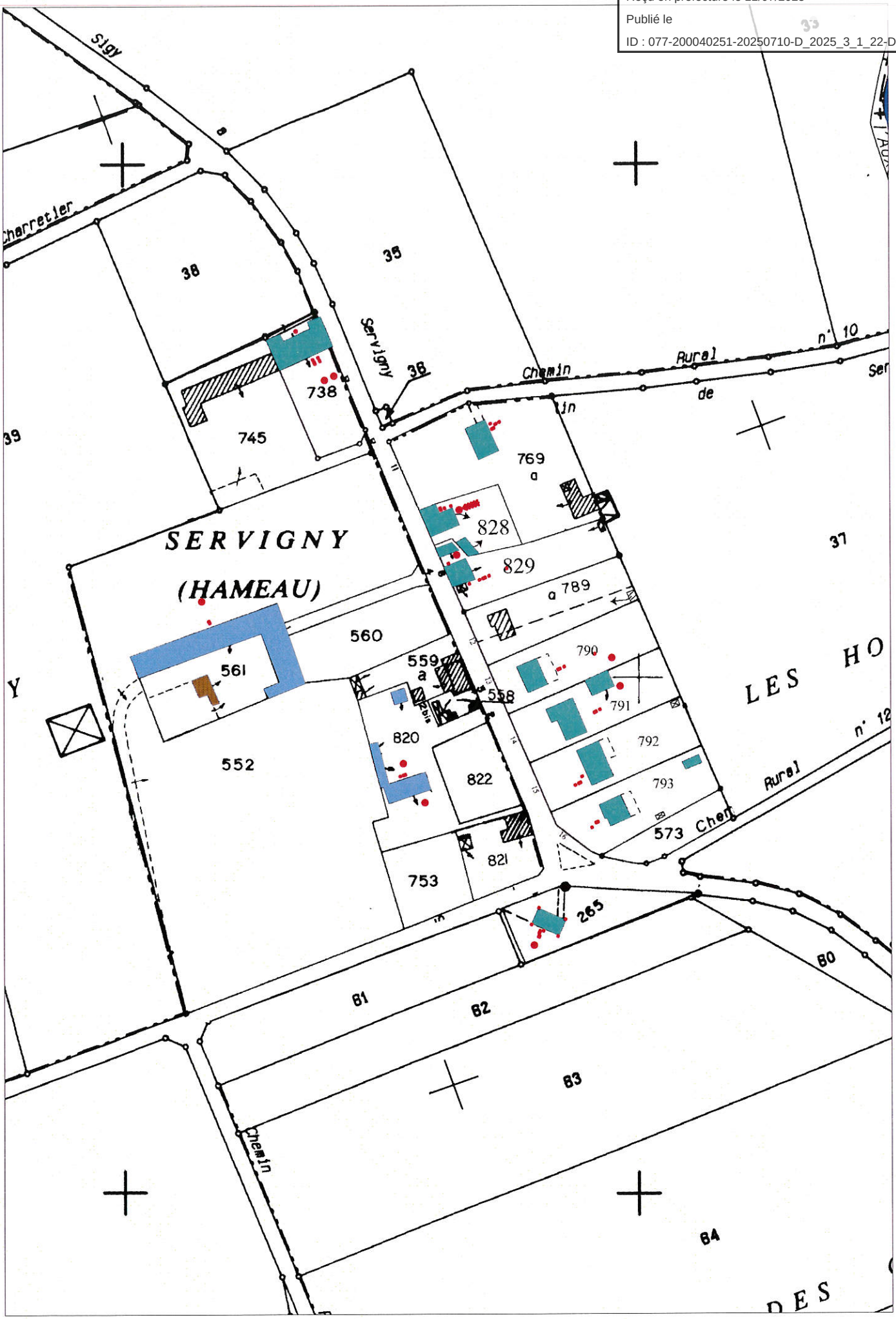
HAMEAU DE VOLANGIS

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



HAMEAU DE SERVIGNY

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE MONTIGNY-LE-GUESDIER

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessine par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Verifie par:	D.BOURGEON	ECHELLE: 1/4000	2A	
Approuve par:				

Code plan:	346-77-ACT-05-2A-1

LE CHEMIN DE BRAY

LE BAS DES MAISONS BRULEES

LE BAS DES RATS

LE HAUT DE L'ANCIEN
PRESBYTERE

MONTIGNY-LE-GUESDIER

Chateau d'eau

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- (N°) NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

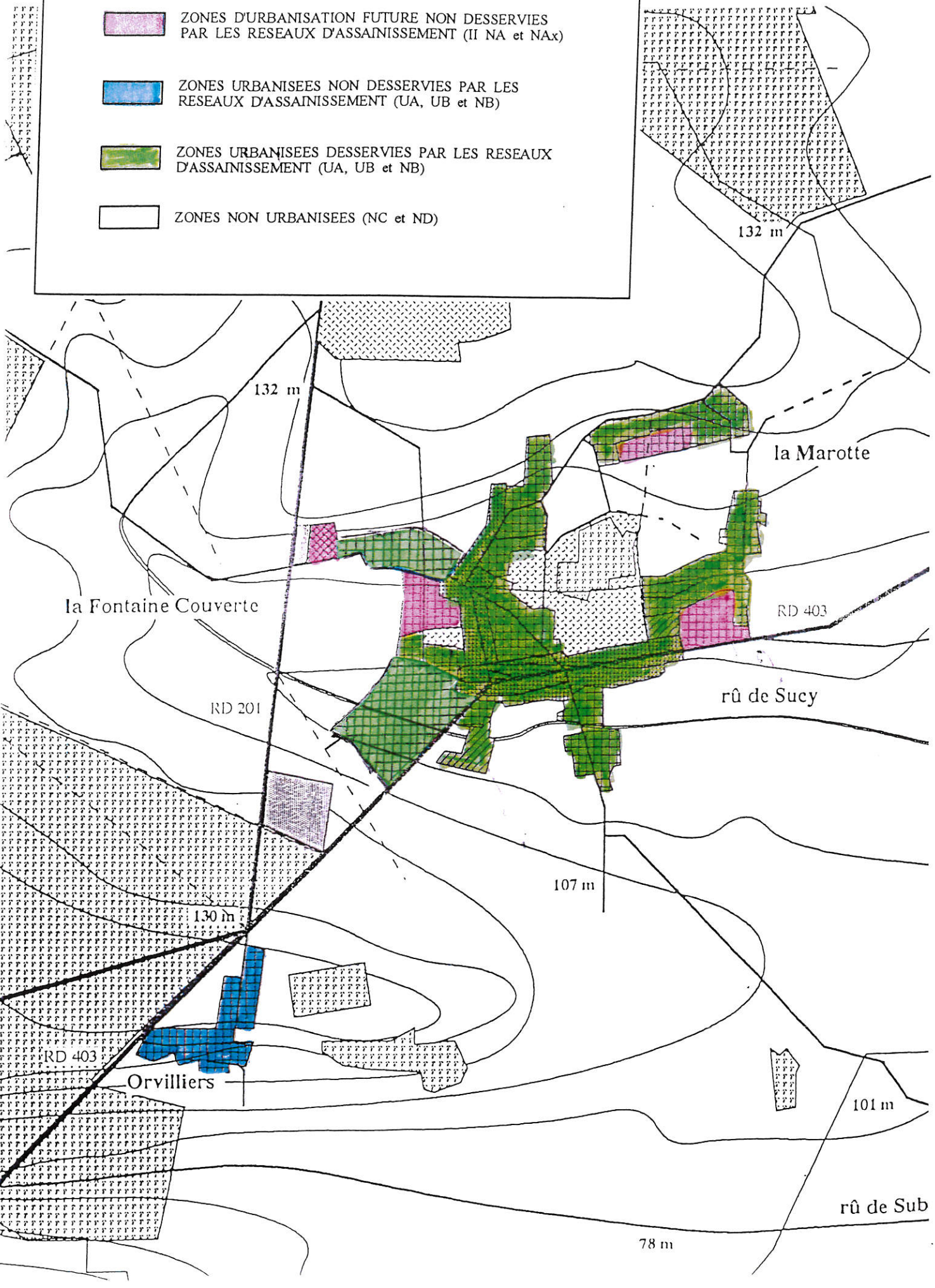
SCHEMA D'URBANISATION - LOCALISATION DES ZONES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (Source Plan d'Occupation des Sols)

ZONES D'URBANISATION FUTURE NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (II NA et NAx)

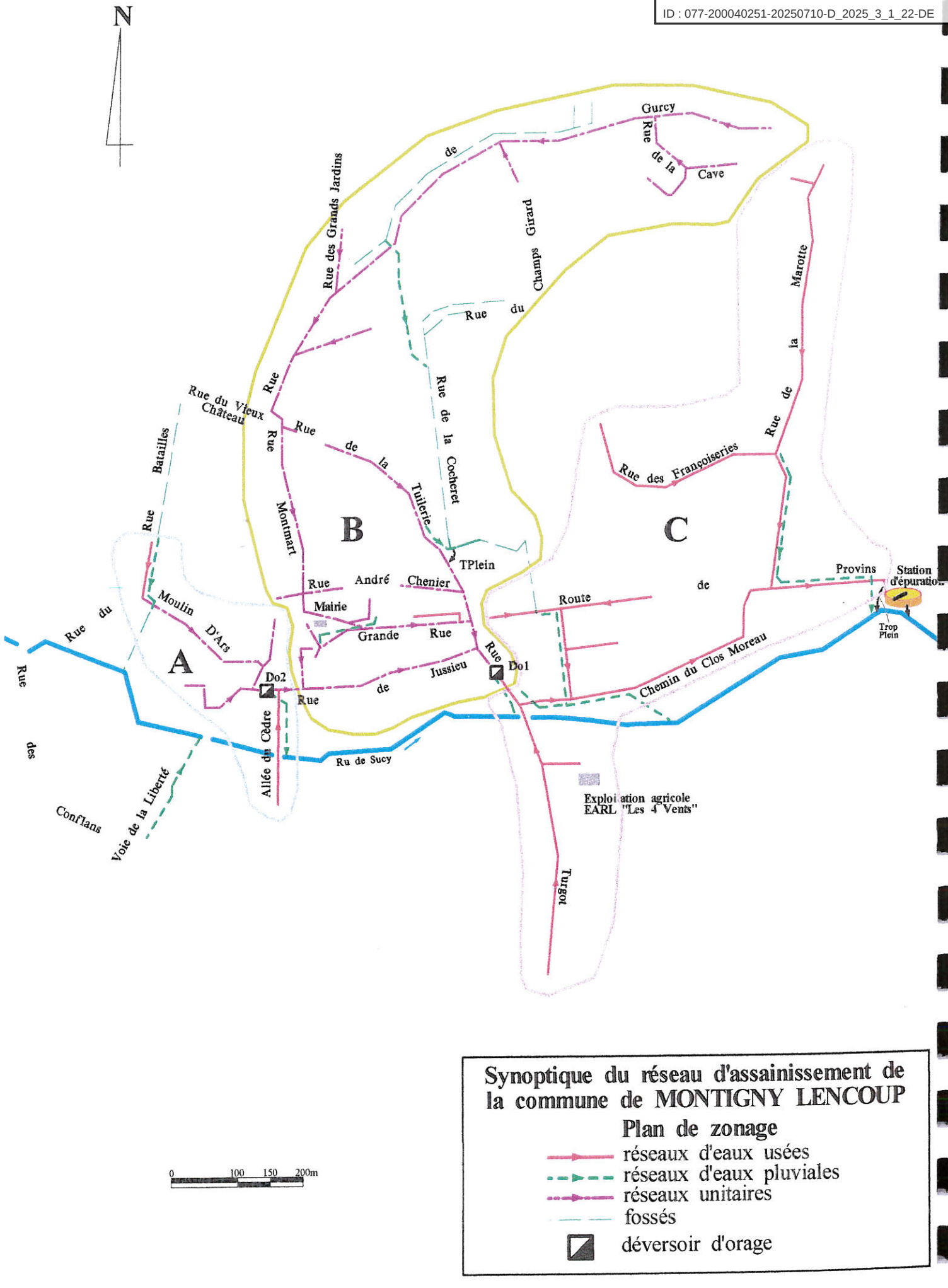
ZONES URBANISEES NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)

ZONES URBANISEES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)

ZONES NON URBANISEES (NC et ND)



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUP

Plan de zonage

- réseaux d'eaux usées
- réseaux d'eaux pluviales
- réseaux unitaires
- fossés
- déversoir d'orage

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

4 – Le réseau d'eau pluvial

4-1 Les visites de terrain

Parallèlement aux enquêtes, une visite détaillée de terrain a été entreprise. Cette visite a permis d'améliorer la connaissance physique et hydraulique des réseaux d'assainissement de la commune.

Ces visites ont consisté à inspecter visuellement les regards principaux d'accès aux réseaux de manière à rechercher les anomalies au niveau de chacun d'eux et à améliorer la compréhension du fonctionnement du réseau.

Durant ces visites de terrain, nous avons été amenés à réaliser des mesures ponctuelles, tels que tests au colorant, jaugeages ponctuels, afin de préciser certains points.

Des différentes investigations réalisées, il ressort un certain nombre de singularités ou d'anomalies préjudiciables à un bon fonctionnement des réseaux ; l'ensemble des constatations est récapitulé ci-dessous.

4-2 Résultats de la reconnaissance sur les réseaux

⇨ Deux déversoirs d'orage

- D01 : rue Turgot avec surverse vers le ru de Sucy
- D02 : Allée du Cèdre avec surverse vers le ru de Sucy

Lors de la visite, les deux déversoirs ne fonctionnaient pas par temps sec. En revanche pour une faible pluie, un volume important d'eaux claires surversait dans le ru de Sucy au niveau du déversoir n°1 de la rue Turgot. Le déversoir ne fonctionnait toujours pas.

⇨ Des apports d'eau claire

- Rue du Cocheret, le fossé reprenant les eaux pluviales et la source de la rue de la Tuilerie est équipé d'un trop plein, raccordé au collecteur unitaire de la rue du Cocheret.
- Chemin des Françoiseries, une grille reprenant les eaux d'un fossé est raccordée au réseau d'eaux usées strictes Ø 200 de la rue des Françoiseries.

⇨ Des dépôts imporants au niveau des regards

Ces anomalies témoignent d'un mauvais écoulement dans les réseaux incriminés. Les regards de visite concernés sont situés :

- à l'angle de la rue Montmart et de la Voie de la Liberté
- au point bas de la rue Turgot, à proximité du ru de Sucy
- sur tout le tronçon de la route de Provins, depuis le Chemin des Clos Moreau jusqu'à la station d'épuration
- rue de la Marotte
- à l'angle de la rue de Gurcy et de la rue de la Cave
- rue de la Tuilerie
- à l'angle de la rue A. Chénier et de la rue Montmart

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

⇨ Des traces de mise en charges

Ces traces, observées sur les parois de certains regards, mettent en évidence une mise en charge du réseau, liée à un dysfonctionnement du système de collecte.

En réalité, ce problème d'écoulement est dû à la régulation du débit entrant à la station (en limitant le temps de fonctionnement de la pompe de relevage). Par temps de pluie, la capacité de la pompe ne suffit donc plus à relever la totalité des volumes collectés qui s'accumulent dans le collecteur et la bâche du poste.

Une partie des eaux peut surverser dans le ru de Sucy par l'intermédiaire du by pass. La mise en charge, par l'aval, favorise également le fonctionnement du déversoir d'orage n°1.

Ces traces de mise en charge ont été observées à l'aval de l'unité de traitement, route de Provins et Chemin du Clos Moreau.

⇨ Infiltration d'eaux claires

Une infiltration d'eau claire a été constatée dans le regard de visite situé à l'angle de la Grande Rue et de la rue Turgot. Cette intrusion d'eaux de nappe est liée à un défaut d'étanchéité du joint entre le collecteur Ø 600 venant de la Grande Rue et la cunette du regard.

⇨ Rétention des effluents

Au niveau de plusieurs regards de visite, la rétention des effluents n'a pas permis d'observer l'état ou de contrôler l'existence des cunettes.

Cette rétention tend à provoquer une accumulation de dépôts à la bas des regards, accumulation susceptible d'être lessivée en cas de fortes pluies par des à-coup hydrauliques.

Ces constatations ont été effectuées sur les collecteurs unitaires :

- de la rue de Gurcy
- à l'angle de la rue de Gurcy et de la rue du Cocheret
- à l'angle de la rue de Gurcy et de la rue des Grands Jardins

⇨ Tampons goudronnés

Plusieurs tampons goudronnés ont été dégagés afin de visiter chaque regard situé à la jonction de deux collecteurs.

Toutefois, certains tampons non ouverts lors de notre reconnaissance restent à dégoudronner :

- rue de Gurcy
- rue de la Marotte

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

4-3 Recensement des rejets

Un recensement des rejets dans le ru de Sucy a été réalisé.

Au total, 28 rejets ont été localisés. 4 d'entre-eux présentaient un écoulement par temps sec. L'un d'eux correspond au rejet de la station d'épuration et les 3 autres ont fait l'objet d'un prélèvement.

Les analyses ont porté sur les paramètres suivants : DCO et NH4+.

Une mesure ponctuelle de débit a également été effectuée permettant ainsi d'apprécier la charge polluante rejetée dans le milieu naturel.

Rappelons qu'il s'agit de mesures ponctuelles (débit et prélèvement) qui ne permettent pas d'extrapoler normalement sur une journée (le calcul des charges polluantes a été réalisé sur 14 heures).

La charge polluante déversée dans ce milieu récepteur est faible, elle correspond à une pollution équivalente à moins de 10 habitants.

5 - Fonctionnement des réseaux

5-1 Poursuite de l'étude

Grâce à des enquêtes et des visites de terrain, les réseaux d'assainissement de la commune ont été décrits et quelques anomalies (intrusions d'eaux claires, traces de mise en charge, dépôts...) ou de singularités ont pu d'ores et déjà, être mises en évidence.

L'aire d'étude a également été découpée en bassins d'apports homogènes à l'exutoire desquels seront effectuées les mesures de débit et de pollution, objet de cette phase.

La détermination des bassins d'apports fait l'objet du synoptique ci-contre.

Cette étude doit permettre de délimiter géographiquement d'une façon très précise, les secteurs d'apports parasites de différentes natures : eaux parasites permanentes (eaux de nappe) et eaux parasites aléatoires (pénétrations pluviales) ainsi que les secteurs présentant des défauts de sélectivité (EP dans EU et réciproquement).

Cette partie d'étude fait donc appel à la réalisation d'une campagne de mesure de débits et de pollution à l'aval de chaque bassin d'apport étudiés qui permettra de déterminer quantitativement les apports parasites indésirables et des charges polluantes véhiculées.

La méthodologie habituellement retenue pour rechercher les apports permanents et les captages d'eaux pluviales, repose en premier lieu sur des mesures de longue durée visant à quantifier les apports et par la suite, à isoler les bassins versants où se posent le plus de problèmes.

C'est cette méthode qui été retenue par la présente étude.

Compte tenu des observations effectuées sur le terrain et du découpage en zones d'apports, nous proposons le programme de mesure suivant :

- Mesure de débit pendant 3 semaines sur 5 points :
  - collecteur Ø 800 rue Turgot (amont déversoir d'orage n°1)
  - collecteur Ø 250 rue Turgot (aval déversoir d'orage n°1)

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

- collecteur Ø 500 allée du Cèdre (amont déversoir d'orage n°2)
- collecteur Ø 400 rue de Jussieu (aval déversoir d'orage n°2)
- station d'épuration (sur le canal de comptage)

Remarque

Cette implantation des points de mesure ne permettra pas d'apprécier le volume éventuellement déversé par temps de pluie au niveau du by-pass en entrée de station. Toutefois, afin de mesurer la totalité de la charge polluante collectée, la régulation du débit en tête de traitement pourra être supprimée pendant la campagne de pollution sur 24 heures.

• Mesure de pollution pendant 24 heures de temps sec sur chaque point du réseau et en entrée de station, avec confection d'un échantillon moyen diurne et un échantillon moyen nocturne. Les paramètres analysés seront les suivants : DCO, DBO5, MES, NTK et NH4+.

• Suivi de la piézométrie par contrôle au niveau de puits existants

• Suivi de la pluviométrie à l'aide d'un pluviographe

5-2 Fonctionnement des réseaux d'eaux usées et unitaires par temps sec

5-2-1 Les débits moyens par temps sec

Les débits moyens journaliers de temps sec ont été calculés, en chaque point, en effectuant une moyenne arithmétique des débits journaliers retenus.

Calcul du débit de temps sec hors période de ressuyage

➔ Les zones B et C apportent respectivement 43 et 51% du volume total

➔ Les 6% restants sont imputables à la zone A

Calcul du débit de temps sec en période de ressuyage

➔ La zone B est responsable de 70% du volume total

➔ 27% du débit sont imputables à la zone C

➔ Le solde, soit 3%, provient de la zone A

5-2-2 Les apports parasites permanents

Afin de quantifier les apports parasites permanents ou pseudo-permanents et d'apprécier ainsi la part qu'ils représentent dans les débits de temps sec, la méthodologie décrite ci-après a été appliquée sur les deux périodes :

- Mars (avant la période pluvieuse et donc sans ressuyage)
- Avril (après la période pluvieuse responsable du ressuyage)

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

On définit comme apports permanents ou pseudo-permanents les débits d'infiltration ou de drainage en provenance d'une nappe d'eau souterraine ou du ressuyage de sols en période pluvieuse.

Le caractère permanent ou de pseudo-permanent est déterminé par la variabilité de ces apports, qui peut-être nulle ou alors liée aux précipitations avec un temps de réponse variable (de quelques heures à plusieurs jours).

A l'échelle des temps où nous travaillons, des fluctuations saisonnières d'une nappe induiront des apports permanents. Par contre, le niveau variable d'une nappe phréatique, d'une rivière en crue, du ressuyage des terrains perméables, les drainages des jardins, etc...seront à l'origine d'apports pseudo-permanents ou lentement variables dans le temps à l'échelle de la journée.

Les pénétrations de ces eaux parasites dans les collecteurs seront dues suivant les cas : à la présence de fissures ou de joints non étanches, aux captages des sources, aux branchements de réseaux de drainage...

Afin de quantifier ces apports, il est souhaitable d'utiliser plusieurs approches indépendantes compte tenu des nombreux facteurs qui peuvent fausser les résultats :

- Méthode des volumes journaliers théoriques
- Méthode des débits minimum nocturnes
- Dilution des flux journaliers de pollution

Résultats de l'application des trois méthodes

- **Calcul des apports parasites sans ressuyage**

⇨ **Le volume d'eaux claires parasites reçu à la station d'épuration hors période de ressuyage est d'environ 90 m3/j, ce qui représente 50% du débit moyen de temps sec (égal à 180 m3/j)**

⇨ **56%** des apports parasites permanents proviennent de la zone C et **44%** de la zone B.

⇨ En zone A, les apports parasites sont nuls.

- **Calcul des apports parasites avec ressuyage**

⇨ **Le volume d'eaux claires parasites reçu à la station en période de ressuyage est d'environ 230 m3/j, ce qui représente 74% du débit de temps sec (égal à 310 m3/j) ;**

⇨ 76% des apports parasites sont imputables à la zone B. C'est dans ce secteur que le phénomène de ressuyage est donc le plus important. De nombreux fossés sont raccordés au réseau unitaire, drainant un bassin versant important.

⇨ La zone C est responsable de 24% des apports d'eaux claires.

⇨ En zone A, les apports parasites sont nuls.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Calcul du taux d'infiltration

L'utilisation du taux d'infiltration (ratio « m3 d'eaux parasites par kilomètre de collecteur et par jour » permet de hiérarchiser les quartiers au regard de leur apport d'eaux parasites.

- ⇨ Sans ressuyage, le taux d'infiltration le plus élevé s'observe dans la zone C.
- ⇨ En période de ressuyage, c'est la zone B qui présente le taux d'infiltration le plus grand.

5-2-3 Transfert des charges polluantes

A partir de la campagne de pollution réalisée, il est possible de calculer les charges polluantes véhiculées par les réseaux unitaires et d'eaux usées.

- ⇨ Les charges polluantes reçues à la station d'épuration représentent 44 à 56% de sa capacité nominale organique, selon les paramètres considérés (DBO5, MES et NTK)

Globalement, l'unité de traitement est donc en sous charge organique.

- ⇨ Sur la base de 60g de DBO5, 120g de DCO et 11g de NH4+ par habitant et par jour, les charges polluantes mesurées à l'aval d'étude correspondent aux rejets d'environ 560 à 760 équivalents-habitants.

5-2-4 Les taux de raccordement

Les charges polluantes et hydrauliques nous ont permis de calculer un taux de raccordement par zone.

- ⇨ Globalement, le taux de raccordement est peu satisfaisant (voisin de 70%)

  Il est toutefois prudent de rappeler que cette approche du taux de raccordement est rendue particulièrement difficile, compte tenu des imprécisions liées d'une part à la répartition des consommations en eau potable dans le calcul des flux théoriques et d'autre part aux incertitudes de mesure, phénomène amplifié quand il s'agit de raisonner par différence entre plusieurs points.

- ⇨ Des disparités apparaissent entre les zones. Ainsi on observe un déficit de pollution dans les zones A et B. En revanche, le taux de raccordement de la zone C est satisfait.

5-3 Fonctionnement des réseaux par temps de pluie

5-3-1 La méthodologie

La recherche des eaux d'origine pluviale dans les réseaux unitaires et des eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées, englobe les recherches de tout apport dont la variabilité est directement liée aux précipitations avec un temps de réponse très court (quelques minutes à 1 heure). Aux points desservants des secteurs séparatifs, il s'agira des captages d'eaux pluviales : erreurs de branchement principalement et dans une moindre mesure tampons de regard de visite non étanches, surverse de plan d'eau, fossés...

L'analyse a été menée, sur un échantillon d'évènements sélectionnés afin de recouvrir différents types de précipitations (pluies violentes et brèves, pluies importantes de longue durée, pluies faibles).

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

5-3-2 Résultats des mesures

⇨ Globalement, le volume supplémentaire entrant à la station d'épuration (avec régulation) est estimé à environ 215 m3 pour une pluie de 5.6 mm en 4 heures. Sa capacité nominale hydraulique est dépassée (112%).

5-3-3 Calcul des surfaces actives

Le calcul a été effectué sur toutes les zones de l'aire d'étude.

A partir des données recueillies lors de la campagne de mesure (analyse de différents évènements pluvieux), un calcul a permis, d'une part d'apprécier la corrélation entre la hauteur de pluie tombée et le volume d'eau ruisselé (surdébit lié à la pluie) et d'autre part, de calculer les surfaces actives.

⇨ **Le volume supplémentaire engendré par une pluie fictive de 10mm et arrivant à la station d'épuration est d'environ 23m3, soit 13% du débit de temps sec (hors période de ressuyage).**

En réalité, près de 527 m3 sont collectés dans les réseaux en plus du débit de temps sec. La surface active correspondante est d'environ 5.3 ha.

Mais la part la plus importante est évacuée vers le milieu naturel par les déversoirs d'orage et le trop plein en tête de station, soit 504 m3 pour une pluie de 10mm.

Le volume surversé au niveau du trop plein du poste est estimé à 438 m3 pour cette même pluie. La surface active correspondante est de 43 800 m². Cette surverse est provoquée par la régulation du temps de fonctionnement des pompes, qui ne permet pas de relever la totalité des apports captés en zones amont (A et B). Le volume surversé ne correspond donc pas à des intrusions d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées de la zone C, mais au débordement de la bâche de reprise du poste de relèvement.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

6 - Résultats des investigations menées pour la recherche des apports parasites permanents

6-1- Les investigations réalisées

Deux types d'investigations ont été menées sur les réseaux afin de localiser précisément les différentes anomalies mises en évidence et quantifiées dans la phase précédente, à savoir :

➢ Une inspection nocturne a permis, d'une part de confirmer l'importance des eaux claires parasites drainées par les collecteurs et d'autre part, de localiser les tronçons responsables des apports les plus importants.

➢ Une campagne d'inspection télévisée menée sur certains tronçons de collecteur (environ 330m) pour rechercher les anomalies responsables des apports parasites permanents les plus importants. Les tronçons inspectés sont repris ci-après :

- Rue Montmart
- Rue André Chénier

A la demande de la commune, un tronçon a également fait l'objet d'une inspection télévisée. Il s'agit des rues de la Marotte et de Gurcy, soit un linéaire de 1 126 mètres.

6-2 Inspection nocturne

6-2-1 Résultats de l'inspection

Au cours de l'inspection nocturne, le débit total mesuré à l'aval de l'aire d'étude est de 9 m3/h, soit environ 193 m3/j (avec un coefficient minorateur qui tient compte du fait que les mesures réalisées n'étaient pas représentatives du débit minimum de nuit et qu'un réseau d'assainissement n'est jamais étanche à 100%).

Il se répartit de la façon suivante :

- Rue Montmart : 280 mètres responsables de 55 m3/j, soit 28% des apports totaux
- Rue André Chénier : 50 mètres responsables de 15 m3/j, soit 8% des apports totaux
- Rue de Gurcy : 630 mètres responsables de 100 m3/j, soit 52% des apports totaux
- Rue du Moulin d'Ars : 250 mètres responsables de 4 m3/j, soit 2% des apports totaux.

Le solde est estimé à 19 m3/j, soit 10% des apports totaux. Il n'a pas été localisé précisément et correspond à des apports diffus.

6-2-2 Investigations à réaliser

Afin d'apprécier l'état physique de certaines canalisations et de déterminer les anomalies responsables des principaux apports parasites permanents, il est nécessaire de réaliser une inspection télévisée des tronçons incriminés.

A partir des investigations réalisées sur la rue de Gurcy et la rue de la Marotte, des informations concernant l'état des canalisations ont déjà été recueillies.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Toutefois, le linéaire de réseau suspecté d'apporter 70 m3/j et regroupant les rues Montmart et André Chénier (soit 330 mètres), a fait l'objet d'une inspection télévisée afin de déterminer précisément la nature et la localisation des anomalies responsables de ces infiltrations d'eaux claires.

6-2-3 Résultats des inspections télévisées

Un linéaire total de 1 360 mètres a été inspecté.

Les principales anomalies recensées sont :

- Des fissures et perforations n'assurant pas une bonne étanchéité des collecteurs
- De nombreux dépôts de ciment
- Des branchements pénétrants et mal raccordés entraînant des défauts d'étanchéité
- Des casses de collecteurs, rendant possible les intrusions d'eaux de nappe dans le réseau
- Des contre-pentes ne permettant pas un bon écoulement des effluents

Les inspections télévisées ont été réalisées sur 2 périodes.

Les conditions hydrogéologiques sont donc différentes entre chaque période et peuvent être plus ou moins favorables pour la localisation des intrusions d'eau de nappe dans les collecteurs.

Soulignons toutefois que 6 infiltrations et 14 traces d'infiltrations ont été recensés sur l'ensemble du linéaire inspecté.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

7 – Modélisation des réseaux unitaires

7-1 Contexte de l'étude

La modélisation du réseau unitaire de la commune de Montigny-Lencoup, vise à mettre en évidence les insuffisances de capacité du réseau en cas de fortes pluies ainsi qu'à quantifier la surverse des déversoirs d'orage puis à proposer des solutions pour limiter ces rejets de pollution vers le milieu naturel. Cette étude s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte plus large, de schéma directeur qui doit permettre à la commune de se doter d'un outil de programmation des futurs aménagements à prévoir en matière d'assainissement et d'épuration afin non seulement de remédier aux dysfonctionnements actuels, mais également afin de prendre en compte son urbanisation future et d'appliquer les nouvelles directives de la loi sur l'eau.

Enfin, il s'agira d'établir un programme pluriannuel, après hiérarchisation, des travaux de réhabilitation et d'extension des réseaux d'assainissement et de la station d'épuration.

7-2 Méthodologie

Les modélisations des réseaux unitaires de la commune de Montigny-Lencoup se décomposent en trois phases :

- Collecte des données
  - pluviométrie
  - plan de récolement des réseaux
- Constitution d'un plan topographique
- Modélisation des réseaux unitaires et validation des modèles définitifs

7-3 Modélisation hydrologique (phase 6 annexe 1)

7-3-1 Principe

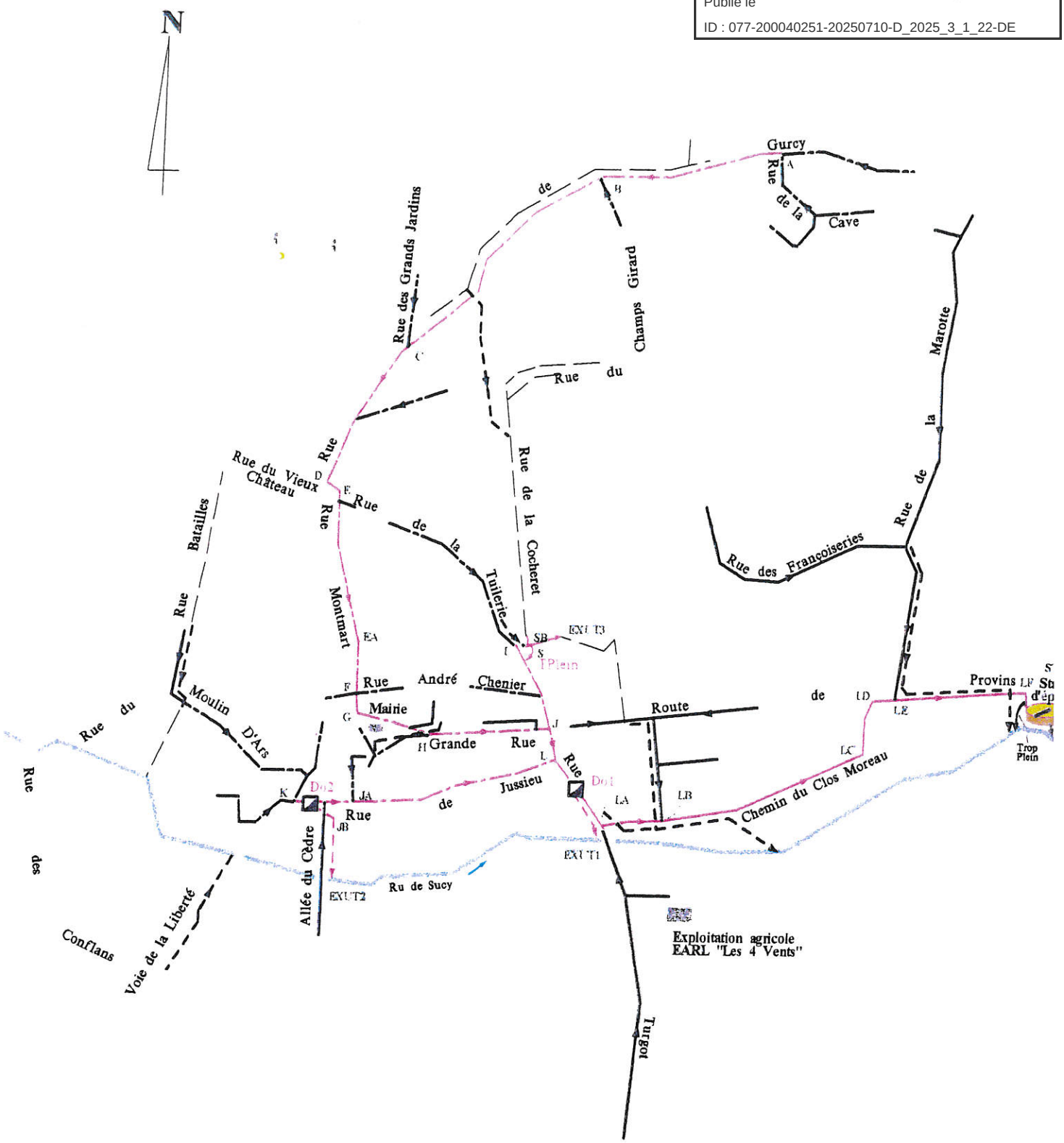
C'est l'étape indispensable de la modélisation hydraulique, afin de simuler les différents évènements pluvieux qui seront soumis au modèle hydraulique précédemment décrit.

Les hyétogrammes (quantité de pluie tombée en fonction du temps mm/h) correspondant à des pluies définies sont injectés dans le modèle hydraulique à travers les nœuds représentant les bassins élémentaires.

7-3-2 Données hydrologiques

Utilisation des pluies de projet, locales et synthétiques : Un des objectifs de la modélisation est de connaître le volume surversé par les déversoirs d'orage et de dimensionner éventuellement un bassin d'orage pour intercepter la fraction de ce volume la plus polluée afin de minimiser l'impact sur le milieu naturel. Ce volume est ensuite réinjecté dans la filière de traitement après la pointe ; le bassin d'orage joue ainsi un rôle « tampon » permettant d'éviter les à-coups hydrauliques sur la station d'épuration. Les simulations permettent dans ce cas d'apprécier les capacités d'évacuation des conduites existantes au regard d'évènements pluvieux exceptionnels.Il a été prévu initialement des définitions de pluies de projet de période de retours de 1 mois, 6 mois, 1 an et 10 ans tirées des droites de répartition. Remarque : Les intensités des pluies locales étant inférieures aux intensités des modèles synthétiques, nous utiliserons les deux types de pluie pour explorer toutes les hypothèses. Nous utiliserons pour les pluies synthétiques les coefficients de Montana.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUP

- réseaux d'eaux usées
- réseaux d'eaux pluviales
- réseaux unitaires
- fossés
- déversoir d'orage
- Tronçons modélisés

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

7-3-3 Résultat

⇨ Aucun débordement ni mise en charge n'est constaté sur le secteur unitaire de la commune.

8 – Le réseau existant

8-1 Présentation du réseau

Le coefficient d'occupation des sols a été déterminé pour chaque bassin élémentaire, de manière individuelle et non uniforme.

8-2 Données générales

Le tableau suivant récapitule l'ensemble des données hydrauliques intégrées dans le modèle informatique du réseau existant

a) Bassins versants

Secteur	Nbre de bassin versant	Superficie totale (ha) contributive
Unitaire	11	3.57
Pluvial	1 (B9)	0.66

b) Nœud et tronçons

La modélisation du réseau de Montigny-Lencoup comporte 26 nœuds, 25 tronçons circulaires, 2 déversoirs d'orage, 1 trop-plein, 1 vanne et 4 exutoires. Aucune canalisation à ciel ouvert n'a été retenue dans la modélisation.

c) Les exutoires

L'ensemble des exutoires a été considéré comme étant non noyé. On admet par conséquent un fonctionnement optimal du système récepteur, dont le comportement en cas de pluie sort du cadre de la présente étude.

L'exutoire n°1 (EXUT1) est constitué par la canalisation Ø 800, en béton, reprenant la surverse du déversoir d'orage de la rue Turgot.

L'exutoire n°2 (EXUT2) est constitué par la canalisation Ø 600, en béton, reprenant la surverse du déversoir d'orage de la rue de Jussieu.

L'exutoire n°3 (EXUT3) est constitué par la canalisation Ø 500, reprenant le pluvial de la rue du Cocheret

L'exutoire n°4 (STEP) est constitué par la canalisation Ø 250, en béton, entrant dans le poste de relèvement de la station d'épuration.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Bassin	Noeud	Surface totale (ha)	Surface active (ha)	Coefficient de ruissellement moyen
B1	A	**2.470**	0.126	**0.05**
B2	B	**0.680**	0.099	**0.15**
B3	C	**0.348**	0.032	**0.09**
B4	D	**0.980**	0.378	**0.39**
B5	E	**0.380**	0.162	**0.43**
B6	F	**1.260**	0.432	**0.34**
B7	G	**1.260**	0.315	**0.25**
B8	H	**1.320**	0.423	**0.32**
B9	S	**2.764**	0.659	**0.24**
B10	J	**2.350**	0.504	**0.21**
B11	K	**2.320**	0.779	**0.34**
B12	L	**1.500**	0.324	**0.22**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

9 – Fonctionnement du réseau

9-1 Introduction

Le modèle hydraulique du réseau existant est simulé à partir de modèles hydrologiques correspondants à des pluies de retour 1 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 10 ans.

Le logiciel HW, permet de visualiser l'évolution du niveau de l'effluent dans les collecteurs et les ouvrages au cours de la période de simulation.

Il est alors possible de mettre en évidence les hauteurs d'eaux maximales pour chaque tronçon de collecteur.

9-2 Présentation des résultats

Le modèle hydraulique des réseaux d'assainissement de Montigny-Lencoup a été soumis à différentes pluies dont chaque simulation a fait l'objet d'un rapport reprenant l'ensemble des résultats.

Les principaux résultats concernent les insuffisances des canalisations pour des pluies décennales et les volumes collectés et surversés pour des évènements pluvieux exceptionnels (pluie mensuelle, semestrielle, annuelle...)

9-2-1 Détermination des volumes surversés par les déversoirs d'orage

- La valeur de surverse obtenue avec la pluie annuelle synthétique et la pluie annuelle locale (obtenu à la station Météo-France de Melun-Villaroche) est plus importante de 150%. La surverse générée par la pluie décennale synthétique est quant à elle supérieure de 30% à la pluie locale.

- Aucune surverse n'est à signaler par temps sec avec ou sans période de ressuyage.

9-2-2 Détermination des volumes surversés par le trop-plein de la rue du Cocheret

- Le trop plein fait surverser, à partir d'une pluie annuelle synthétique (22.3 mm en 240 minutes), des eaux claires dans le réseau d'eaux usées. Cette surverse peut amener jusqu'à 15 m3 d'eaux claires au déversoir d'orage n°1 de la rue Turgot pour une pluie décennale synthétique.

Pour l'ensemble des simulations, nous avons considéré la vanne dans la position relevée lors de la période de mesures (ouverture de 200mm).

Nous avons conduit une simulation maximaliste avec la vanne fermée (ouverture résiduelle de 10 mm) et une pluie décennale locale. 148m3 sont alors surversés vers le réseau unitaire et 60 m3 conservés vers le milieu naturel. La majorité du volume ainsi véhiculée par le réseau (95%) se voit suversée par le DO1.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

10 – Synthèse du fonctionnement des réseaux

Le bilan, réalisé au moyen d'enquêtes de terrain, mesures de débit et de tests divers (inspections télévisées notamment), à l'exutoire des bassins versants, permet de dégager un diagnostic du fonctionnement des réseaux.

Des apports de parasites permanents importants dans les réseaux unitaires[1]

Rappelons qu'il est impératif de limiter au maximum les intrusions d'eaux claires parasites de nappe, dans les réseaux qui d'une part, diminuent la débitance des canalisations vis-à-vis de l'évacuation des eaux usées et d'autre part surchargent la station d'épuration ;

☞ A l'aval des réseaux de Montigny, le volume d'eaux claires est d'environ 230 m3/j en période de ressuyage[2], ce qui représente environ 74% du débit moyen de temps sec (égal à 310 m3/j)

Hors période de ressuyage, ces apports parasites ne représentent plus de 90m3/j, soit 50% du débit de temps sec (égal à 180 m3/j)

Ces apports parasites sont imputables à des canalisations unitaires non étanches.

Les tronçons de collecteur les plus touchés (représentent 88% des apports totaux) sont les suivants :

- Rue de Gurcy avec 52% des apports totaux
- Rue Montmart avec 28% des apports totaux
- Rue A. Chénier avec 8% des apports totaux

Le solde, soit 12% n'a pas été localisé précisément, il s'agit en réalité d'apport diffus.

☞ Les défauts les plus importants, mis en évidence par l'inspection télévisée et responsables des infiltrations dans les canalisations et les regards, sont les suivants :

- des fissures et perforations n'assurant pas une bonne étanchéité des collecteurs
- de nombreux dépôts de ciment
- des branchements pénétrants et mal raccordés, entraînant des défauts d'étanchéité
- des casses de collecteurs, rendant possible les intrusions d'eaux de nappe dans le réseau
- des contre-pentes ne permettant pas un bon écoulement des effluents

Par ailleurs, de nombreux branchements de drainage provenant des parcelles de particuliers ont été recensés rue de Gurcy.

[1] **On définit comme apports parasites permanents dans les réseaux, les débits d'infiltration ou de drainage, en provenance d'une nappe d'eau souterraine ou du ressuyage de sols en période pluvieuse.**

[2] **Par le phénomène de ressuyage, l'eau de pluie s'infiltre dans le sol puis gagne progressivement, les réseaux poreux non étanches. Les eaux de pluie contribuent aussi à recharger la nappe sous-jacente provoquant ainsi une remontée rapide du niveau piézométrique et amplifiant le phénomène d'infiltration.**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Des apports d'eaux claires très importants par temps de pluie (1)

L'arrivée massive d'eaux pluviales provoque des surcharges hydrauliques pour lesquelles la station d'épuration située à l'aval n'a pas été conçue.

Les apports d'eaux de pluie dans les réseaux peuvent également se traduire par une insuffisance de capacité des collecteurs, ce qui induit des débordements dans les caves, sous-sols et parfois même sur la chaussée.

☞ Le volume total reçu à la station d'épuration (avec régulation au niveau du poste de relèvement) est estimé à environ 215 m3 pour une pluie de 5.6 mm en 4 heures (dont 35 m3 d'eaux claires météoriques). La capacité nominale hydraulique de l'unité de traitement est donc dépassée (112%).

En réalité, 195 m3 sont collectés par les réseaux, mais 160 m3 (soit 82%) sont rejetés au milieu naturel au droit des deux déversoirs d'orage et du trop-plein situé en tête de station.

☞ Il n'a pas été possible de mettre en évidence des intrusions d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées de la zone séparative. L'analyse approfondie des réponses à la pluie en entrée de station, n'a pas permis de différencier la part des apports pluviaux imputables à la zone séparative par rapport aux apports totaux.

Compte tenu de cette incertitude, la recherche d'erreurs de branchement par des tests à la fumée n'est donc pas justifiée. Par ailleurs, les apports pluviaux de ce secteur séparatif sont supposés dérisoires comparés à ceux du secteur unitaire.

Une insuffisance hydraulique de certains tronçons

☞ Des insuffisances de certaines canalisations s'observent pour l'évacuation des effluents générés par une pluie de période de retour 10 ans (44,5 mm en 4 heures). On distingue notamment des désordres sur les tronçons suivants :

• Route de Provins, entre le chemin du Clos Moreau et la station d'épuration : mise en charge par insuffisance du collecteur, liée à une faible pente et à un diamètre insuffisant.

• Chemin du Clos Moreau, entre la route de Provins et la rue Turgot : mise en charge et débordement par insuffisance du collecteur, liés à un diamètre insuffisant

• Rue Turgot, à l'aval du déversoir d'orage : mise en charge du collecteur par contraintes aval.

• Rue du Cocheret, entre la rue de la Tuilerie et la Grande Rue : écoulements difficiles liés à des contraintes aval.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Des rejets de pollution vers le milieu naturel

☞ Par temps de pluie, le fonctionnement des déversoirs d'orage et du trop-plein situé à l'entrée de la station d'épuration provoque des rejets d'eaux usées vers le milieu naturel.

Pour une pluie de 5.6mm en 4 heures, le volume total surversé est estimé à environ 160m3. Des déversements plus importants sont à craindre pour des pluies d'intensité plus grandes.

L'impact de ces rejets sur la qualité du milieu récepteur n'est donc pas négligeable.

Des anomalies à la station d'épuration

☞ Par temps de pluie, les eaux collectées sont fortement diluées par des eaux claires.

☞ Sans régulation, le débit entrant à la station d'épuration pour une faible pluie (inférieure à 5mm) dépasse largement sa capacité nominale. La limitation du débit en entrée de la station s'effectue par la régulation de la pompe de relevage alimentant la filière de traitement. Malgré cette régulation, le débit à traiter reste important par temps de pluie et peut dépasser la capacité nominale de l'unité de traitement.

(1) **On définit comme apport de temps de pluie, tout apport dont la variabilité est directement liée aux précipitations avec un temps de réponse très court.**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

11 – Solutions pour remédier aux anomalies

11-1 Les points faibles

Le diagnostic du système d'assainissement existant et des contraintes locales a permis de mettre en évidence les points faibles :

- Des intrusions d'eaux claires parasites de nappe dans les canalisations unitaires dégradées
- Des apports d'eaux claires pluviales liées principalement aux réseaux unitaires
- Des rejets d'eaux usées dans le ru de Sucy par temps de pluie au niveau des déversoirs d'orage
- Des dysfonctionnements de l'unité de traitement liés aux surcharges hydrauliques

Une optimisation du système d'assainissement est aujourd'hui nécessaire pour résoudre les anomalies constatées sur les réseaux et la station d'épuration et respecter les contraintes actuelles et futures de protection du milieu récepteur : le ru de Sucy.

Les travaux préconisés font référence aux anomalies localisées dans le cadre de l'étude. D'autres désordres peuvent exister, mais non pas été recherchés pour des raisons de coût. Ainsi compte tenu de l'ancienneté de certaines canalisations et des désordres rencontrés, il sera nécessaire de prévoir un programme pluriannuel complémentaire d'inspections télévisées afin notamment de pouvoir vérifier l'état des conduites non contrôlées dans l'étude.

☞ En ce qui concerne la réduction des eaux claires parasites permanentes, les remèdes présentés sont basés sur la réhabilitation ponctuelle (injection de résine, pose de manchettes, gainage) avec une efficacité toutefois limitée dans le temps mais ne nécessitant pas d'ouverture de chaussée.

Rue de Gurcy, une étude à la parcelle permettra de vérifier les branchements de drainage des terrains et d'étudier les solutions permettant leur déconnexion.

La réhabilitation d'environ 1 050 m de canalisations unitaires (soit environ 14% du linéaire total) et la déconnexion des drains (rue de Gurcy) permettront d'éliminer 70% des apports parasites permanents localisés.

☞ La suppression des désordres hydrauliques passe par :

- La limitation des apports pluviaux (avec déconnexion des fossés pluviaux et réduction des surfaces imperméabilisées)
- Le renforcement des tronçons insuffisants
- La régulation des apports pluviaux résiduels en tête de station d'épuration

☞ Si la déconnexion des eaux pluviales de voirie, actuellement raccordées aux canalisations unitaires, constitue une priorité afin de remédier à la fois aux surcharges, aux insuffisances par temps de pluie et à la dilution des effluents, les solutions pour y remédier ne sont pas évidentes à mettre en œuvre car elles relèvent d'une véritable maîtrise du ruissellement en milieu urbain.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Aménagements préconisés

- fossé pluvial à déconnecter du réseau unitaire
- collecteur pluvial à poser
- collecteur unitaire à réhabiliter
- collecteur d'eaux usées à remplacer
- création d'un bassin d'orage
- collecteur d'eaux usées à poser
- Poste de relèvement à mettre en place

Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUP

- réseaux d'eaux usées
- réseaux d'eaux pluviales
- réseaux unitaires
- fossés
- déversoir d'orage

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Ces solutions sont d'autant plus complexes puisqu'elles participent également à la réduction des surverses au droit des déversoirs d'orage. De plus toute amélioration dans la séparativité des effluents implique que ce principe soit adopté sur l'ensemble d'un même sous-bassin élémentaire.

Les aménagements proposés utilisent ces principes et constituent un bon compromis entre la situation existante et la solution dite séparative complète (solution très onéreuse sans garantie maximum).

☞ Enfin, l'amélioration du traitement des effluents passe par la création d'un bassin d'orage de 150m3. Dimensionné pour stocker les effluents générés par une pluie annuelle locale, cet ouvrage permettra de limiter significativement les rejets directs de pollution au milieu naturel).

11-2 Solutions dites alternatives pour les aménagements futurs

Dans la mesure où les zones d'urbanisations futures ne génèrent pas de nouveaux apports d'eaux claires météoriques, le dimensionnement actuel du système unitaire de collecte n'est pas à remettre en cause.

On privilégiera pour les aménagements futurs les solutions dites alternatives, c'est-à-dire des solutions qui permettent de limiter (voire de supprimer) le ruissellement ou de retarder son arrivée à l'exutoire. Ces techniques privilégient la rétention, soit par un stockage dépressionnaire et une infiltration le plus en amont possible, soit par la limitation du débit de pointe évacué au réseau par un stockage de temporisation.

Les techniques à mettre en œuvre sont à choisir en fonction de l'échelle du projet :

- A l'échelle de la construction : citernes ou bassins d'agrément, toitures terrasses
- A l'échelle de la parcelle : infiltration des eaux dans le sol, stockage dans bassins à ciel ouverts ou enterrés
- A l'échelle d'un lotissement :
  - Au niveau de la voirie : chaussées à structure réservoir, chaussées poreuses pavées ou enrobées, extensions latérales de la voirie fossés, noues...)
  - Au niveau du quartier : stockage dans bassins à ciel ouverts (secs ou en eau) ou enterrés, puis évacuation vers un exutoire de surface ou infiltration dans le sol (bassins d'infiltration)
- Autres systèmes absorbants : tranchées filtrantes, puits d'infiltration, tranchées drainantes.

L'une des formes les plus classiques est le bassin de rétention. Le recours à d'autres solutions est toutefois à promouvoir, notamment les techniques d'infiltration (noues, tranchées), à favoriser dans la mesure du possible. Cependant, seules des études de sols à la parcelle permettront de valider la mise en œuvre de techniques basées sur l'infiltration.

Les solutions d'infiltration à la parcelle ou de bassins d'infiltration peuvent être proposées pour compenser l'imperméabilisation sous réserve :

- De la réalisation d'essais d'infiltration (méthode à niveau constant après saturation du sol sur une durée minimale de 4 heures) à la profondeur projetée des systèmes d'infiltration.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Le nombre d'essai devra être suffisant pour permettre d'obtenir une bonne représentativité sur l'ensemble du projet ;

- D'une connaissance suffisante du niveau de la nappe en période de nappe haute.

A l'exception des opérations soumises au régime de déclaration ou d'autorisation au titre du Code de l'Environnement, les solutions par infiltration ne pourront être proposées dans le cas où le niveau maximal de la nappe pourrait se situer à moins d'un mètre du système d'infiltration.

Le dimensionnement des ouvrages d'infiltration n'est pas identique aux ouvrages de rétention classiques. En effet, le débit de fuite est différent puisqu'il est imposé par la capacité d'infiltration du sol. Le débit d'infiltration est défini à partir des études de sol (perméabilité).

Ce débit d'infiltration peut alors être ramené à l'hectare de projet afin de définir le volume de rétention nécessaire.

Pour des ouvrages mixtes (rejet dans le réseau + infiltration), le débit de fuite global à l'hectare de projet est d'abord calculé en additionnant le débit de rejet autorisé dans le réseau et le débit donné par la capacité d'infiltration.

11-3 Maîtrise qualitative des eaux pluviales

11-3-1 Nature de la pollution

Il est nécessaire de distinguer deux types de pollution en milieu urbain à savoir :

- La pollution accidentelle : pollution ponctuelle occasionnée par un déversement accidentel de matière polluante ou toxique liée à une activité du secteur urbain
- La pollution chronique : elle est principalement générée par l'accumulation de polluants durant les périodes de temps sec :
- Par ailleurs, l'origine de la pollution des eaux pluviales peut provenir de plusieurs facteurs comme :
- La circulation automobile : les véhicules constituent la source principale de rejets d'hydrocarbures (huiles et essence), plomb (essence), caoutchouc et différents métaux provenant de l'usure des pneus et pièces métalliques (zinc, cadmium, cuivre, chrome, aluminium...)
- Les déchets solides ou liquides : lors du nettoyage des rues, une partie des déchets est entraînée par les eaux de lavage ;
- Les animaux : les déjections animales sont une source très importante de pollution
- La végétation : la végétation urbaine produit des masses importantes de matières carbonées (feuilles mortes à l'automne...). Elle est également à l'origine indirecte d'apports en azote et en phosphate (engrais), pesticides et herbicides.
- L'érosion des sols et les chantiers : l'érosion des sols par l'action mécanique des roues de véhicules, est une source importante de matières en suspension qui peuvent contenir des agents actifs (goudron).

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

- L'industrie : sa contribution est très variable et dépend des types d'activité et de leur situation par rapport à la ville ;
- Les contributions diverses des réseaux : rejets illicites d'eaux usées dus à de mauvais raccordements ou à l'absence de système de traitement autonome.

11-3-2 Mode de dépollution des eaux

Compte tenu de la nature des pollutions, les principes de traitement susceptibles d'être efficaces sont :

- Les simples cloisons siphoïdes pour retenir les flottants
- Les dégrilleurs pour retenir les éléments grossiers
- La décantation
- Le piégeage des polluants au travers de massifs filtrants

Les séparations à hydrocarbures dans le cas de risque de pollution par ce paramètre. Ces ouvrages, s'ils ne sont pas entretenus correctement peuvent générer une pollution plus importante que celle émise du fait du relargage des substances.

a) Lutte contre la pollution chronique

Les techniques alternatives sont par nature efficaces pour limiter la pollution chronique rejetée au milieu naturel, compte tenu de la bonne décantabilité des eaux de ruissellement.

Les ouvrages à privilégier sont les suivants :

- Bassins de retenue, noues permettant une décantation des particules
- Barrières végétales permettant une filtration passive : bande enherbée et bandes végétalisées
- Massifs filtrants permettant une filtration mécanique des particules (rendement épuratoire intéressant pour les hydrocarbures et métaux lourds).

b) Lutte contre la pollution accidentelle

- Le bassin ou la zone de confinement étanche
- Le séparateur à hydrocarbures : ouvrage permettant une décantation des particules et une séparation des hydrocarbures par flottation
- Le décanteur lamellaire : basé sur le fonctionnement du séparateur à hydrocarbures, des lamelles inclinées sont ajoutées au dispositif permettant une augmentation de la surface de décantation.

Ces dispositifs doivent être accompagnés de dispositifs de confinement (vanne) afin de pallier d'éventuels transferts vers le milieu. Un plan de gestion de la crise peut également être élaboré pour faciliter la gestion au moment ou survient l'incident.

Ces deux types de procédés doivent être implantés dans des secteurs à risques de pollution accidentelle, comme les zones urbaines fortement fréquentées avec des activités potentiellement polluantes.

PROGRAMME DES TRAVAUX

LOCALISATION	OPERATIONS	OBJECTIFS	COUTS (HT° D'INVESTISSEMENT		
			Budget communal eaux usées assainissement collectif	Budget communal Eaux pluviales	Particuliers
PREMIERE TRANCHE					
Entrée Station d'épuration	Création d'un bassin d'orage	Amélioration des écoulements – Régulation du débit à traiter pour une pluie annuelle locale	135 096		
Rue de Gurcy	Etude à la parcelle au niveau de 20 habitations	Contrôle des branchements de rainages sur le collecteur unitaire	5 962		
Rue de Gurcy	Réhabilitation du collecteur	Réduction de 80m3/j d'eaux claires parasites permanents	30 000		
Rue du Cocheret	Déconnexion du fossé pluvial – Création d'un bassin de régulation (non chiffré) Réhabilitation des fossés pluviaux	Suppression des apports pluviaux dans le réseau – Régulation des eaux pluviales	49 666		
Total première tranche			**224 724**		
DEUXIEME TRANCHE					
Rue Turgot-Chemin du Clos Moreau –Route de Provins	Remplacement du collecteur de transfert	Suppression des débordements par temps de pluie	190 725		
Rue Montmart	Réhabilitation du collecteur	Réduction de 44m3/j d'eaux claires parasites permanents	30 793		
Rue A. Chénier	Réhabilitation du collecteur	Réduction de 12m3/j d'eaux claires parasites permanents	3 576		
Total deuxième tranche			**225 094**		
TROISIEME TRANCHE					
Rue du Cocheret – rue Turgot – Grande Rue	Mise en place d'un réseau de collecte pseudo-séparatif	Amélioration des écoulements – Réduction des rejets vers le milieu naturel		71 521	
	Réhabilitation d'un regard de visite	Réduction des eaux claires parasites permanentes	1 589		
Lieu-dit « Bois Blou » (zone d'urbanisation future)	Extension du réseau d'assainissement	Raccordement des futures habitations	72 117		
Total troisième tranche			**73 706**	**71 521**	
Total			**523 524**	**71 521**	

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

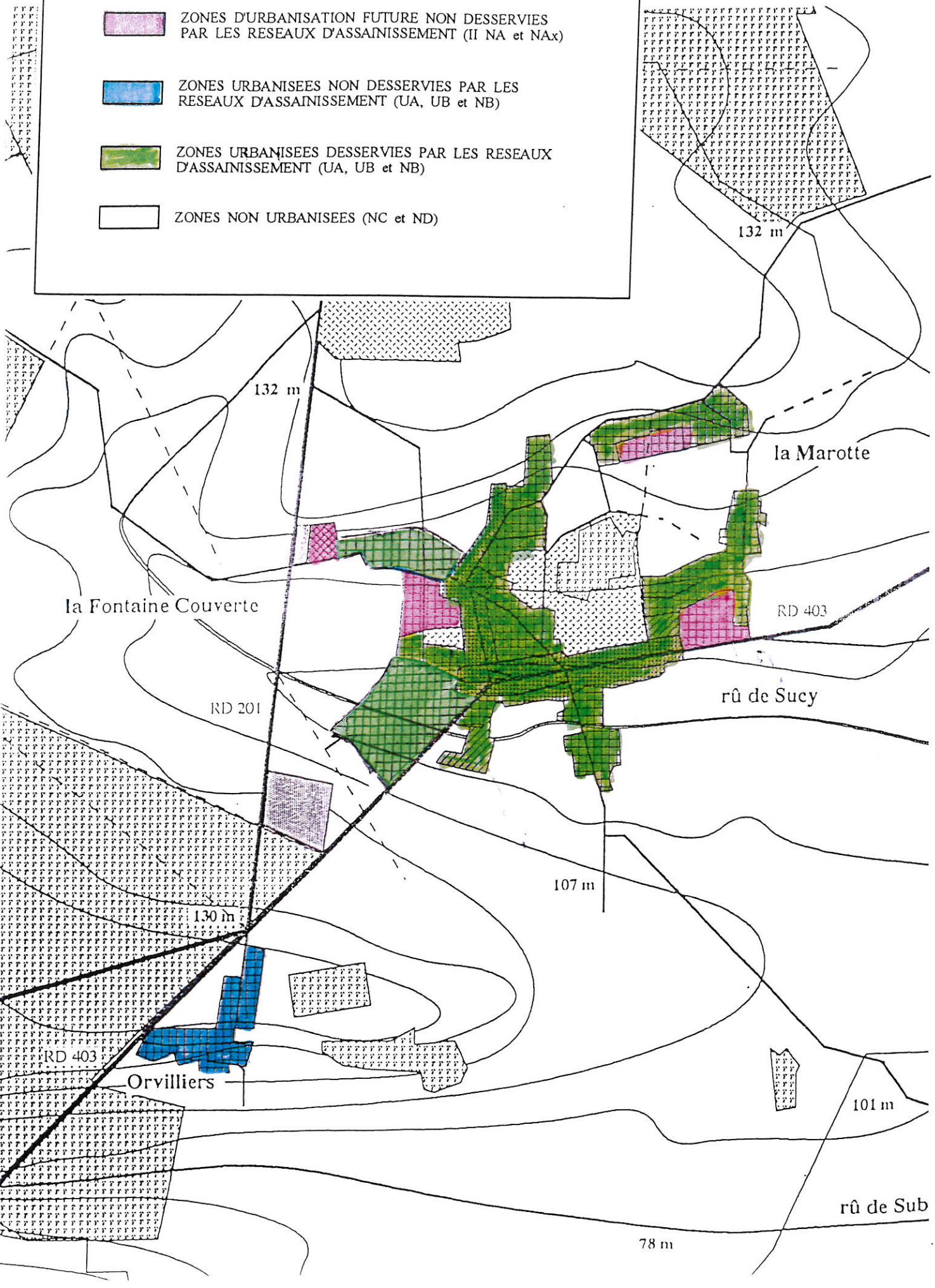
SCHEMA D'URBANISATION - LOCALISATION DES ZONES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (Source Plan d'Occupation des Sols)

ZONES D'URBANISATION FUTURE NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (II NA et NAx)

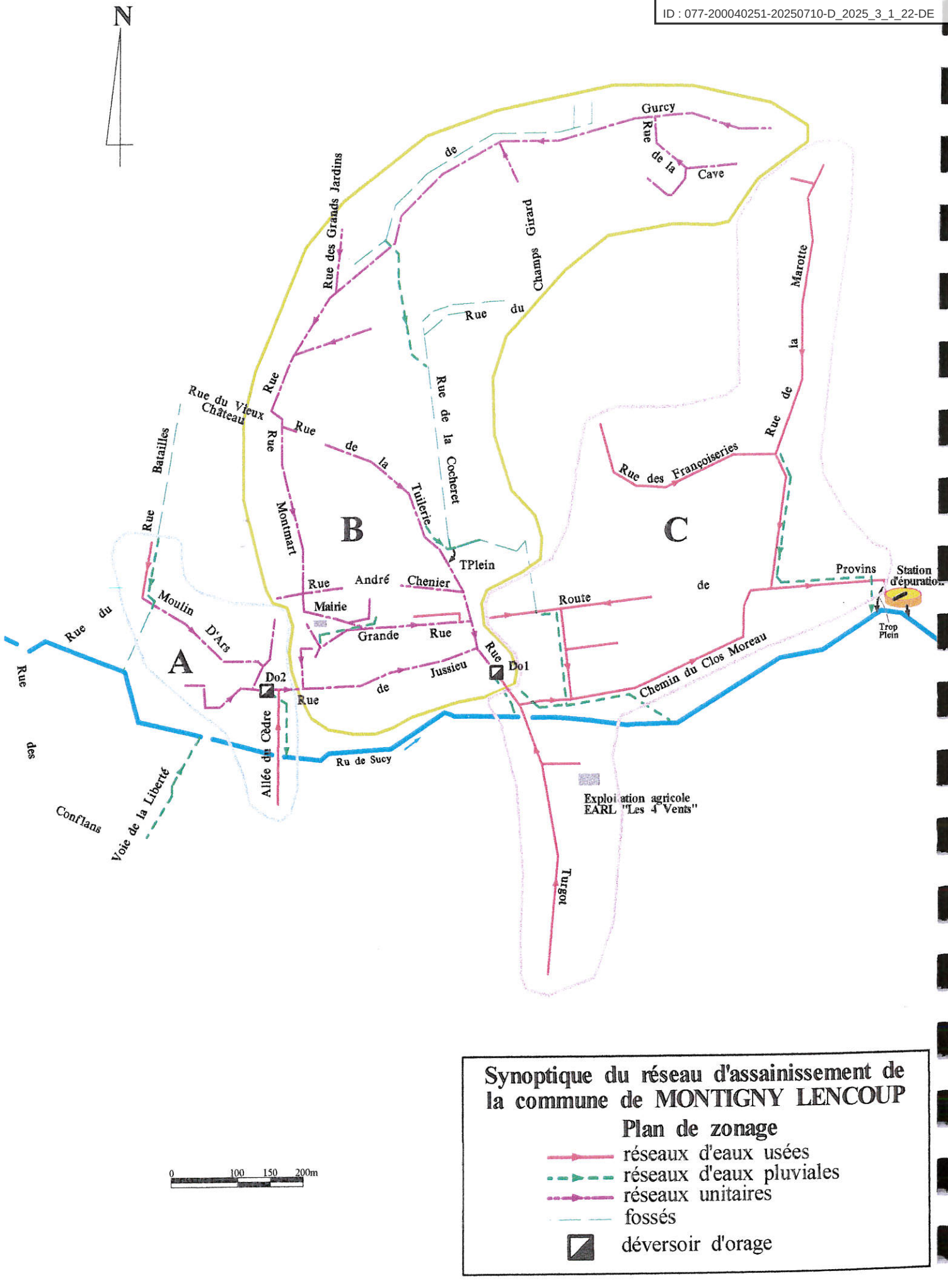
ZONES URBANISEES NON DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)

ZONES URBANISEES DESSERVIES PAR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT (UA, UB et NB)

ZONES NON URBANISEES (NC et ND)



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

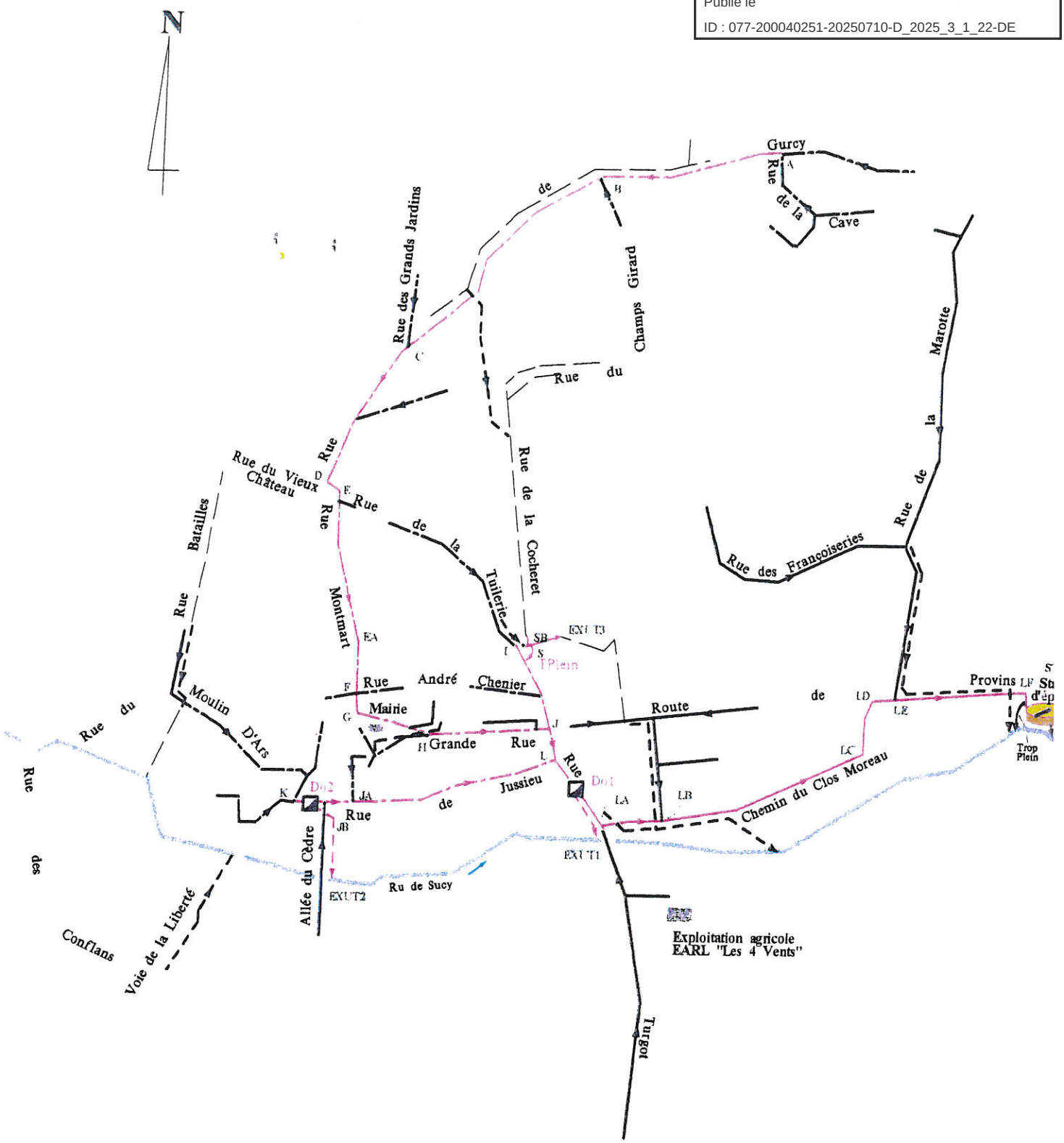


Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUP

Plan de zonage

- réseaux d'eaux usées
- réseaux d'eaux pluviales
- réseaux unitaires
- fossés
- déversoir d'orage

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUP

- réseaux d'eaux usées
- réseaux d'eaux pluviales
- réseaux unitaires
- fossés
- déversoir d'orage
- Tronçons modélisés

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



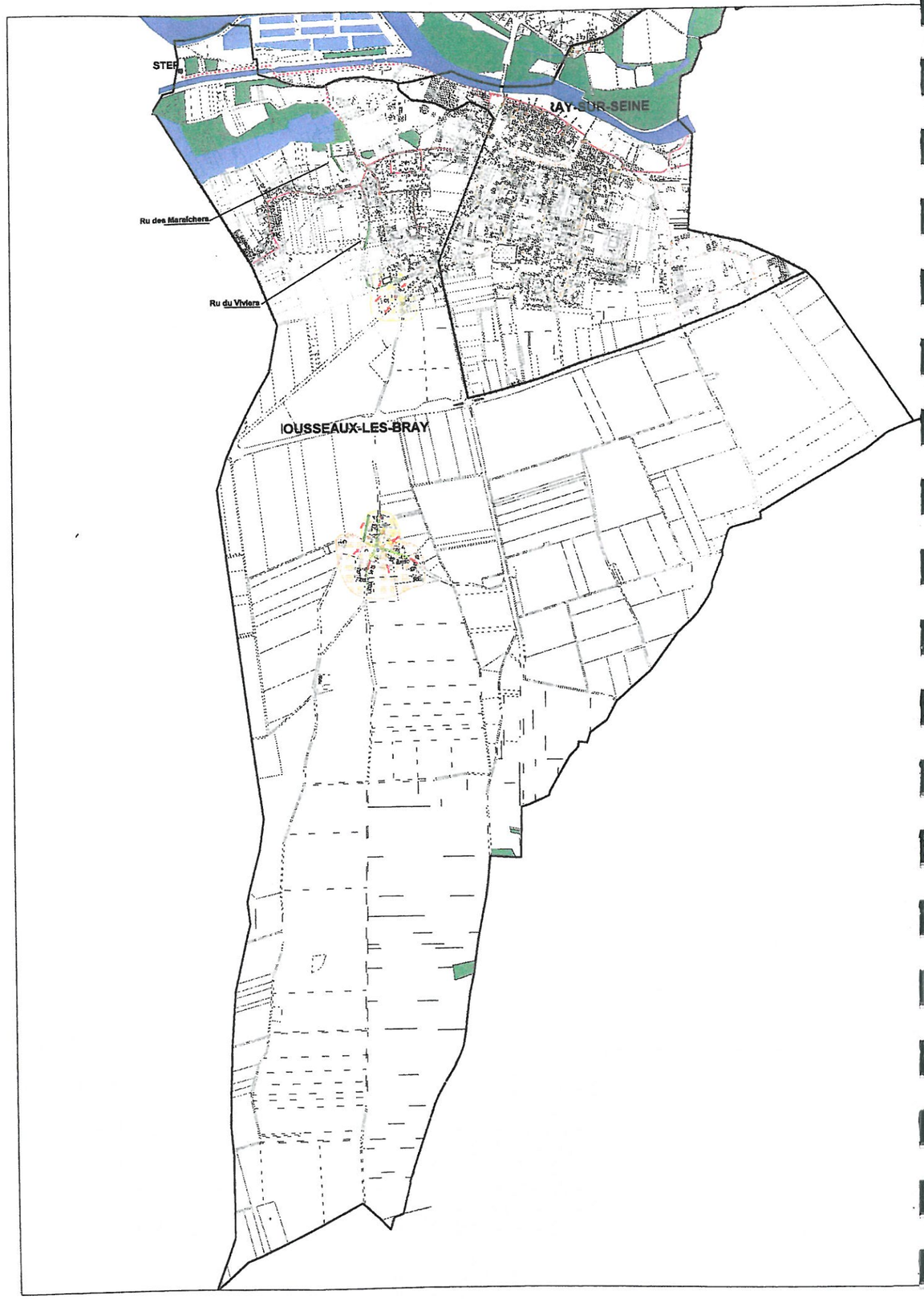
Aménagements préconisés

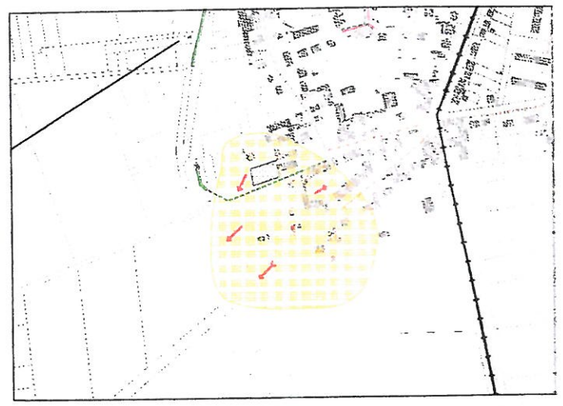
- fossé pluvial à déconnecter du réseau unitaire
- collecteur pluvial à poser
- collecteur unitaire à réhabiliter
- collecteur d'eaux usées à remplacer
- création d'un bassin d'orage
- collecteur d'eaux usées à poser
- Poste de relèvement à mettre en place

Synoptique du réseau d'assainissement de la commune de MONTIGNY LENCOUP

- réseaux d'eaux usées
- réseaux d'eaux pluviales
- réseaux unitaires
- fossés
- déversoir d'orage

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE







LEGENDE

Assainissement collectif
- Réseau d'eaux usées
- Réseau de refoulement
- Réseau unitaire
- Déversoir d'orage
- Poste de refoulement
- Station d'épuration

Pluvial
- Réseau pluvial
- Fossé naturel
- Caniveaux

Cadastre
- Habitat
- Hangars, garages
- Zones ouverte à l'urbanisation
- Zones boisées
- Rivières et étangs
- Zones marécageuses
- Zones inondables

Eau potable
- Forage d'eau potable

Contraintes d'habitat
- Aucune contrainte (A)
- Contrainte mineure (B)
- Une contrainte majeure (C)
- Plus d'une contrainte majeure (D)
- Assainissement autonome impossible (I)

Aptitude des sols à l'assainissement non collectif
- Très favorable (épandage simple)
- Peu favorable (sol reconstitué)
- Défavorable (sol reconstitué drainé)
- Impossible

Topographie
- Pente faible
- Pente moyenne
- Pente forte

Sondages et tests de perméabilité effectués
- Sondage LROP 1995
- Sondage IRIS Conseil 2005
- Sondage G2C 2005
- Perméabilité LROP 1995
- Perméabilité IRIS Conseil 2005
- Perméabilité G2C 2005

Carte des contraintes et des filières d'assainissement autonome



Carte de zonage

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE NOYEN SUR SEINE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE: 1/4000	2A	
Approuvé par:				

Code plan:	346-77-ACT-06-2A-1

Bâtiments et activités existantes

- Entreprises et artisans
- Exploitations agricoles
- Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration –Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide –remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

LA CHAPOTTE ET LE HAUT DU FAY

BOIS DU CHENE

LE HAUT DU FAY

LA NASSE

LE PORT-MONTAIN

LE BRIAT

Chemin Rural de Gouaix

Chemin Départemental n°49 de Rozoy-en-Brie

Port-Montain

Villuis

Villiers-Saint-Georges

Breignon

Rue

Halage

Chemin Départemental n°49

La Seine (Fleuve)

53Bis

18 19 20 21 22 23 24 25

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE NOYEN SUR SEINE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.00
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE: 1/4000	2B	
Approuvé par:				
Code plan:	346-77-ACT-06-2B-1			

NOYEN–SUR–SEINE
LE PARC
MEZIERES
LES PERCHES
LA PLANCHOTTE
MARAIS DU CHENE
LA CROIX COMPAGNON
CHOMPROU
LA CROIX SAINT–BLAISE
L'ESPERANCE
LA CROYOTTE
LE VEZOULT

15 Logements

1955

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- (N°) NUMERO DE TAMPON

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration –Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide –remonté de nappe
- Crue historique

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
SEINE-ET-MARNE

Commune :
PAROY

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/2000

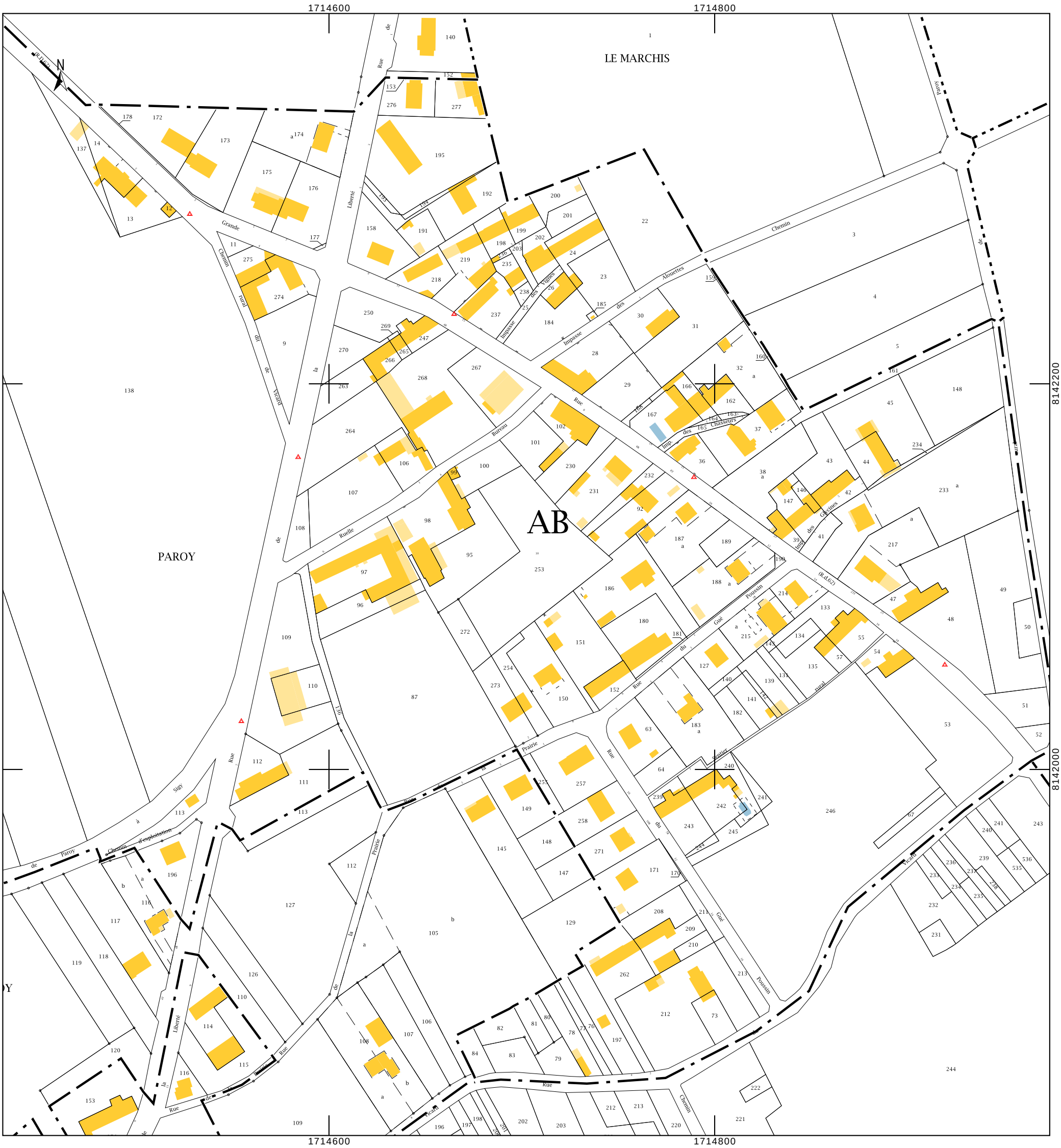
Date d'édition : 13/02/2019
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Melun
Pôle topographique et de gestion cadastrale
Cité Administrative 77010
77010 Melun Cedex
tél. 01 64 41 30 03 -fax
ptgc.770.melun@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr


1714600
1714800
8142200
8142000
N
AB
PAROY
LE MARCHIS
Grande
Chemin rural dit de Wagard
Rue de la Liberté
Chemin d'exploitation
Chemin de Paroy à Sigy
Rue Bureau
Ruelle
Rue Prairie
Rue Alouettes
Rue Chasseurs
Rue Poussin
Rue Goe
Rue Gâtcines
Rue Vicaut
Rue Chemin
Rue Impasse des Vignes
Rue Impasse des Alouettes
Rue Imp. des Chasseurs
Rue Imp. des Gâtcines
Rue Imp. des Vicaut
Rue Ruelle de la Liberté
Rue Ruelle de la Prairie
Rue Ruelle de la Bureau
Rue Ruelle de la Poussin
Rue Ruelle de la Goe
Rue Ruelle de la Vicaut
Rue Ruelle de la Chemin
Rue Ruelle de la Gâtcines
Rue Ruelle de la Alouettes
Rue Ruelle de la Chasseurs
Rue Ruelle de la Vignes
Rue Ruelle de la Impasse
Rue Ruelle de la Grande
Rue Ruelle de la Rue
Rue Ruelle de la Paroy
Rue Ruelle de la Sigy
Rue Ruelle de la Wagard

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

LE MARCHIS

AB

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE PASSY-SUR-SEINE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE:	2A	
Approuvé par:		1/4000		

Code plan:	346-77-ACT-07-2A-1

L'ETANG DE SANGUINOYE

PASSY-SUR-SEINE

LES PIECES DE LA GARENNE

Chemin Départemental n°78c de Passy au Chemin Départemental n°78

Chemin Rural n°11 dit

Mare

MAIRIE

Ruisseau de Villuis

Déversoir étang

Source

Terrain marécageux

Voie Communale n°1a

Chemin Vicinal Ordinaire n°4 de Passy-sur-Seine

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- N° NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration –Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide –remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

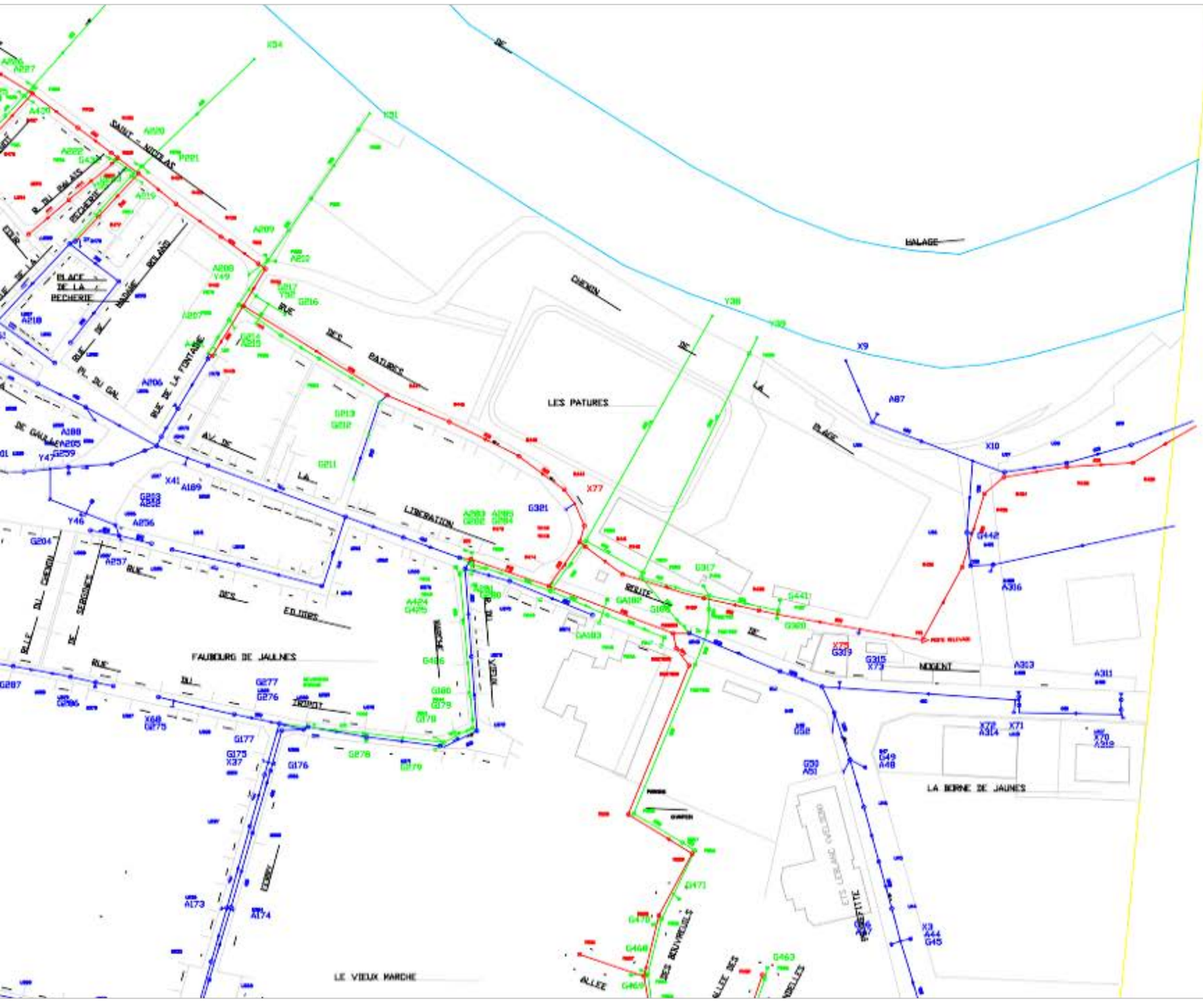
Assai. Plan reseau bray 201707.dwg

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE


LES PROMENADE
MARCHE COUVERT
RUE DE LA CONVENTION NATIONALE
PLACE DE LA RECHERIE
RUE DE LA TENTAGE
PLACE DES BUTTES
L'ETANG BORDA
FAUBOURG DE JAULNES
RUE DE LA PAIX
RUE HENRI
RUE DES BATIERS
RUE DES PRES
RUE DE L'EGLISE
RUE DU GAL
RUE DU PALAIS
RUE DE LA LIBERATION
RUE DU GENERAL LECLERC
RUE DE LA FONTAINE
RUE DE LA GRANGE
RUE DU PRESBYTERE
RUE DE LA PAIX
RUE DE LA FONTAINE
RUE DE LA GARE
RUE DE LA PAIX
RUE DE LA PAIX
RUE DE LA PAIX

Assai. Plan reseau bray 201707.dwg

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



AUTODESK VIEWER
AUTODESK.

Assai. Plan reseau bray 201707.dwg

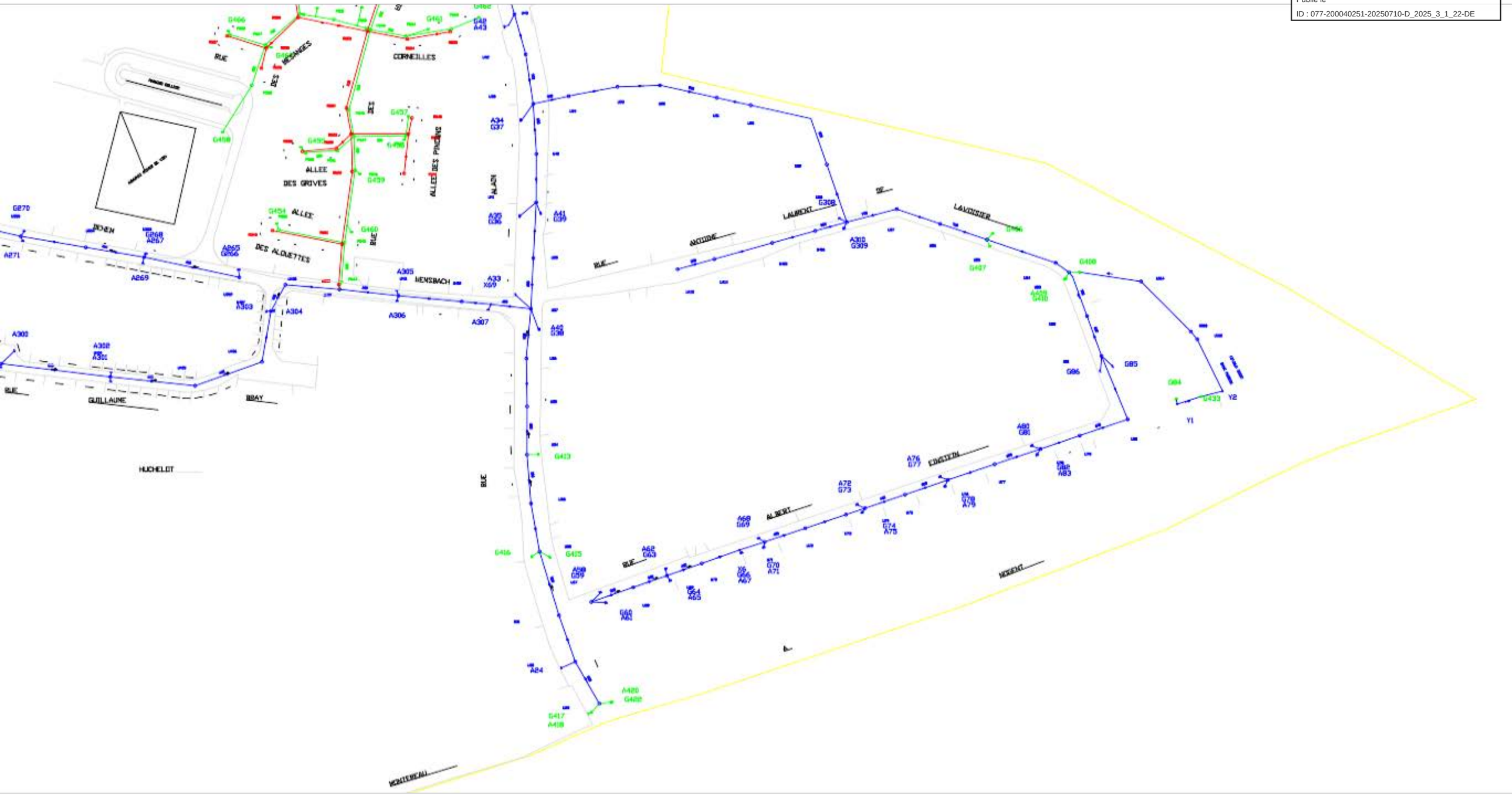
Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



AUTODESK® VIEWER
AUTODESK.

Assai. Plan reseau bray 201707.dwg

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



AUTODESK VIEWER
AUTODESK.

Assai. Plan reseau bray 201707.dwg

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE


LE VIEUX MARCHE
RUE
ALLEE
DES GRIVES
DES ALOUETTES
RUE DU DOCTEUR LOBLIGEOIS
RUE VILLECEAUX
CEDRE
RUE DU CIMETIERE
CITE D'ERTEVENT
D'ERTEVENT
RUE PASTEUR
RUE CHANTOINE
BERNIER
RUE COLNET
RUE DES BLEUETS
RUE DES COQUELICOTS
RUE DES CHAMPS
CHAMPS A263
RUE DU CHATEAU D'EAU
RUE DU BERGER
RUE DU MOULIN
RUE DU CHANGE
RUE DES MESANGES
RUE DES ALOUETTES
RUE DU DOCTEUR LOBLIGEOIS
RUE DU CIMETIERE
RUE DU CIMETIERE
RUE DU CIMETIERE

CARTE DES CONTRAINTES

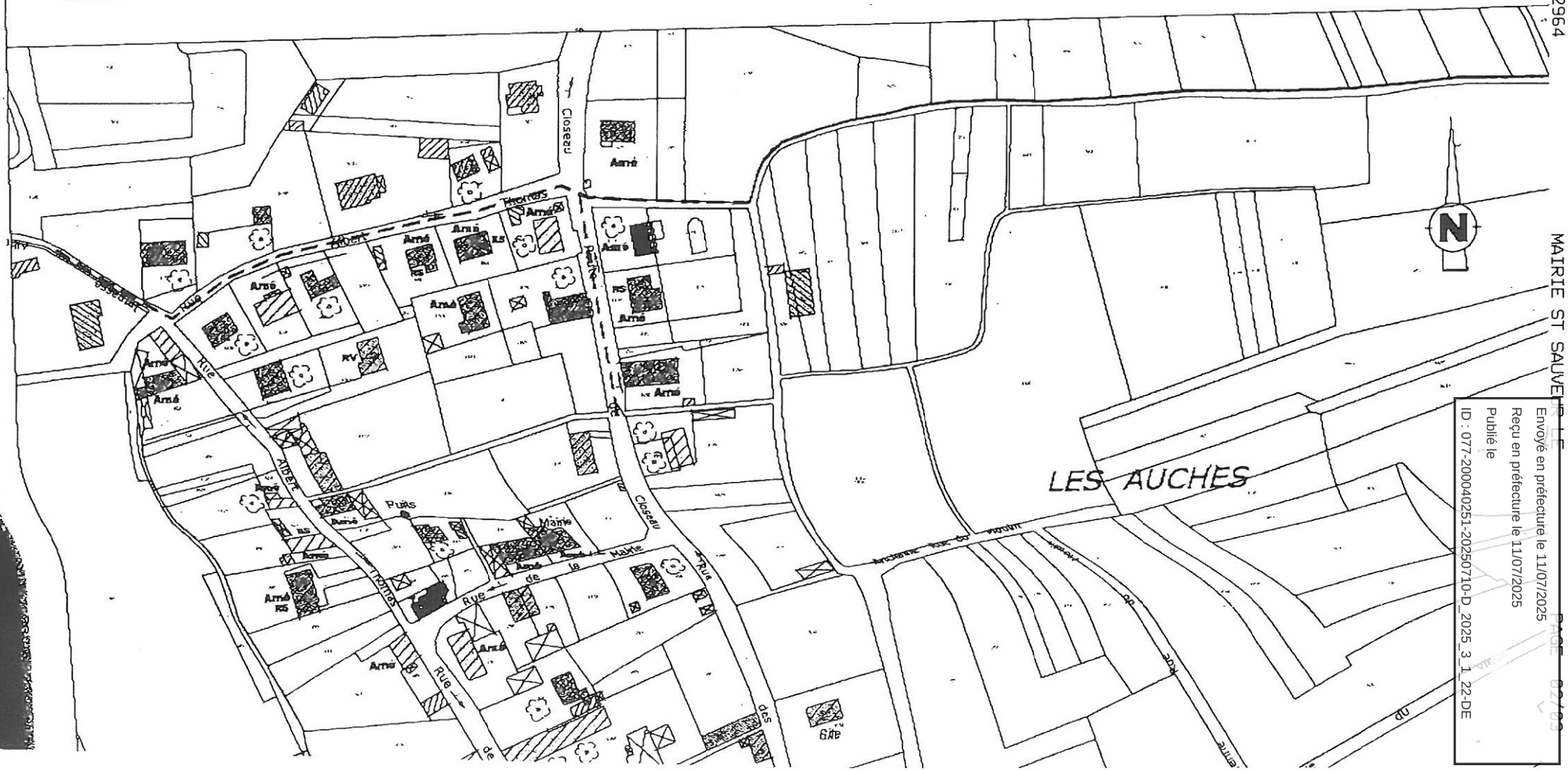
Saint-Sauveur-les-Bray - Le Bourg

- Contrainte impossible
- Contrainte forte
- Contrainte moyenne
- Contrainte faible
- Contrainte nulle

- **T** Terrain faible
- **A** Accès
- **Cp/P** Contre pente/Pente
- **Amé** Aménagement
- Arbres

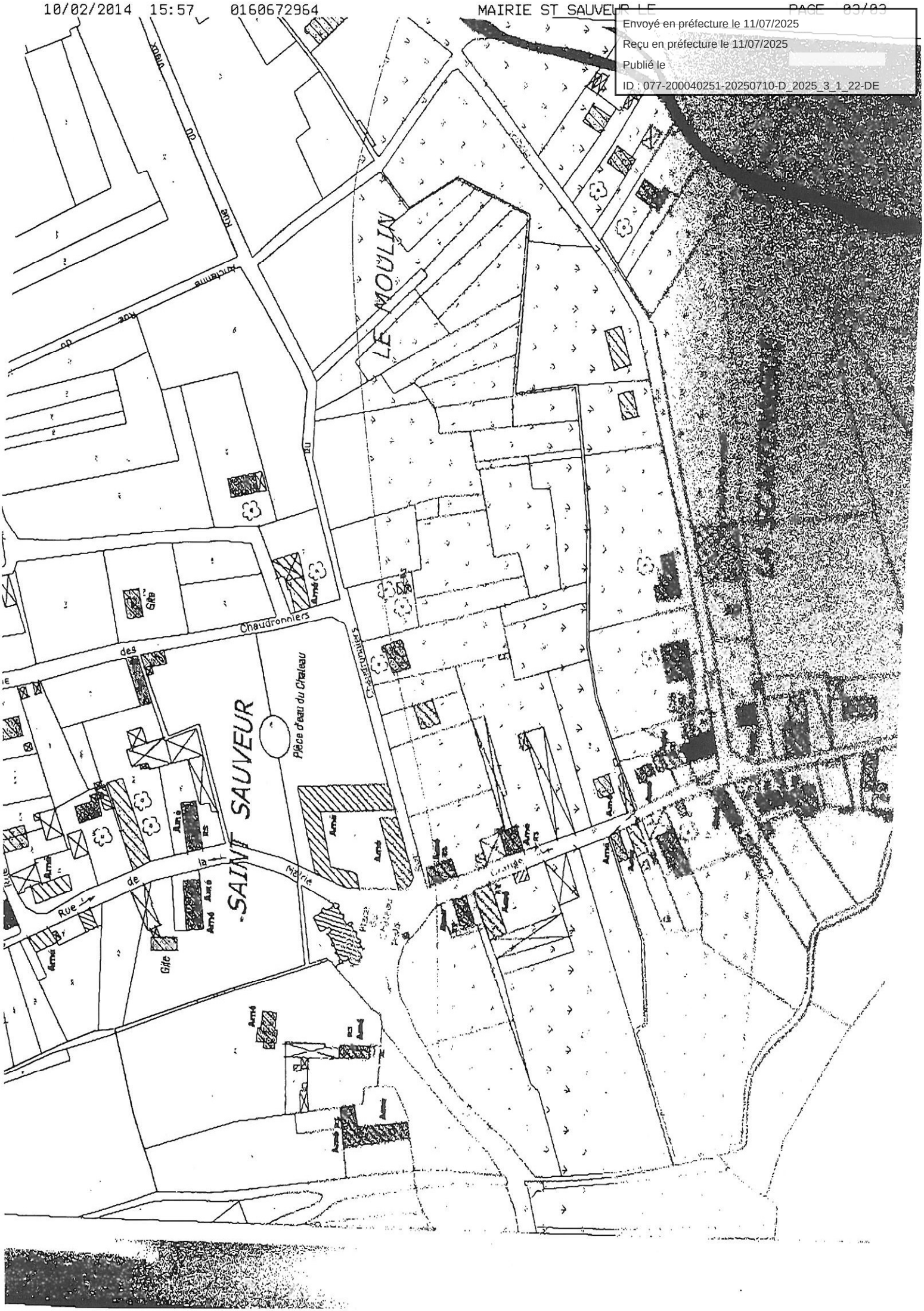
- Topographie
- Cours d'eau
- Fossé à ciel ouvert
- Réseau eaux pluviales
- **RS / RV** Résidence secondaire / vacante
- Zone inondable

ECHELLE : 1/2 000



10/02/2014 15:57 0160672964 MAIRIE ST SAUVEUR LE PAGE 02/03
Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

VEOLIA EAU
Ile de France - Centre

AGENCE DE PROVINS
Z.A.C. du Parc des Deux Rivières - B.P. 76
77 483 PROVINS CEDEX
TEL : 01 - 64 - 60 - 26 - 68
FAX : 01 - 64 - 60 - 26 - 69

Département de Seine et Marne (77)

SAVINS

bourg

Plan de Réseaux

Assainissement

Planche n° : 1 / 1

N O E S

Echelle : 1/2000

Dessiné le : 02/05/2014	Par : Laurent AUCOUTURIER
Vérifié le :	Par :
Mise à jour du : 31/12/2013	FDP BD TOPO

RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

RESEAUX PRIVEES
- UNITAIRES
- USES
- PLUVIAUX
- INDEFINIS

RESEAUX INTERDEPARTEMENTAUX
- UNITAIRES
- USES
- PLUVIAUX
- INDEFINIS

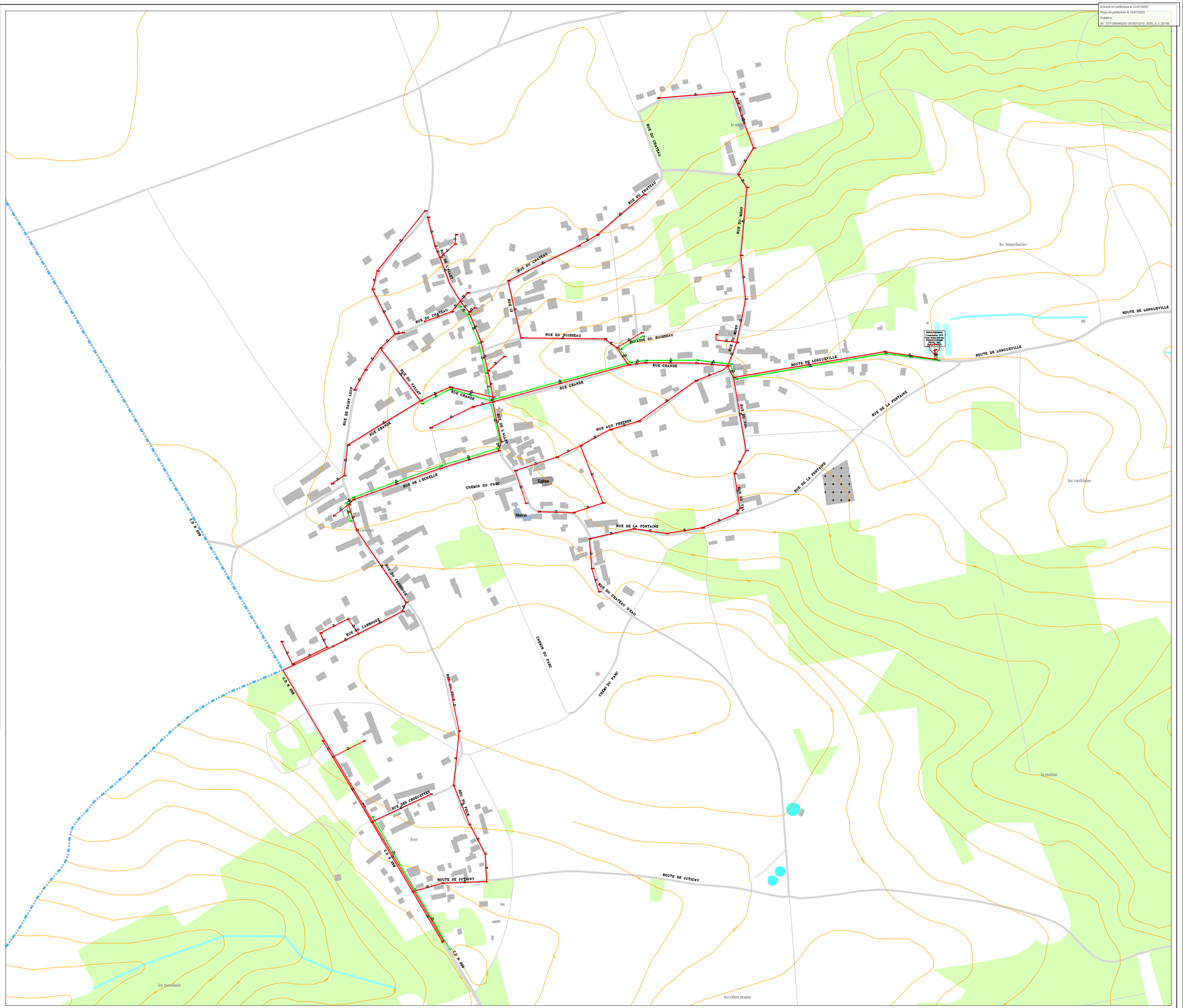
RESEAUX DEPARTEMENTAUX
- UNITAIRES
- USES
- PLUVIAUX
- INDEFINIS

RESEAUX SYNDICAUX
- UNITAIRES
- USES
- PLUVIAUX
- INDEFINIS

RESEAUX COMMUNAUX
- UNITAIRES
- USES
- PLUVIAUX
- INDEFINIS

RESEAUX INDETERMINES
- INDETERMINES

- SEPARATEUR A HYDROCARBURE
- POSTE DE RELEVEMENT
- POSTE DE REFOULEMENT
- POSTE ANTI CRUE
- SIPHON
- BASSIN TAMPON
- UNITE DE TRAITEMENT
- DEVERSOIR D ORAGE
- CHAMBRE DE DESSABLAGE
- PUISARD
- CLAPET ANTI CRUE
- VANNE
- EXUTOIRE
- SOUPAPE
- LIMNIMETRE
- PLUVIOMETRE
- VENTOUSE
- TRAITEMENT EN RESEAU
- POINT DE PRELEVEMENT
- DEBITMETRE
- BALLON
- VIDANGE
- DEGRILLEUR EN RESEAU
- CHASSE EN RESEAU
- CHEMINEE D'EQUILIBRE
- TETE D'AQUEDUC
- REGARD SIMPLE
- REGARD AVALOIR
- REGARD MIXTE
- REGARD A DECANTATION
- REGARD DECALE
- REGARD BORGNE
- REGARD JOKER
- REGARD FICTIF
- GRILLE VISITABLE
- GRILLE NON VISITABLE
- BRANCHEMENT
- GRILLE
- GRILLE AVALOIR
- AVALOIR SANS DECANTATION
- AVALOIR A DECANTATION
- AVALOIR A SEPARATEUR D'HYDROCARBURE
- PHOTO
- CAMERA
- TEXTE
- DESSIN



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

SIGY



Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

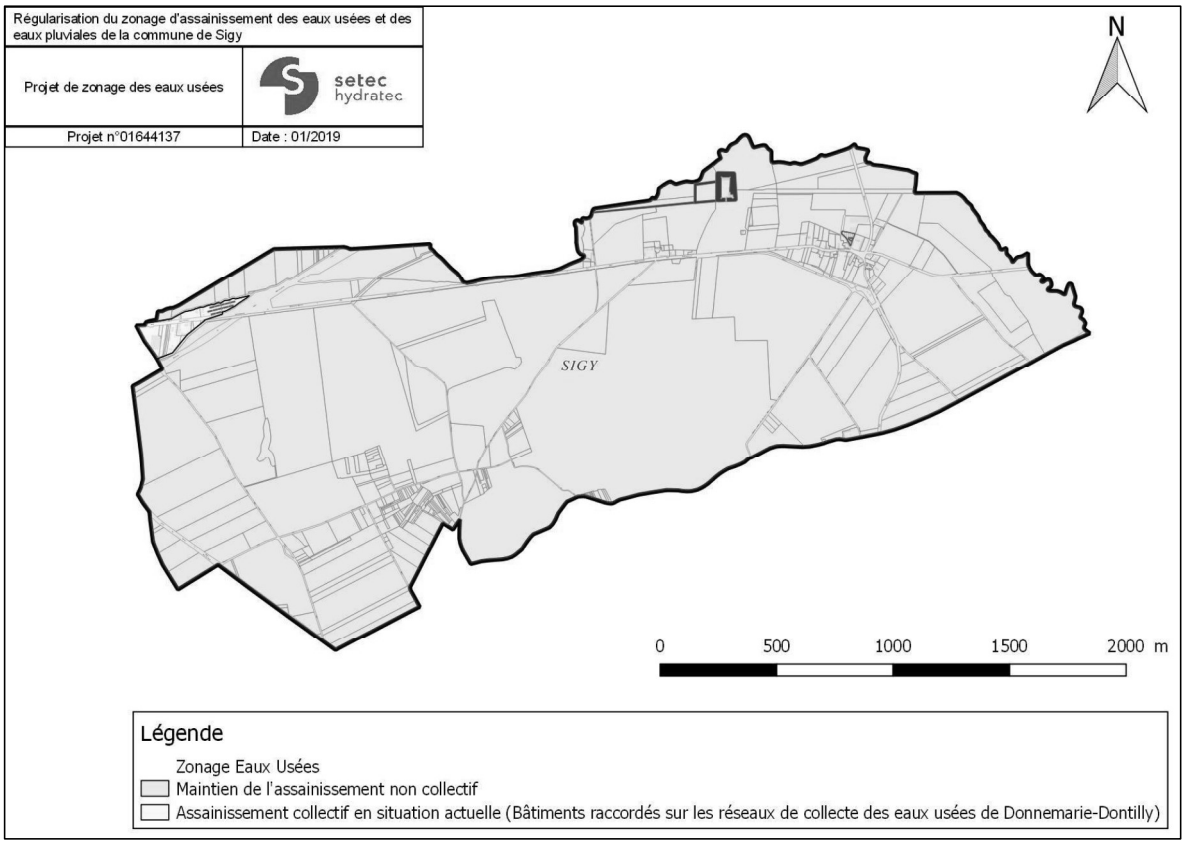


Figure 23 : Projet de zonage des eaux usées

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

4.2 ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Dans l'ensemble, aucun problème de ruissellement n'a été signalé par la commune. Les eaux pluviales se répartissent en différents point bas, et s'infiltrent normalement dans le sol ou rejoignent l'Auxence.

Ainsi, les règles préconisées en cas d'aménagement des zones actuelles et pour les extensions futures sont les suivantes :

Sur l'ensemble du territoire communal, toute imperméabilisation supplémentaire sera envisageable sous réserve d'associer au projet la réalisation d'une étude spécifique ; celle-ci permettra de définir les aménagements permettant de maîtriser et de traiter les eaux pluviales et de ruissellement.

Une des problématiques des eaux pluviales en zone urbaine, est la gestion des pluies courantes (pluie d'occurrence hebdomadaire ou mensuelle) qui génèrent une pollution du milieu naturel. L'infiltration/évaporation des eaux pluviales à la parcelle permet de retenir les premiers millimètres de pluie, sources de pollution potentielle, qui ne sont plus envoyés directement vers le milieu naturel.

Aspect quantitatif :

Pour les zones urbaines (les prescriptions concernent les aménagements futurs, c'est-à-dire les constructions nouvelles et les aménagements dans l'enveloppe urbaine existante) :

- Les eaux pluviales sont à gérer prioritairement à la parcelle. Seul l'excès de ruissellement peut être rejeté au collecteur public d'eaux pluviales quand il est en place, après qu'aient été mises en œuvre, sur la parcelle privée, toutes les solutions susceptibles de limiter et/ou étaler les apports pluviaux. Les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales (désimperméabilisation, stockage / infiltration, stockage / évacuation, réutilisation, …) devront être mises en œuvre prioritairement quelle que soit la taille du projet **(afin de tendre vers la notion de « zéro rejet »)** pour une pluie de période de retour de 10 ans, voire supérieure si la protection des biens et des personnes l'exige.
- En cas d'impossibilité technique de gérer à la parcelle tout ou partie des eaux de ruissellement **justifiée par une étude de sol** (des tests de perméabilité devront être réalisés systématiquement pour définir les capacités d'infiltration du sol en place), le rejet des eaux pluviales sera régulé **pour une pluie d'occurrence décennale : 36 mm en 4h, voire supérieure si la protection des biens et des personnes l'exige** :
    - Pour les parcelles dont la surface totale du site est inférieure ou égale à 3 000 m² **et** la surface imperméabilisée est inférieure ou égale à 500 m², il sera demandé de stocker et de réguler à 3 L/s maximum les rejets d'eaux pluviales ;
    - Pour les parcelles dont la surface totale du site est supérieure à 3 000 m², **ou** la surface imperméabilisée est supérieure à 500 m², il sera demandé de gérer à la parcelle à minima les 5 premiers mm de pluie et :
    - Pour les sites dont la surface totale est inférieure à 3 ha de réguler l'excédent à 3 L/s maximum pour la pluie décennale.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

- Pour les sites dont la surface totale est supérieure ou égale à 3 ha de réguler l'excédent au débit calculé sur la base de 1 L/s/ha maximum pour la pluie décennale.

Pour les zones rurales :

- il est à noter que la gestion de l'eau et la gestion des sols sont inséparables. C'est pourquoi, il faut éviter de labourer dans le sens de la pente sur les flancs de la vallée, désherber systématiquement les cultures, supprimer talus, haies, fossés et bandes enherbées, etc. car cela peut concourir à augmenter le ruissellement lorsque les précipitations sont fortes, et donc à amplifier les inondations.

Aspect qualitatif :

Toute demande de permis de construire n'émanant pas d'un particulier devra faire l'objet de mesures permettant d'améliorer la qualité des eaux pluviales et de préserver la qualité du milieu récepteur : obligation de mettre en place des ouvrages de prétraitement ou de traitement (filtres plantés, débourbeur, décanteurs lamellaires, séparateurs hydrocarbures…) des eaux pluviales adaptés à l'activité et à la configuration du site, et s'appliquant aux eaux de ruissellement issues de l'ensemble du site (imperméabilisations actuelles et nouvelles).

Information sur les techniques alternatives :

Des techniques alternatives permettent de réduire les flux et de diminuer la pollution en agissant pour ralentir, stocker, infiltrer (dans les zones autorisées), utiliser les eaux, intercepter et traiter les polluants :

- Tranchées, bassins et puits d'infiltration ; fossés et noues, participant entre autres à la décantation et à la filtration des eaux ;
- Chaussées à structure réservoir ;
- Surfaces urbaines pouvant être conçues pour momentanément stocker les excédents d'eaux, tout en conciliant cette fonction avec d'autres usages (terrain de sport, parcs, placettes, …) ;
- Gouttières dirigées vers un parterre végétal, un fossé ;
- Bassins de retenue en surface (bassin en eau ou à sec / citernes) pouvant constituer un atout esthétique et / ou économique en offrant une réserve d'eau pour l'arrosage, le nettoyage, les sanitaires ou les machines à laver (pour le domaine privé) ; bassins enterrés ;
- Stockage (bassin, citerne enterrée, revêtements alvéolaires en plastique) et restitution avec un débit limité une fois la pluie passée ;
- Paillage, désherbage thermique pour limiter l'apport de produits phytosanitaires au milieu naturel.

D'un point de vue économique, il est à noter que :

- L'Agence de l'Eau Seine- Normandie peut aider les particuliers lorsqu'une opération groupée est prise en charge par la commune (conseils aux communes et aides financières spécifiques) ;
- Des économies importantes peuvent être réalisées dans le cas, par exemple, d'une récupération des eaux de pluie pour l'arrosage ou pour les sanitaires.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Les prescriptions ci-dessus allant dans le sens du « zéro rejet » est conforme aux objectifs fixés dans le PLUi : gestion des eaux pluviales à la parcelle sur le territoire du CCBM.

La gestion des eaux pluviales est explicitée par le logigramme ci-après.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

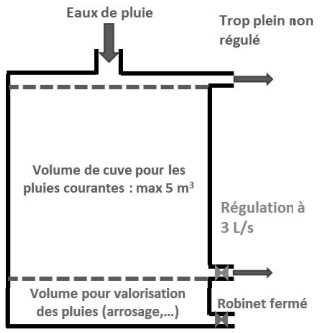
Gestion à la parcelle des eaux pluviales (infiltration, évapotranspiration, ...)
Des tests de perméabilité devront être réalisés systématiquement pour définir les capacités d'infiltration du sol en place.

Si gestion totale impossible

Surface de l'ensemble du site (S_{tot}) ≤ 3 000 m² et Surface imperméabilisée (S_{imp}) ≤ 500 m²

- Stockage et régulation des eaux résiduelles de ruissellement par un (ou plusieurs) ouvrage(s) muni(s) d'un orifice de régulation de débit et d'un trop-plein de sécurité (dans la limite de faisabilité technique et économique).
- Possibilité de prévoir un volume supplémentaire de stockage pour la valorisation des EP.
- Possibilité de rejet avec un débit de fuite maximal cumulé de 3 L/s.
- Calcul de la surface imperméabilisée (S_{imp}) comme étant la somme des surfaces de toitures, allées et terrasses.

Surface imperméabilisée S_{imp}	Volume de stockage minimum V
0 m² < S_{imp} ≤ 50 m²	V = 0,5 m³
50 m² < S_{imp} ≤ 100 m²	V = 1 m³
100 m² < S_{imp} ≤ 150 m²	V = 1,5 m³
150 m² < S_{imp} ≤ 200 m²	V = 2 m³
200 m² < S_{imp} ≤ 250 m²	V = 2,5 m³
250 m² < S_{imp} ≤ 300 m²	V = 3 m³
300 m² < S_{imp} ≤ 350 m²	V = 3,5 m³
350 m² < S_{imp} ≤ 400 m²	V = 4 m³
400 m² < S_{imp} ≤ 450 m²	V = 4,5 m³
450 m² < S_{imp} ≤ 500 m²	V = 5 m³



setec hydratec

Surface de l'ensemble du site (S_{tot}) > 3 000 m² ou Surface imperméabilisée (S_{imp}) > 500 m²

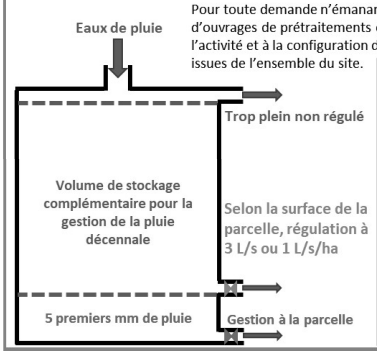
- Obligation de gestion à la parcelle à minima des 5 premiers mm de pluie.
- A partir du 6ème mm de pluie, possibilité de réguler les eaux résiduelles de ruissellement issues des surfaces de l'ensemble du site (S_{tot}) avec un débit de fuite maximal :
  - Pour 0,3 ha < S_{tot} < 3 ha : débit de fuite maximal de 3 L/s,
  - Pour S_{tot} ≥ 3 ha : débit de fuite maximal calculé sur la base de 1 L/s/ha.

Nécessité de créer un ouvrage de stockage (cuve ou bassin) dont le volume est déterminé au cas par cas (étude détaillée des volumes ruisselés générés par l'ensemble du site). Le stockage permettra au minimum une protection contre la pluie décennale. Le niveau de protection souhaité contre une pluie de temps de retour donné pourra être augmenté selon la nécessité de protection des biens et des personnes en aval du site.

L'aménagement devra être équipé d'un organe de régulation avant le rejet des eaux de pluie.

Pour chaque ouvrage proposé, il devra être prévu un dispositif permettant un entretien adapté à l'ouvrage et l'accès aux engins et matériels nécessaires.

Pour toute demande n'émanant pas d'un particulier : obligation de mise en place d'ouvrages de prétraitements ou de traitement des eaux pluviales adaptés à l'activité et à la configuration du site, et s'appliquant aux eaux de ruissellement issues de l'ensemble du site.



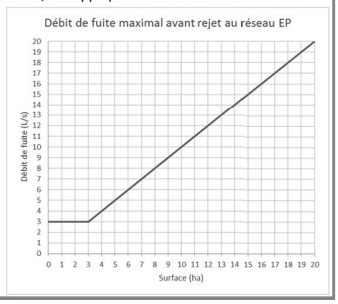


Figure 24 : Logigramme de gestion des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

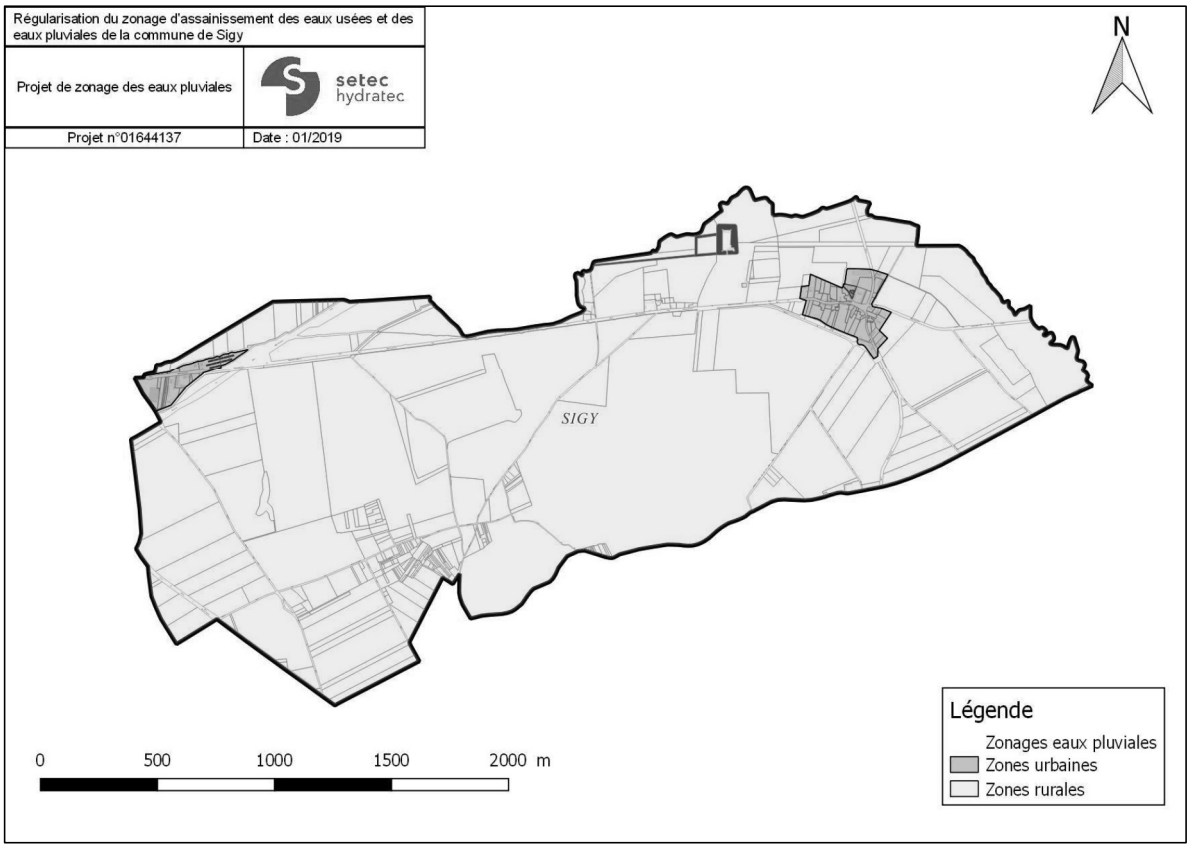
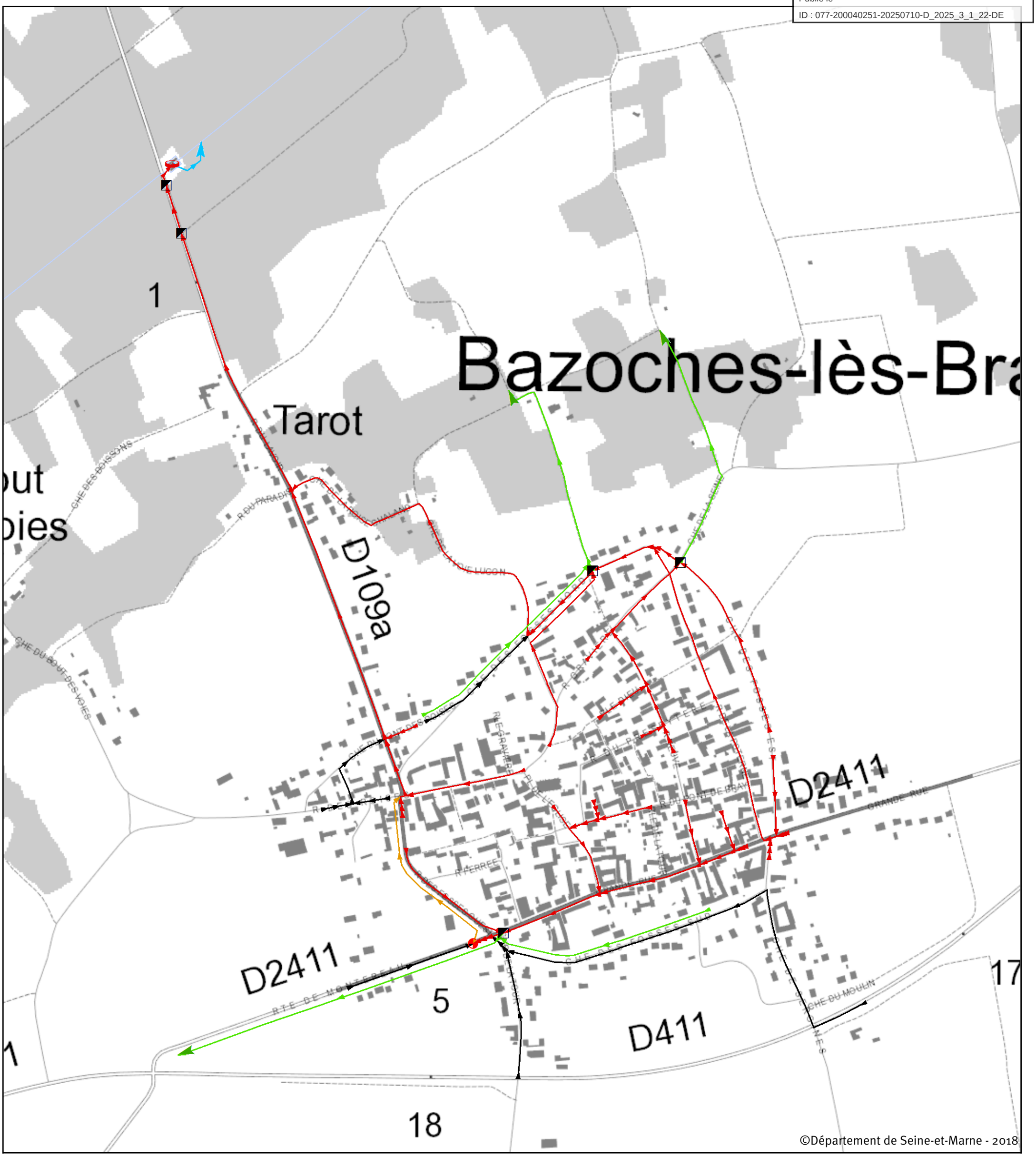


Figure 25 : Carte du zonage des eaux pluviales

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Système d'assainissement de Bazoches-Lès-Bray



©Département de Seine-et-Marne - 2018

N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 28/12/2018

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - GEOFLA® 2016

0 50 100 150 200 m

- Stations d'épuration en service

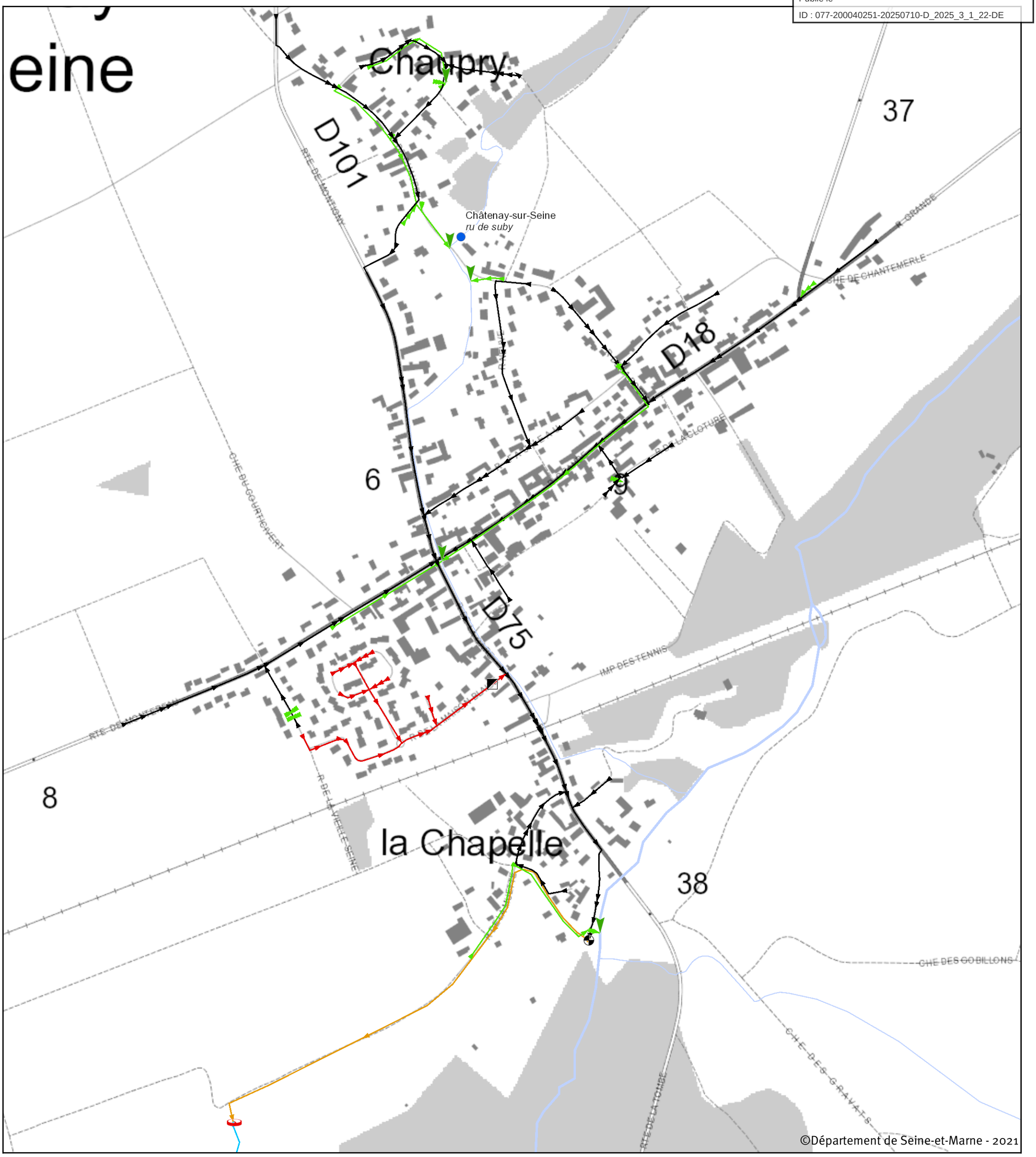
Ouvrages du réseau d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits

- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau d'assainissement
- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Système d'assainissement de Châtenay-sur-Seine



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 01/04/2021

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR
©IGN - BDTOPO® mai 2018 - ADMIN EXPRESS® 2020

0 50 100 150 200 m

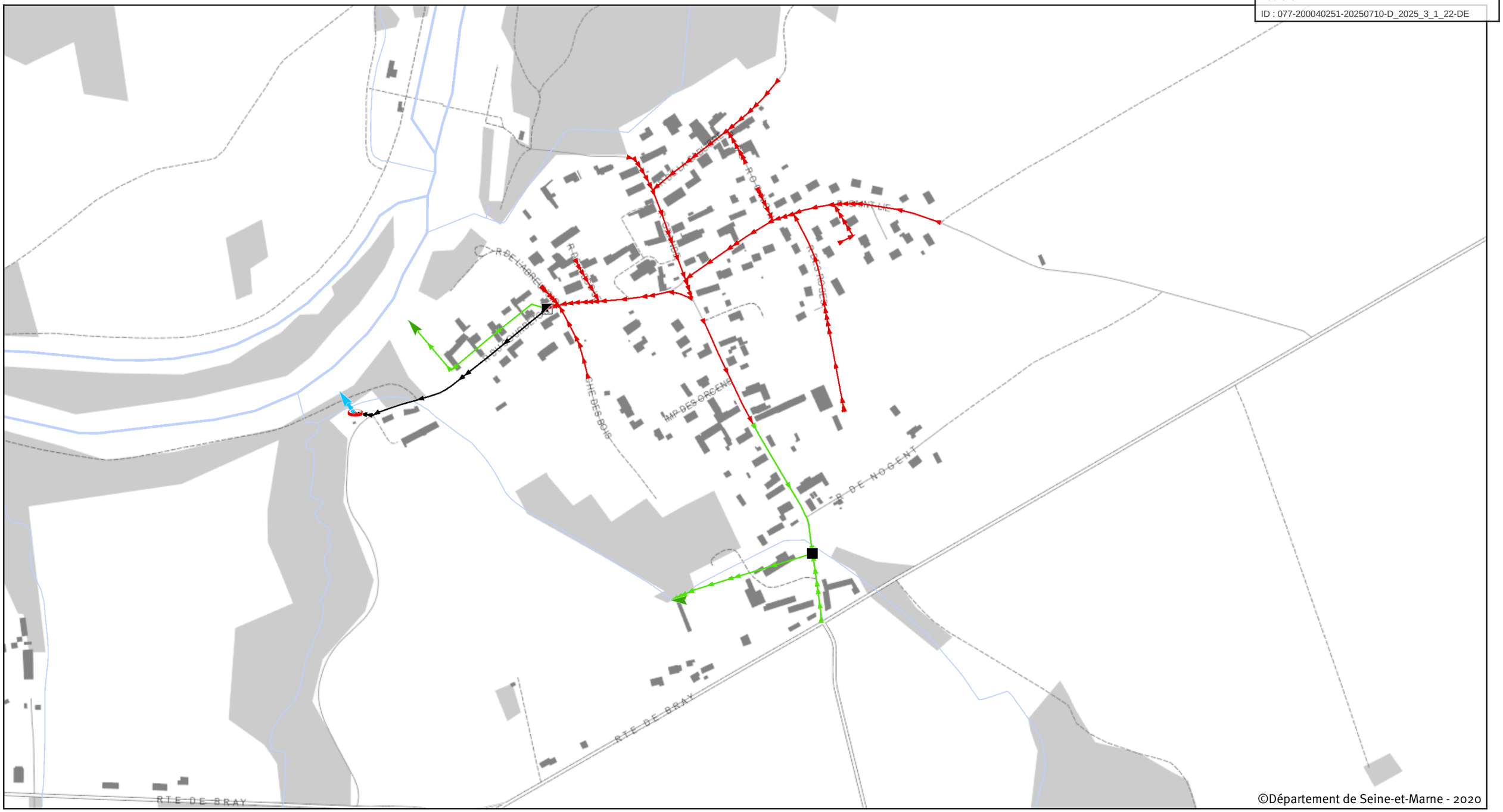
Stations d'épuration en service

Ouvrages d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits
- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau d'assainissement
- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Système d'assainissement de Jaulnes



©Département de Seine-et-Marne - 2020

N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 17/01/2020

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR
©IGN - BDTOPO® mai 2018 - GEOFLA® 2016

0 50 100 150 200 m

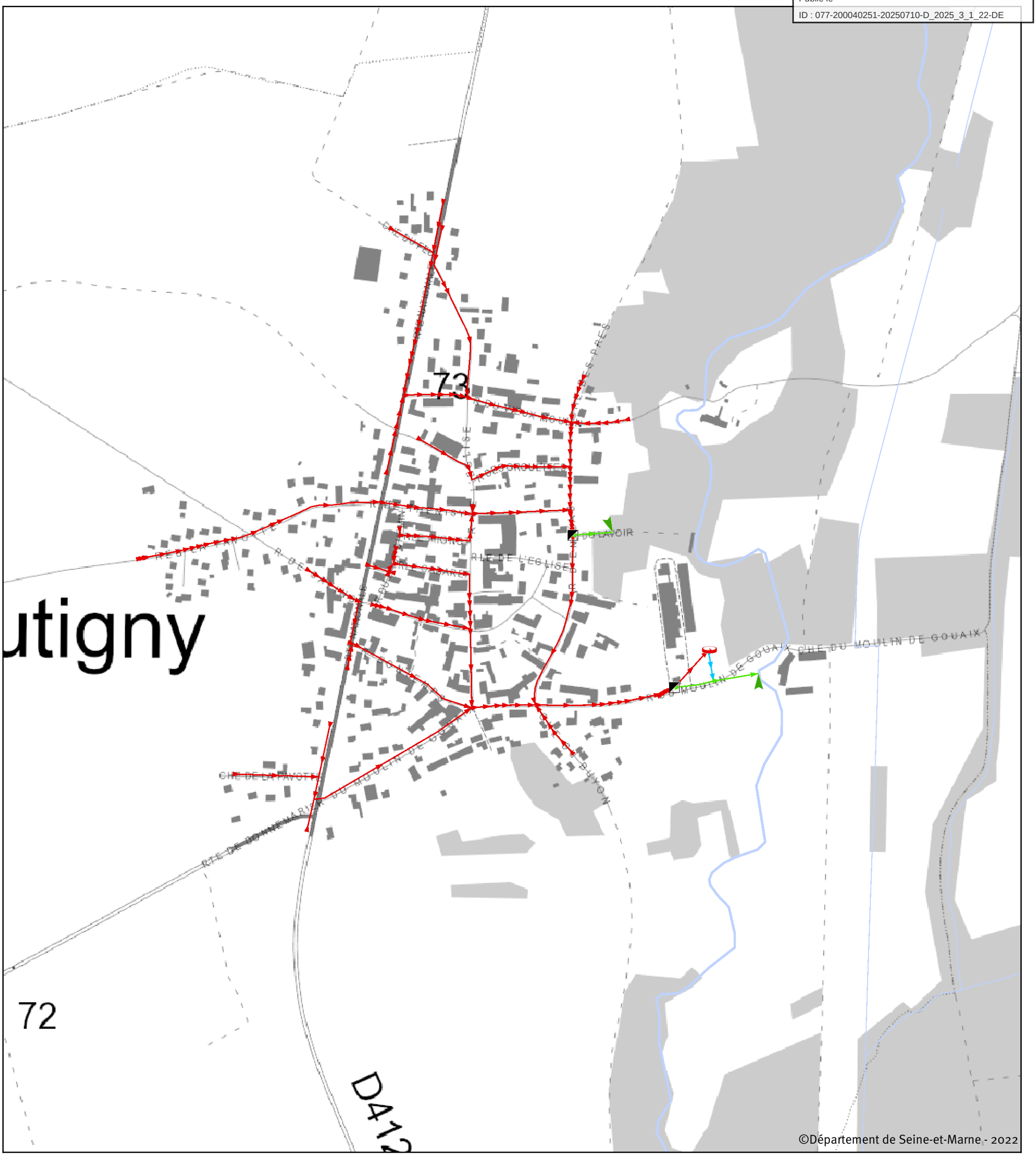
Stations du réseau de surveillance
- Réseau complémentaire de bassin (RCB)
- Réseau d'intérêt départemental (RID)
- Réseau de contrôle de surveillance (RCS)
- Réseau de contrôle opérationnel (RCO)
- Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (RCO phyto)
- Réseau d'acquisition de données (ACQ)
- Réseaux autres partenaires

Ouvrages d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits
- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau d'assainissement
- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Système d'assainissement de Jutigny



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 01/09/2022

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA
IAU-îdF / ©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019 - ADMIN EXPRESS® 2020

0 50 100 150 200 m

- Stations d'épuration en service

Ouvrages d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits
- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau d'assainissement
- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Schéma d'assainissement : SOGNOLLES-EN-MONTOIS (037745401000)

Bois de la Guérite

Champbouron

Sognolles-en-Montois

Sognolles-en-Montois

Fontenailles

©Département de Seine-et-Marne - 2024

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierrick OUKHENNICHE - 27/02/2024
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019

Stations d'épuration
EN EXPLOITATION

Réseaux d'assainissement Ouvrages du réseau d'assainissement
Eaux usées
Eaux pluviales
Refoulement eaux usées
Poste de relèvement

N
0 0,1 0,2 0,3 0,4 Km

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Système d'assainissement d'Egligny



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 12/01/2017
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DPR
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® 2013 - GEOFLA® 2003

0 50 100 150 200 m

Stations d'épuration en service

Ouvrages du réseau d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits
- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau d'assainissement
- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées

SEINE & MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Système d'assainissement de Coutençon

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 23/04/2018
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2017 - GEOFLA® 2016

0 25 50 75 100 m

- Stations d'épuration en service

Ouvrages du réseau d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits

- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau d'assainissement
- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Schéma d'assainissement : GURCY-LE-CHATEL (037722301000)

l'Homme Mort
la Fontaine aux Pleux
Chalautre la Reposte
la Sainte-Presles
la Motte
Gurcy-le-Châtel
Gurcy
Gurcy-le-Châtel
le Charmoy
le Chemin de la Marotte

©Département de Seine-et-Marne - 2024

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierrick OUKHENNICHE - 27/02/2024
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019

Stations d'épuration
EN EXPLOITATION

Réseaux d'assainissement
Eaux usées
Eaux pluviales
Refoulement eaux usées
Eaux traitées

Ouvrages du réseau d'assainissement
Poste de relèvement

Rejet de station
Rejet pluvial
Rejet trop plein de poste

N
0 0,1 0,2 0,3 0,4 Km

Système d'assainissement de Lizines

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



©Département de Seine-et-Marne - 2018

N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 26/12/2018

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - GEOFLA® 2016

0 50 100 150 200 m

- Stations d'épuration en service

Ouvrages du réseau d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits
- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau
- Ea
- Un
- Ea
- Re
- Ea

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Système d'assainissement de Meigneux

©Département de Seine-et-Marne - 2019

N

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierre LAINE - 11/04/2019

Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEEA - DR
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - GEOFLA® 2016

0 25 50 75 100 m

Stations d'épuration en service

Ouvrages du réseau d'assainissement
- Bassin d'infiltration
- Bassin d'orage
- Décanteur
- Dessableur
- Déversoir d'orage
- Poste de relèvement
- Poste de relèvement sans trop plein
- Puisard
- Puits

- Rejet de station
- Rejet de station industrielle
- Rejet industriel
- Rejet pluvial
- Rejet régulation unitaire
- Rejet trop plein de poste
- Résurgence
- Station sous vide

Réseau d'assainissement
- Eaux usées
- Unitaire
- Eaux pluviales
- Refoulement eaux usées
- Eaux traitées

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Schéma d'assainissement : MONS-EN-MONTOIS (037729801000)



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEEA - Pierrick OUKHENNICHE - 27/02/2024
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DR - DEEA
©IAU-îdF / ©IGN - BDTOPO® mai 2018 - BDTOPO® 2019

Stations d'épuration
EN EXPLOITATION

Réseaux d'assainissement
Eaux usées
Eaux pluviales
Refoulement eaux usées
Eaux traitées

Ouvrages du réseau d'assainissement
Poste de relèvement sans trop plein
Rejet de station
Rejet pluvial

N
0 0,1 0,2 0,3 0,4 Km

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- (N°) NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE: 1/4500	2A	
Approuvé par:				

Code plan: 346-77-ACT-08-2A-1

LE FOSSE TUSSARD
LA COUR BRULEE
LA CAILLATTE
VILLENAUXE-LA-PETITE
LES POTEREAUX
BEAUREGARD
LES COUDREES
LES RANGES
LA CROLLE
LE BEIGNON
LES PRES DE COMPIGNY
LE CHEMIN DE LA LIMOUSINE
Chemin Rural dit des Vaches
Grande Rue
Rue de la Couverte
Rue de la Limousine
Rue des Vergers
Rue de la Mairie
Rue de l'Ecole
Rue des Sources
Route Départementale n°59 de Bray-sur-Seine à Bray
Chemin Rural de Villenauxe au Plessis-Saint-Jean
Ruelle Mariotte
Mare aux Canards
Château d'eau
Mairie
Ecole de l'Ecole

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

LES COUDREES

COMMUNE DE BRAY

RANGES DE BRIOTTE

Rue de l'abattoir

Briotte

de la Haie Drouin

HAMEAU DE BRIOTTE

LE NOYER VERT

LES VALLEES

SIBOULARD

Villiers

Voie Communale n°3

Rue de Villiers

Villenauxe-la-Petite

HAMEAU DE VILLIERS-SUR-TERRE

LA COMMUNE

Compigny

LA HAIE DROUIN

LES PRES DE VERNOY

LES PATURES DE VERNOY

Chemin Rural de Passy

Pâtures

LES TERRES DE VERNOY

Ruisseau

Chemin Rural de Passy

Vernoy

Rue de Vernoy

LE BOIS DE VERNOY

LES TERRES DE VERNOY

HAMEAU DE VERNOY

LE BOIS DE VERNOY

COMMUNE DE PASSY-SUR-SEINE

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- N° NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE

SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments et des activités existantes

Représentation des écoulements des eaux pluviales et des zones inondables

Modifications

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27692 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de pl
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE: 1/4500	2B
Approuvé par:			
Code plan:	346-77-ACT-08-2B-		

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLENAUXE LA PETITE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessine par:	C.LEMERCIER D.BOURGEON	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Verifie par:		ECHELLE: 1/4500	2C	
Approuve par:				

COMMUNE

Code plan:	346-77-ACT-08-2C-1

GRISY-SUR-SEINE

DE

Fleuve

La Seine

LES HAUTS FOSSÉS

LE PETIT ETANG

CHAUMARD

RU DE VILLENAUXE

LE MOULIN DES HAUTS FOSSES

Route Nationale n°51

Givet

Route Départementale n°59 de Villenauxe à Grisy

Grisy

Orléans

Ru de Vernay

LA PIECE DE TOUSSAC

DE PRES DE TOUSSAC

Route Départementale n°59 de Villenaux-la-Petite

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- N° NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration –Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide –remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

PRESLE

LA BOUTEILLE

BLEMERY

LA PATUROTTE

PREQUEUX

ATHIS

LES REGIS

VILLIERS

LES HOUCHES-COURTILS

LE CLOS

1955

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- (N°) NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURFACE

- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruissellements
- Mare
- Puits d'infiltration -Puisard
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté de nappe
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLIERS SUR SEINE

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.23.78.00
Fax. 02.32.23.78.01

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date: 13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE: -	2A	
Approuvé par:				

Code plan: 346-77-ACT-09-2A-1

LES NOELS

LA GAILLATE

LA MOTTE

LA FONTAINE GAMARD

VILLUIS

LES REMISES

Chemin Rural n°6 de Villuis à Villiers- Saint-Georges

Chemin Rural de Villuis à Fontaine-Fourches

Mairie

Ecole

Source

Fossé

10 Logements potentiels

DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

SYNDICAT D'ETUDES
DES 10 COMMUNES

COMMUNE DE VILLUIS

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PHASE 1 – Diagnostic de l'existant

Représentation des bâtiments
et des activités existantes
Représentation des écoulements des eaux
pluviales et des zones inondables

Modifications	date

CONCEPT ENVIRONNEMENT
Parc d'activités de la forêt
Rue Henri Becquerel – BP 200
27092 EVREUX CEDEX 9
Tel. 02.32.28.78.90
Fax. 02.32.28.78.91

Dessiné par:	C.LEMERCIER	Date:13/07/2004	N° de plan	Rev
Vérifié par:	D.BOURGEON	ECHELLE: 1/3000	2A	
Approuvé par:				

Code plan:	346-77-ACT-10-2A-1

Légende

Bâtiments et activités existantes

- Services publics
- N°+ Entreprises et artisans
- N°+ Exploitations agricoles
- N°+ Parcelle potentiellement constructible

RESEAU

- RESEAU PLUVIAL EXISTANT
- AVALOIR EXISTANT
- GRILLE
- N° NUMERO DE TAMPON

ECOULEMENTS DE SURF

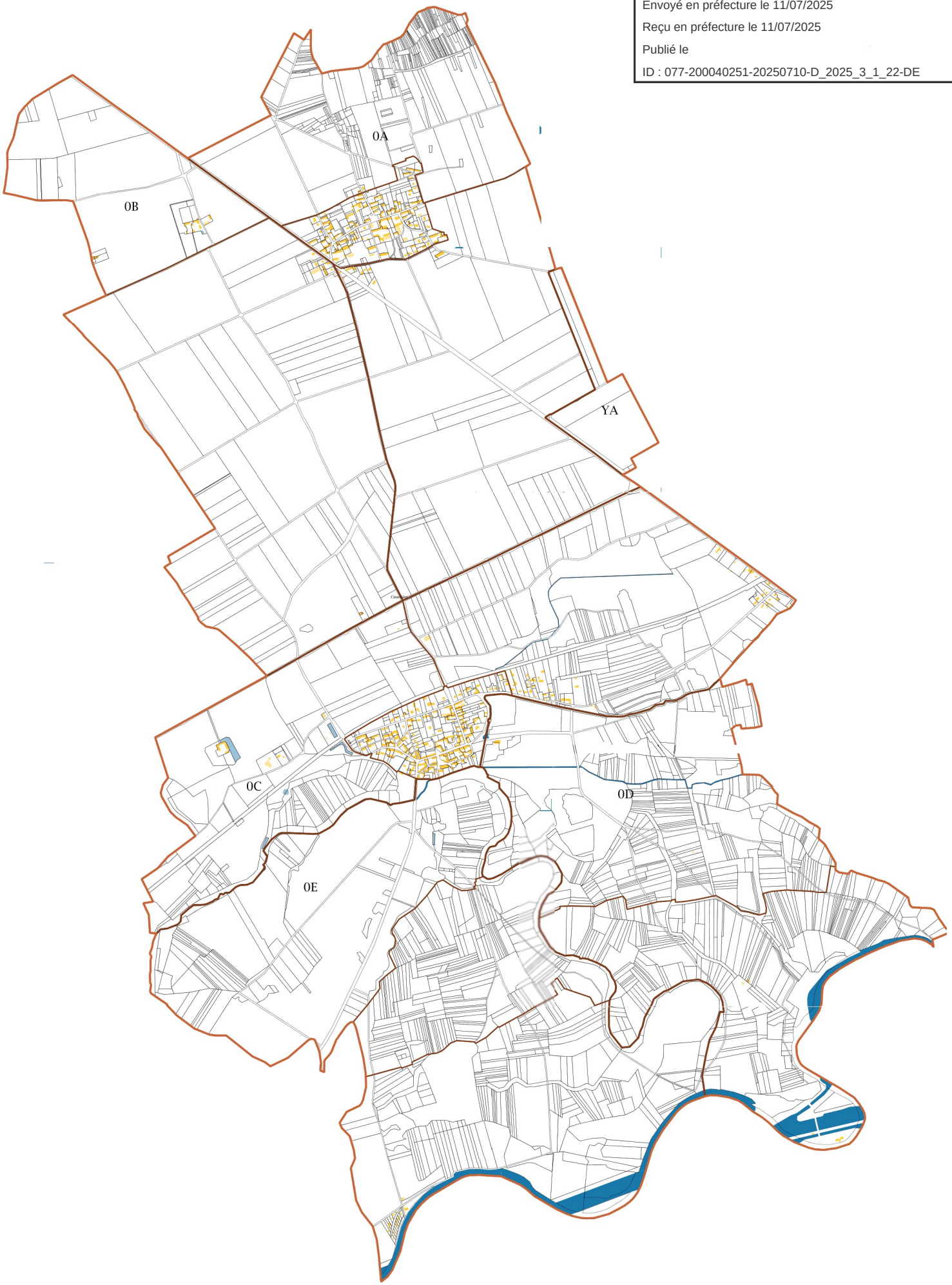
- Pente
- Fossé
- Zone de forts ruisselle
- Mare
- Puits d'infiltration -Pu
- Source
- Zone inondable
- Zone humide -remonté
- Crue historique

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

- Captage
- Périmètre de protection immédiat
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE



VEOLIA Eau
Territoire Seine et Marne
198 Rue Foch,
77000 VAUX Le PENIL
Tél.: 01.64.41.36.00

Réseau ASS | E464A_Savins

E464A - SAVINS #1

Plan réseau 2000e - Paysage

Date édition : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Légende

Réseau - ASS

Ouvrage

ASS - Ouvrage
- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Déversoir d'orage
- Dessableur

ASS - Exutoire
- Milieu naturel
- Bassin

Branche

ASS - Avaloir
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Grille

ASS - Branche
Veolia
- Eaux pluviales
- Unitaire
- Eaux usées

- ASS - Noeud

ASS - Regard
Veolia
EU
- Regard
- Regard borgne

EP
- Regard
- Regard borgne
- Regard Grille
- Regard Avaloir

UNI
- Regard

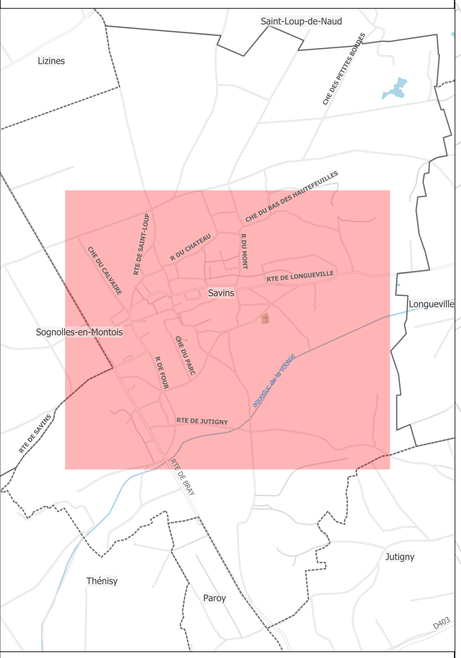
ASS - Collecteur
Veolia
Eaux usées
- Gravitaire
- Ref / Surpressé

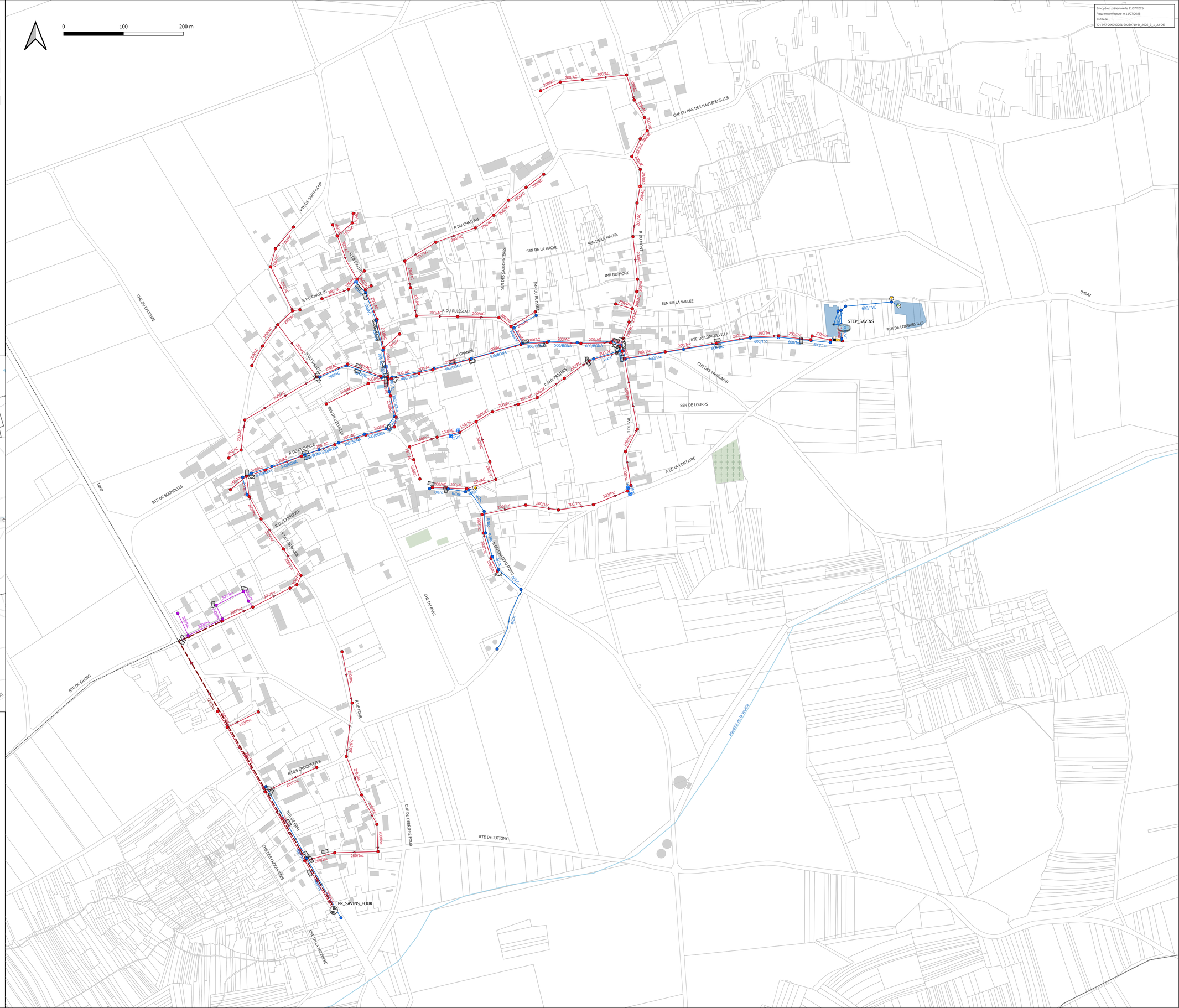
Eaux pluviales
- Gravitaire

Unitaire
- Gravitaire

- ASS - Surface collecte

FDP
- commune_carto-contour
- batiment_bdp
- troncon_hydrographique
- terrain_de_sport
- cimetiere
- surface_hydrographique
- parcelle





VEOLIA Eau
Territoire Seine et Marne

198 Rue Foch,
77000 VAUX Le PENIL
Tél.: 01.64.41.36.00

Réseau ASS E494A_ASS

E494A - MONTIGNY LENCOUP #1

Plan réseau 2000e - Paysage

Date édition : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Légende

Réseau - ASS

Ouvrage

ASS - Ouvrage
- Station d'épuration
- Poste de refoulement
- Déversoir d'orage
- Tête d'aqueduc
- ASS - Emprise ouvrage

ASS - Exutoire
- Milieu naturel

Branche

ASS - Avaloir
- Avaloir
- Avaloir à grille
- Grille

ASS - Branche
Veolia
- Eaux pluviales
- Unitaire
- Eaux usées

- ASS - Noeud

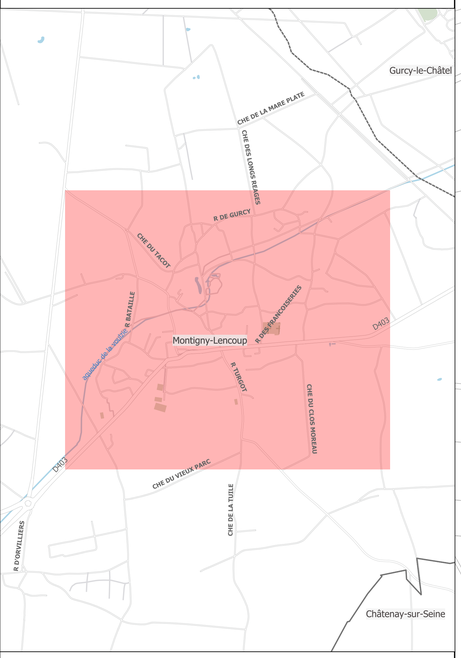
ASS - Regard
Veolia
EU
- Regard
EP
- Regard
- Regard Grille
- Regard Avaloir
UNI
- Regard
- Regard Grille
- Regard Avaloir

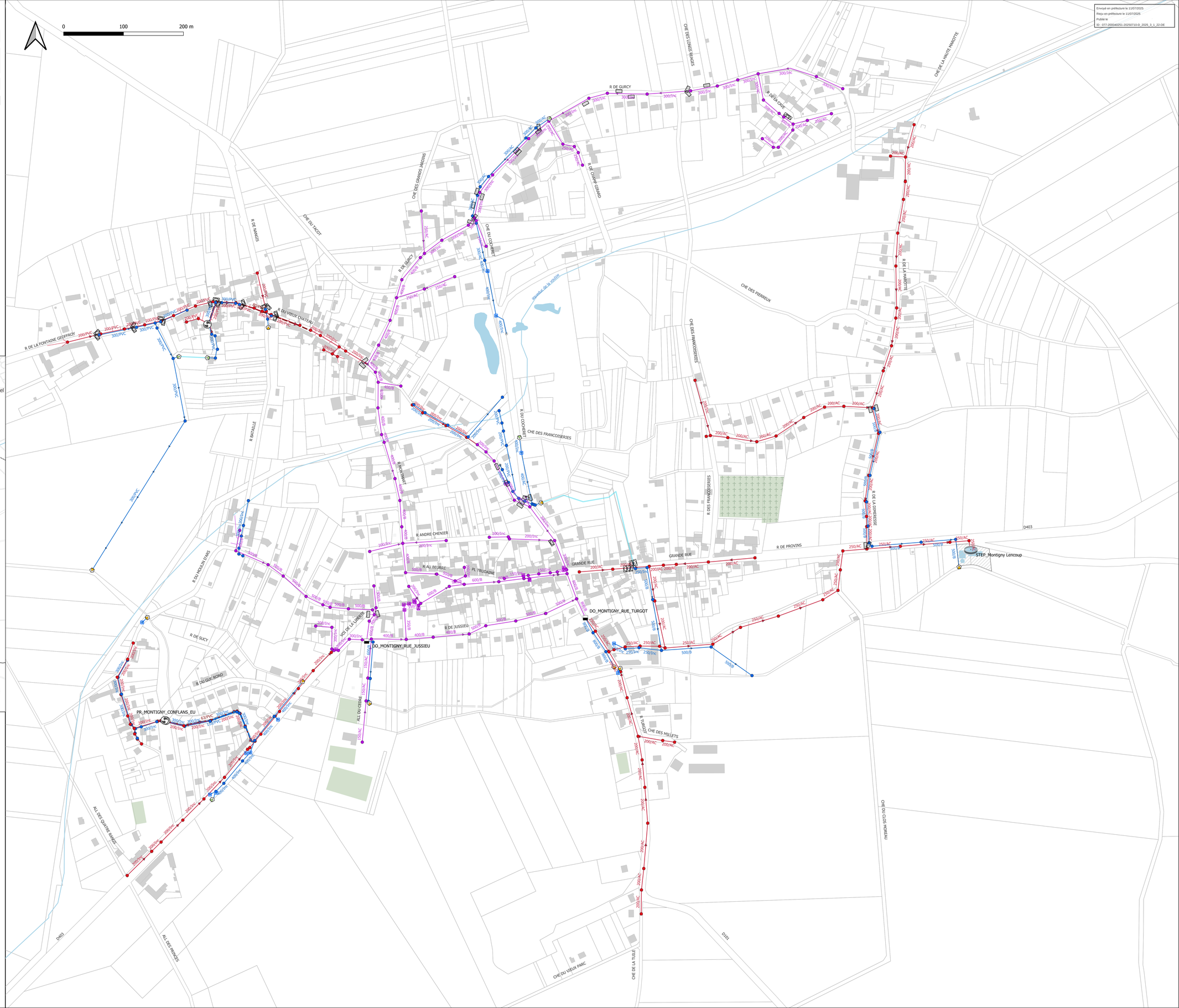
ASS - Collecteur
Veolia
Eaux usées
- Gravitaire
- Ref / Surpressé
Eaux pluviales
- Gravitaire
- Ref / Surpressé
Unitaire
- Gravitaire

- ASS - Surface hydraulique

FDP
- commune_carto-contour
- batiment_bdp

construction_lineaire
- Pont
- troncon_hydrographique
- terrain_de_sport
- cimetière
- equipement_de_transport
- surface_hydrographique
- parcelle





VEOLIA

VEOLIA Eau
Territoire Seine et Marne

198 Rue Foch,
77000 VAUX Le PENIL
Tél.: 01.64.41.36.00

Réseau ASS E4661_01

E4661 - GOUAIX P01

Plan réseau 2000e - Paysage

Date édition : 14/11/2023

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 077-200040251-20250710-D_2025_3_1_22-DE

Légende

Réseau - ASS

Ouvrage

ASS - Ouvrage
- Station d'épuration
- Poste de relèvement
- Déversoir d'orage
- Dessableur
- ASS - Emprise ouvrage

Equipement

ASS - Equipement
- Réservoir de chasse

ASS - Exutoire
- Milieu naturel
- Puisard

Branche

ASS - Avaloir
- Avaloir
- Grille

ASS - Branche
- Veolia
- Eaux pluviales
- Unitaire
- Eaux usées
- Autre

ASS - Regard
- Veolia
- EU
- Regard
- EP
- Regard
- Regard borgne
- Regard Grille
- Regard Avaloir
- UNI
- Regard
- Autre

ASS - Collecteur
- Veolia
- Eaux usées
- Gravitaire
- Eaux pluviales
- Gravitaire
- Unitaire
- Gravitaire
- Ref / Surpressé / Ss-vide
- ASS - Surface hydraulique

FDP
- commune_carto-contour

troncon_de_voie_ferree
- Voie ferrée principale / LGV
- Autre
- batiment_bdp

construction_lineaire
- Pont
- terrain_de_sport
- cimetiere
- equipement_de_transport
- foret_publique
- surface_hydrographique
- parcelle

0 100 200 m

